

CONSEIL GENERAL

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL GENERAL DU 15 DECEMBRE 2014, 19h30, A LA CASSINE

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux de la séance du 29 septembre 2014
 - a. Procès-verbal mot à mot de la séance du 29 septembre 2014
 - b. Procès-verbal décisionnel de la séance du 29 septembre 2014
4. Examen et approbation du budget 2015
 - Présentation par l'Exécutif
 - Rapport de la Commission de gestion
 - Entrée en matière
 - a. Coefficient d'impôt et taux d'indexation : Discussion / Vote
 - b. Budget 2015
 - 1) Amendements : Discussion / Vote
 - 2) Rubriques non amendées : Discussion
 - 3) Vote final
5. Informations de l'Exécutif
6. Questions
7. Divers

CONSEIL GENERAL

PROCES-VERBAL MOT A MOT DE LA SEANCE PLENIERE

DU CONSEIL GENERAL DU

15 DECEMBRE 2014

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Monsieur le Président de la municipalité, Monsieur le Vice-Président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues conseillères et conseillers généraux, Mesdames et Messieurs de la presse et du public, je vous souhaite la bienvenue et ouvre la séance du Conseil général de Collombey-Muraz, du 15 décembre 2014.

Le Conseil général a été convoqué par courrier individuel du 25 novembre 2014, soit dans le délai de 15 jours voulu par notre règlement. Les séances du Conseil général étant publiques, la présente séance a été annoncée avec son ordre du jour, au pilier public, sur le site internet communal et aux médias, par les soins du secrétariat municipal.

Je n'ai aucune personne excusée pour ce soir, si ce n'est qu'un représentant de l'UDC arrivera avec un petit peu de retard m'a-t-on dit. Mais je cède tout de suite la parole à Samuel Rouiller pour l'appel nominatif des conseillers généraux et vous prie de répondre « présent », à l'appel de votre nom.

Intervention de M. Samuel Rouiller : Merci, bonsoir

Angst Stéphane	Présent
Bétrisey Nicole	Présente
Borgeaud Jacques	Présent
Chervaz Véronique	Présente
Clay Robert	Présent
Clerc Laurent	Présent
Corminboeuf Laurent	Présent
Cottet Pascal	Présent
Cottet Véronique	Présente
Cretton Nathalie	Présente
Delaloye Gilles	Présent
Delarze Madeleine	Présente
Fontannaz Bertrand	Présent
Gay Bernard	Présent
Gex-Fabry Alexis	Il va arriver
Gex-Fabry Romain	Présent
Hohenauer Maryline	Présente
Joris Guillaume	Présent
Kamerzin Raymond	Présent
Kilchenmann Jürg	Présent
Knubel Natercia	Présente
Kunz Reto	Présent
Lattion Eric	Présent
Mariaux Joël	Présent
Moerch Philippe	Présent
Morisod David	Présent
Norton Anne-Lise	Présente
Parvex Romain	Présent
Perret Cédric	Présent
Rhyner Roger	Présent
Rouiller Jean-Pierre	Présent

CONSEIL GENERAL

Rouiller Samuel	Présent
Sallin Didier	Présent
Schmid Daniel	Présent
Schönmann Alain	Présent
Sotillo José	Présent
Turin Alexis	Présent
Turin Pierre	Présent
Valvona Alain	Présent
Vanay Guillaume	Présent
Vannay Damien	Présent
Vannay Jérôme	Présent
Vieux Cédric	Présent
Vieux Edgar	Présent
Vuille Côme	Présent
Zürcher Cédric	Présent

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Et je salue Alexis Gex-Fabry qui est arrivé. Le décompte fait état de 45 conseillers généraux, présents. Le quorum est donc atteint et nous pouvons valablement délibérer.

Je vous fais part d'un certain nombre de communications :

- Vous aurez remarqué à la lecture du dernier procès-verbal mot-à-mot, qu'à un certain moment, il a été impossible d'indiquer le nom de la personne qui est intervenue. Aussi, je vous le répète, avant de vous exprimer, vous devez à chaque fois indiquer votre nom.
- Je rappelle qu'une personne peut s'exprimer en son nom et à ce titre uniquement. Elle peut se prononcer au nom de son groupe politique uniquement si le Chef de groupe l'a annoncé au préalable au plénum.
- Le Bureau de vote a arrêté une Directive afin de définir le processus à adopter pour l'adoption du budget rubrique par rubrique. Vous l'avez toutes et tous reçue. L'un des buts principal de cette Directive est notamment d'éviter que lors de la séance une ou plusieurs personne(s) dépose(nt) un amendement, ce qui impliquerait quasi systématiquement une interruption de séance, afin que les membres des groupes politiques se concertent avant de prendre position. Le processus mis en place nous fait gagner du temps et permet à chaque groupe politique, ainsi qu'à chaque conseiller, de se préparer en conséquence. La Directive fait ses preuves pour ce premier budget adopté rubrique par rubrique et sera, si nécessaire, adaptée en fonction de nos diverses expériences.
- Le Bureau a planifié 4 séances en 2015 : 2 séances ordinaires pour adopter les comptes et le budget, ainsi que 2 autres séances pour traiter les interventions et pour prendre connaissance des comptes rendus des Présidents de commissions permanentes. En cas de besoin, d'autres séances extraordinaires pourraient intervenir en cours d'année. Sauf avis contraire du Conseil municipal, je vous prie de prendre note des dates retenues pour l'année 2015, soit :
 1. le 30 mars
 2. le 15 juin
 3. le 28 septembre et
 4. le 14 décembre.

Je remercie les Présidents des commissions permanentes de réserver la date du 25 février 2015. Le Bureau désire les rencontrer afin de discuter sur la manière de travailler un sujet particulier et d'entendre leur rapport annuel.

Je vous informe que le Bureau a réceptionné ce soir une motion dont l'objet est : « Demande de modification du règlement communal sur le chauffage à distance ».

Avez-vous des questions ou des remarques particulières à formuler ?

L'ouverture de la séance et l'appel nominatif étant fait, je passe sans plus attendre au point 2 de l'ordre du jour.

CONSEIL GENERAL

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour comporte 7 points. Il est actuellement affiché au beamer. Avez-vous des observations ou des oppositions à formuler ? Ce n'est pas le cas, de facto, l'ordre du jour est accepté tel que présenté. Je vous remercie. Et nous pouvons passer au point 3 de l'ordre du jour.

3. Approbation des procès-verbaux de la séance du 29 septembre 2014

Il y a 2 procès-verbaux à approuver. 1 procès-verbal mot à mot et 1 procès-verbal décisionnel.

Je remercie l'administration communale et Samuel Rouiller pour la rédaction de ces procès-verbaux.

a. Procès-verbal mot à mot de la séance du 29 septembre 2014

S'agissant du procès-verbal mot à mot de la séance du 29 septembre 2014. J'invite les membres du Conseil général qui auraient des remarques ou des observations à formuler à s'exprimer. Je demande aux scrutateurs de se lever. Je passe au vote.

Les conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal mot-à-mot de la séance du 29 septembre 2014 sont priés de se manifester en levant la main ! Merci. Refus ? Abstentions ? Le procès-verbal mot-à-mot est accepté à l'unanimité.

b. Procès-verbal décisionnel de la séance du 29 septembre 2014

S'agissant du procès-verbal décisionnel de la séance du 29 septembre 2014, je donne la parole à l'assemblée. Y a-t-il des remarques concernant ce PV ? Ce n'est pas le cas, nous passons au vote.

Les conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal décisionnel de la séance du 29 septembre 2014 sont priés de se manifester en levant la main ! Merci. Refus ? Abstentions ? Ce n'est pas le cas. Le procès-verbal décisionnel est accepté à l'unanimité. Et voilà, les procès-verbaux ont été approuvés, nous pouvons passer au point 4 de l'ordre du jour.

4. Examen et approbation du budget 2015

Je vous rappelle que, en vertu de l'article 31 alinéa 2 de la loi sur les communes et l'article 3 alinéa 1 lettre I de notre Règlement, le Conseil général est compétent pour approuver le coefficient d'impôt. Nous devons également nous prononcer sur l'indexation et adopter le budget 2015, rubrique par rubrique compte tenu du règlement communal d'organisation. Lors de l'établissement de l'ordre du jour, le Bureau s'est demandé s'il fallait inscrire un point 4 : Coefficient d'impôt et taux d'indexation et un point 5 : Budget 2015. Ou alors ne faire qu'un seul point intitulé « Examen et approbation du budget 2015 ». Tenant compte des discussions intervenues l'année passée, notamment du fait qu'il fallait associer l'entrée en matière sur le coefficient d'impôt et sur le budget 2015, le Bureau a décidé de ne porter qu'un seul point à l'ordre du jour. Le Bureau s'est également demandé s'il fallait se prononcer sur le coefficient d'impôt et sur le taux d'indexation avant ou après le vote sur le budget stricto sensu. Il a trouvé des avantages et des inconvénients aux deux manières de procéder. Partant à une large majorité, il a décidé de maintenir le statu quo et de continuer de procéder comme nous l'avons fait pour les deux derniers exercices. S'agissant de la Directive définie par le Bureau, celle-ci est complétée par un modèle type d'amendement. La Commission de gestion a été invitée à se prononcer sur les différents amendements formulés, car c'est la commission qui a la meilleure vue d'ensemble. Je précise tout de même que les Présidents des commissions permanentes ont reçu le mandat d'analyser le budget dans le cadre de leurs compétences et, s'ils l'estiment nécessaire, de déposer des amendements selon la procédure définie dans la Directive.

Nous allons procéder de la manière suivante :

1. Présentation par l'Exécutif
2. Rapport de la Commission de gestion
3. Entrée en matière
4. Coefficient d'impôt et taux d'indexation, avec la discussion et le vote
5. Budget 2015, en voyant tout d'abord les amendements un par un avec discussion et vote, ensuite les rubriques non amendées, qui peuvent donner lieu à une discussion ou à des questions et en 3, au vote final

Je passe maintenant la parole à l'exécutif pour sa présentation. Monsieur le Président de la municipalité, je vous passe la parole.

CONSEIL GENERAL

– Présentation par l'Exécutif

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, chers collègues du Conseil, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, cher public. Je vais essayer de rester relativement court sur la présentation de ce budget. Vous avez évidemment pu analyser l'ensemble des documents que vous avez reçus, que ce soit de la part de l'exécutif ou de la commission de gestion. Vous avez remarqué que la commune de Collombey-Muraz se situe toujours dans une phase d'investissement important, afin de pouvoir faire face à l'évolution de notre population. Ce sont principalement des investissements qui sont indispensables, on pense en particulier au niveau scolaire et également de la prise en charge des personnes âgées, avec en 2015 la fin de l'investissement sur l'EMS et de la salle multi-activités de Muraz. La poursuite de l'agrandissement et de l'assainissement du centre scolaire des Perraires. On pense aussi à toute l'infrastructure souterraine à la station d'épuration, la fin du raccordement de l'ensemble du village d'Illarsaz à la station d'épuration de Collombey-le-Grand, ainsi que la poursuite des études pour l'agrandissement de cette Step de manière à pouvoir faire face à cette évolution de la population. Du côté de l'eau potable également, l'assainissement des 2 anciens réservoirs, vous vous rappelez, on en avait déjà parlé devant votre Conseil. Lors du lancement du projet, en fait il avait été estimé que ces anciens réservoirs ne nécessitaient pas d'investissement. Au fur et à mesure des travaux, il s'est avéré qu'il y avait un investissement nécessaire pour faire finalement un entretien qui permette à ces 2 anciens réservoirs de perdurer à l'avenir. Et puis à côté de ça vous trouvez tous les investissements habituels sur les canalisations, sur l'eau potable, l'eau usée, sur les routes ainsi de suite. Tout ça est couplé à la nécessité de maintenir la qualité de vie dans nos cinq villages avec différents projets, je pense par exemple aux plans de quartier du centre de Collombey, je pense aussi à la suppression du transit du bus postal dans le cœur du village de Muraz, ça c'est pour prendre quelques exemples, vous en avez vu d'autres. Tout ça nous amène à une nécessité de gérer strictement les finances communales. En bref, vous avez vu 15,5 millions d'investissements nets, 28,3 millions de revenus financiers, 25,5 millions de charges financières, ce qui nous donne une marge d'autofinancement à 2,8 millions. Alors cette marge est encore trop basse, elle s'améliore mais elle reste trop basse et nous partageons le constat de la commission de gestion qui elle, voit dans le montant de 4,5 millions le montant idéal de la marge d'autofinancement pour une commune comme la nôtre. Le Conseil communal voit une marge d'autofinancement entre 4 et 4,5 millions comme acceptable mais nous partageons cette vision idéale de la commission de gestion à 4,5 millions. Vous avez vu qu'il y a déjà un pas qui a été fait dans ce sens car la planification quadriennale prévoyait pour l'année 2015 une marge d'autofinancement de fr. 780'000.-- et on arrive à vous présenter une marge d'autofinancement de 2'880'000 millions. Là c'est qu'il y a un gros travail qui a été effectué par le Conseil municipal, par l'administration de manière à suivre les deux pistes qui sont évidentes d'augmentation des recettes et de diminution des dépenses. Et tout cela, cette marge d'autofinancement nettement améliorée malgré la situation que nous connaissons tous du côté du canton. Vous avez vu d'ailleurs dans les communications des autres communes valaisannes que le canton a reporté passablement de charges sur les communes et que nous subissons aussi de plein fouet les diminutions de recettes fiscales décidées par le canton. Et malgré ça, la planification rigoureuse que nous avons effectuée nous permet de dégager une marge d'autofinancement bien supérieure aux prévisions. Ça, c'est aussi au prix d'un budget qui colle au plus près de la réalité. Ce budget on a vraiment essayé de le faire de la manière la plus honnête possible. On n'a pas pris de marge de confort si j'ose dire, comme on fait parfois de dire : « Bon écoutez on laisse une certaine marge » et souvent c'est la fierté des communes de dire : « Nos comptes sont nettement meilleurs que notre budget c'est parce qu'on a bien travaillé. » Nous on a voulu être transparents et le plus honnêtes possible en faisant un budget vraiment déjà très serré qui correspond à la réalité de ce qu'on devrait vivre l'année prochaine. Evidemment qu'il y a toujours des imprévus, il y a toujours de nouvelles choses qui arrivent. Mais nous, on a essayé de faire ça vraiment au plus proche. Par contre, c'est vrai qu'on aura besoin de l'engagement de chacun, je pense au Conseil municipal, à l'administration mais aussi au Conseil général, pour pouvoir atteindre cet objectif qui reste ambitieux. Ce qui est positif c'est que la marge d'autofinancement reprend l'ascenseur, vous avez vu la planification quadriennale qui nous permet d'atteindre près de 4 millions, on est à 3,6 millions, un peu plus de 3,6 millions en 2018 dans la planification. Donc ça c'est un élément très positif et jusqu'à aujourd'hui on a réussi à avoir dans les comptes des marges d'autofinancements supérieures au montant qui est fixé au budget, donc c'est des éléments qui sont positifs. L'élément qui nous inquiète davantage c'est le bilan. Le bilan si on a un découvert durant plus de 4 ans, et bien il y a une nécessité de développer un plan d'assainissement. Alors aujourd'hui quelles sont les pistes du côté de la municipalité pour éviter ce découvert qui est aussi prévu à relativement court terme si vous regardez la planification quadriennale ? Et

CONSEIL GENERAL

bien là, une des principales mesures c'est de créer une Société Anonyme pour l'exploitation de l'EMS. C'est une piste que toutes les communes du district en tous cas qui possèdent un EMS suivent, ça permet de transférer l'ensemble des actifs de l'EMS, le bâtiment, à cette SA, mais ça permet surtout à la commune de diminuer les amortissements comptables qui sont à 10% et qui, on l'a dit régulièrement pèjorent fortement et artificiellement le budget communal. Donc ça c'est un élément aussi important, nous songeons aussi à revaloriser nos actifs. Alors ça ne concerne que le patrimoine financier, ça ça améliorerait peut-être de manière modérée notre bilan, mais c'est aussi une mesure que nous souhaitons creuser. Ces mesures ne résoudre pas les problèmes financiers de notre commune. Je crois que ça il faut être clair, ces mesures permettront simplement de différer l'arrivée du découvert de manière à pouvoir trouver des mesures adaptées au bon moment, donc en clair de mieux planifier le développement financier de notre commune et surtout les mesures à prendre avec le moment opportun qui va avec. Au passage, je soulève aussi les lacunes présentes dans notre message, dans le message du Conseil communal, ce message n'est pas suffisamment complet, les pistes que je viens de vous évoquer ne figurent pas, tout comme certains éléments sur l'imposition, je pense en particulier à la proposition du Conseil municipal de maintenir le coefficient à 1,25 et l'indexation à 165. Je crois que ça c'est des éléments qui auraient dû être présents. Alors je vois ça sous deux angles, c'est le signe d'une part du travail permanent du Conseil municipal, ça c'est une réalité. On ne s'est pas arrêté, ce n'est pas parce que le budget a été ficelé qu'on dit : «maintenant on a fait notre boulot, on a rendu le paquet au Conseil général et puis on cesse de réfléchir aux mesures d'amélioration». On essaie sans cesse vraiment de voir comment diminuer les dépenses et pouvoir augmenter les recettes. Mais malgré ça, malgré la pression aussi qu'il y a sur l'administration communale, parce que les délais sont toujours très courts pour effectuer ces planifications de budget, on reçoit encore des informations du canton, d'ailleurs on en a aussi reçues lorsque le budget vous avez déjà été transmis, ça arrive aussi parfois tard ! Malgré ça, je pense que du côté de la municipalité nous n'avons pas de nouvelle chance c'était pour nous la dernière fois que nous pouvions vous transmettre un message qui était incomplet et qui n'était pas suffisamment détaillé. Donc ça on sait, on prend ça de notre côté, on sait que l'année prochaine ça doit être un message parfait, je n'oserais pas le dire mais en tout cas bien plus étoffé que ce que vous avez reçu qui devra vous être livré. Pour conclure, un mot bref sur les indicateurs financiers qui sans surprise ne se portent pas mieux en 2015 en lien avec la situation que je viens de vous décrire. Je relèverai en particulier la dette par habitant qui devrait passer de fr. 5'566.-- à fin 2014 à fr. 6'980.-- à fin 2015 soit un endettement qui reste important. Et pour entamer vos débats, je me permets de projeter si Yves a ici, le courrier que notre fiduciaire nous a transmis sur le budget 2015. En effet, n'étant pas des techniciens de la finance, le Conseil municipal a souhaité au-delà de tout débat politique faire évaluer notre budget afin de pouvoir prendre les bonnes mesures au bon moment, cas échéant, d'adapter ce budget. Donc je vous lirai peut-être brièvement la position de la fiduciaire. « Nous avons bien reçu votre document comprenant le budget 2015 et vous en remercions. Après analyse de celui-ci nous avons constaté que des efforts particuliers ont été faits sur la maîtrise des charges et l'augmentation des recettes. Ces modifications permettent une nette amélioration des marges d'autofinancement 2015 et suivantes de même qu'un ralentissement de l'endettement à moyen terme. Sur la base de ces prévisions la commune devrait à l'horizon 2018 éviter un découvert et ainsi ne pas contrevenir aux articles de la LCO et de l'OFINCO. Nous vous invitons à poursuivre ces efforts tout en réfléchissant à l'opportunité d'un réaménagement du bilan, on en a parlé tout à l'heure, patrimoine administratif et financier, création de véhicule type SA pour certaines tâches, qui permettrait un abaissement de la charge d'amortissement et ainsi une meilleure tenue de votre bilan. » Vous voyez que l'analyse fiduciaire décrit notre situation tendue sans tirer la sonnette d'alarme. Je pense que c'est un élément important et là on parle d'éléments purement techniques qui mettent de côté aussi tout argument politique. Pour conclure je remercie toutes celles et tous ceux qui ont contribué au développement de ce budget, en particulier le Conseil municipal, l'administration et son comptable qui est toujours sous pression dans ces moments-là. Ainsi qu'à celles et ceux qui l'ont analysé. Je remercie également la commission de gestion pour son analyse. On a vu cette année que notre collaboration c'était également améliorée, ça c'est le propre de l'expérience qu'on a maintenant en commun. Et également des procédures qui ont été mises en place. Je vous remercie d'avance de votre soutien à ce budget dans l'intérêt de la commune de Collombey-Muraz et de ses habitants.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur le Président de la municipalité, je passe maintenant la parole au rapporteur de la commission de gestion pour nous faire part de son message.

CONSEIL GENERAL

– Rapport de la Commission de gestion

Intervention de M. Jürg Kilchenmann : Jürg Kilchenmann rapporteur de la commission de gestion. Comme tout le monde a reçu le rapport je ne vais pas le lire en entier, je commencerai ma lecture à l'analyse du budget 2015. Les remarques générales : La marge d'autofinancement budgétée est de fr. 2'880'600.-- en augmentation de 185,6% par rapport à celle budgétée pour 2014. Plus fr. 1'871'900.--. Au niveau des recettes d'impôts, la tendance est à la baisse, alors que la moyenne d'impôt par habitant était de fr. 2'583.- pour les comptes 2012, et de fr. 2'300.-- pour les comptes 2013 et le budget 2014. Celle retenue pour le budget 2015 est de fr. 2'207.--, moins 15% respectivement, 5% en raison notamment des allègements fiscaux. S'agissant du détail des rubriques, la Cogest a repris la même méthode que celle pour l'examen du budget 2014 afin de garantir la meilleure information possible aux membres du Conseil général, nous avons décidé de reproduire ces questions avec les réponses en annexe du présent rapport. Le but est de faciliter le travail des groupes politiques dans leur préparation et par contrecoup d'éviter un flot de questions lors du plénum. La volonté de la Cogest n'est bien sûr pas d'éviter tout débat au plénum, chaque membre ou groupe politique restant libre de poser toutes questions. Concernant les investissements nets sur les fr. 15'568'700.-- de prévus il apparaît que 83% de cette somme concerne des crédits d'engagement déjà votés. Le message de la Cogest : La Cogest constate qu'un effort a été fait lors de l'élaboration du budget 2015. Nous constatons également une convergence de vue avec le Conseil municipal sur les 4,5 millions de marge d'autofinancement à atteindre. Toutefois, nous rendons attentif les conseillers généraux que ce niveau de marge de financement ne permet pas de couvrir les futurs investissements envisagés par le Conseil municipal. Moyenne selon le plan financier de 6,6 millions pour les années 2016-2018. La commune continuera donc à s'endetter. Ceci associé à la réduction de fortune liée aux amortissements cela nous amène à constater le découvert au bilan pour 2017 dans le plan financier 2015-2018. Le message du Conseil municipal ne répond que très partiellement à la problématique de l'augmentation de la marge d'autofinancement. Compte tenu de l'évolution des recettes fiscales, dont la moyenne par habitant est en baisse constante toutes ces dernières années et celle de la dette, plus de 80 millions en 2017 la Cogest est d'avis que la marge d'autofinancement dégagée pour le budget 2015 est insuffisante. Des discussions avec le Conseil municipal, il en ressort qu'il ne souhaite pas augmenter dans l'immédiat la pression fiscale au motif qu'il a déjà mis en place toutes une série de mesures propres à augmenter les recettes. En 2014 : Augmentation des taxes sur l'eau potable et sur les eaux usées, introduction d'un impôt sur les droits de mutations, 2015 : Introduction de taxes sur les déchets. Il ressort aussi de nos discussions avec le Conseil municipal et de notre analyse des rubriques, que des pistes concrètes d'économies sont possibles. La Cogest reconnaît que le Conseil municipal a déjà pris toute une série de mesures, elle attend toutefois du Conseil municipal que l'effort soit poursuivi pour les prochaines années. Or à la lecture de son message il ne ressort pas les pistes que le Conseil municipal entend prendre déjà pour 2015 et encore moins pour les prochaines années. Comme précisé dans nos précédents rapports, ou lors des discussions ou en plénum, la Cogest n'entend pas s'immiscer dans la gestion opérationnelle des affaires communales, ou le moins possible. Nous sommes d'avis que cette tâche incombe principalement au Conseil municipal. La Cogest n'entend toutefois pas se décharger de ses responsabilités. Dès le moment où l'objectif de 4,5 millions de marge d'autofinancement est accepté il convient de mettre au plus vite en œuvre les moyens adéquats pour l'atteindre. Surtout que les perspectives d'avenir ne sont pas favorables à court et à moyen terme. En d'autres termes, attendre ne ferait pas disparaître les soucis financiers mais ne fait que retarder une échéance inéluctable. Et lorsque celle-ci sera atteinte les remèdes à adopter risquent d'être très douloureux pour les habitants de Collombey-Muraz. Plan d'assainissement, forte hausse fiscale, suppression drastique des prestations etc. Cela étant, la Cogest recommande de continuer d'agir sur le budget 2015 pour atteindre l'objectif et propose les quelques pistes d'améliorations suivantes, liste non exhaustive : Introduire des procédures d'appel en plus-value des propriétaires fonciers riverains lors de construction ou de réfection des routes communales. Auditer le portefeuille des assurances de la commune. Reporter l'étude de la route Clos-Novex, atteindre la fin des constructions. Réviser les conditions des départs à la retraite du personnel communal. Analyser toutes les prestations non obligatoires octroyées aux habitants et proposer des réductions. Reporter l'étude du plan d'aménagement du territoire en cours. Adapter la taxe des déchets en fonction des futurs achats d'éco-points. Centraliser les achats. Augmenter les impôts et taxes, etc...

Recommandation de la Cogest : la Cogest recommande au Conseil général : 1) de modifier le coefficient d'impôt à 1,30 au lieu de 1,25 pour le budget 2015. C'est pas marqué dans le rapport, mais ça fait une augmentation d'environ, je ne sais pas le chiffre exact, mais de l'ordre de fr. 580'000.--. Cette proposition a été acceptée par 4 oui, 3 non et 1 abstention ; 2) d'accepter un taux d'indexation de 165, inchangé pour le

CONSEIL GENERAL

budget 2015. 7 oui, 1 abstention ; 3) d'accepter le budget 2015 avec l'augmentation du coefficient d'impôt. A été accepté par 7 oui, 1 abstention. Approbation du rapport. Cela étant la Cogest décide d'adopter le présent rapport par 7 oui et 1 contre. Conclusion et remerciement : la Cogest apprécie les échanges constructifs qu'elle a avec le Conseil municipal. Ce dernier lui permet de travailler dans de très bonnes conditions, notamment en lui mettant à disposition tous les documents demandés. La Cogest est consciente que certaines de ses demandes obligent l'administration communale à réagir vite. Ceux sont les contraintes inévitables du calendrier, imposées à la Cogest et à fournir des documents qui demandent du travail. Qu'elle en soit ici vivement remerciée. La Cogest est consciente du travail déjà fourni par le Conseil municipal. Les conclusions du présent rapport ne le mettent pas en cause. Elles n'ont pas d'autres buts que de veiller à un juste équilibre de nos finances, sans prêter les générations futures. Enfin, la Cogest relève le très bon état d'esprit qui règne en son sein, le tout doublé d'un engagement soutenu et constructif de chaque membre. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je remercie le rapporteur de la commission de gestion. Je passe maintenant la parole aux chefs de groupes pour l'entrée en matière sur le coefficient d'impôt, sur le taux d'indexation et sur le budget 2015. Mme Knubel.

– Entrée en matière

Intervention de Mme Natercia Knubel : Natercia Knubel, cheffe de groupe PDC. Bonsoir à tous. Alors le groupe PDC tout d'abord a 2 petites remarques à faire. Donc nous trouvons aussi que le message au Conseil municipal était un peu court, pas assez détaillé. Bon le Président l'a relevé, nous avons eu les explications nécessaires mais c'est évident que pour qu'on puisse analyser ce budget au mieux, il faudra qu'il soit un peu plus complet ce message. Ensuite, même remarque pour la Cogest. Pour nous le rapport est insuffisant parce que, comme le rapporteur l'a relevé, nous n'avons pu savoir quelle augmentation ça représentait d'augmenter les impôts. Toutes les pistes qui sont données pour améliorer dans la marge d'autofinancement, aucune n'est chiffrée ne serait-ce que approximativement. Nous souhaiterions aussi pour l'année prochaine si possible, que dans ce genre d'indication de la Cogest, on puisse avoir aussi des chiffres sur lesquels se baser pour analyser les rapports. La situation de la commune n'est pas aisée, mais le budget est maîtrisé, des efforts ont été faits. La marge d'autofinancement était nettement améliorée et donc le groupe PDC accepte l'entrée en matière.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Autre chef de groupe ?

Intervention de M. Raymond Kamerzin : Raymond Kamerzin pour l'UDC. Chers autorités, chers conseillers, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Suite à la lecture du budget, l'heure est grave. Le temps des cigales doit maintenant faire place à celui des fourmis. Le groupe UDC a toujours été contre les augmentations, mais pour les économies. Nous allons donc aller dans le même sens et dans la même direction que le Conseil communal, qui ne souhaite pas d'augmentation d'impôts. Par contre, les quelques 5 amendements proposés par notre groupe permettra déjà une économie d'environ fr. 300'000.--. Ces amendements ont pour but uniquement une meilleure utilisation du temps de travail des employés communaux. Il découle aussi d'une simple logique de limiter les dépenses inutiles ou excessives. La lecture de ce budget nous a permis aussi de voir que certaines améliorations des départements pouvaient être mieux exploitées afin d'économies et performances. Les cadeaux en cette période de Noël sont à l'honneur. Mais pour notre part, nous préférons les limiter dans la tradition et non mettre en péril toute une commune par des largesses que l'on ne peut plus se permettre. Le groupe UDC entre donc en matière.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci M. Kamerzin.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Nathalie Cretton, pour l'ADG. Alors nous acceptons également d'entrer en matière, mais tout en soulignant effectivement une situation financière très préoccupante de notre commune, avec 4 indicateurs sur 5 qui ne sont pas bons. Donc le degré d'autofinancement qui est insuffisant, l'endettement par habitant qui est important, la capacité d'autofinancement insuffisante, le taux de volume de la dette brute est insuffisant aussi. On remarque qu'effectivement, la marge d'autofinancement prévue de fr. 800'000.-- dans le plan quadriennal de 2014 est passée à 2,8 millions. On serait donc tenté de dire que la commune a cherché de nombreuses pistes afin d'améliorer cette marge. Or si l'on regarde de plus près, il y a une rentrée de près de 1 million, provenant de la taxe sur les déchets.

CONSEIL GENERAL

C'est une simple mise en conformité de la loi. Nous bénéficions également d'un montant de fr. 460'000.-- dû à la mise en fonction de l'EMS, et d'un versement de fr. 140'000.-- supplémentaire concernant la péréquation financière. Sur ce montant de fr. 140'000.-- nous n'avons donc aucun pouvoir décisionnel. C'est simplement un versement intéressant pour notre municipalité. Dans cette augmentation de, en tout, 1,6 millions, ne provient pas de mesures particulières menées par notre municipalité pour améliorer notre marge d'autofinancement. Cela étant, le montant que nous avons décidé, la Cogest et le Conseil municipal de mettre une marge d'autofinancement à 4,5 millions, ce montant-là était aussi préconisé par le canton. C'est-à-dire qu'il doit représenter, la marge d'autofinancement doit représenter le 15% des recettes. Donc si vous faites le calcul, cela revient à 4,5 millions. Donc on était dans la ligne. Ensuite, l'endettement est important, voire même très important puisque nous passons par habitant à fr. 5'566.-- en 2014 à près de fr. 7'000.-- en 2015. Ce constat se répercute d'année en année et selon les prévisions nous le retrouverons tout naturellement avec un découvert au bilan pour l'année 2017. Ne désirant pas être dans cette situation, nous devons trouver des solutions cette année déjà pour améliorer notre marge d'autofinancement et étudier toutes les pistes proposées. Amendements, hausse d'impôts, introduction des procédures d'appels en plus-value. Nous avons hérité effectivement des législatures précédentes une situation financière très compliquée. Le choix politique de nos prédécesseurs a été de favoriser l'agrandissement de notre commune. Maintenant, nous nous trouvons face à une situation difficile et nous devons tous l'assumer. Nous avons dû créer de nouvelles infrastructures ou agrandir des infrastructures déjà existantes. Tout ceci a un coût très élevé. Nous serions alors en droit de penser que la venue de tous ces nouveaux habitants aurait engendré, outre ces nombreux investissements, des recettes fiscales intéressantes. Et bien non. Détrompez-vous ! L'impôt sur les personnes physiques, ainsi que l'impôt sur les personnes morales sont en baisse. Et selon le message de la municipalité, nous devrions enregistrer une baisse encore plus importante que prévus dans notre budget 2015, concernant l'impôt sur le capital, dixit, l'Etat du Valais. Pour étayer nos dires, l'impôt perçu par habitant devrait être de fr. 2'207.-- pour 2015 et en 2014, il se montait à fr. 2'301.-- le constat est là, nos rentrées fiscales diminuent, elles sont insuffisantes. La moyenne cantonale est de fr. 3'173.-- puisque Mme Knubel voulait un petit plus de chiffres. Nous devons donc faire face à nos responsabilités et admettre que le passage du coefficient d'impôts de 1,25 à 1,30 est inéluctable. Cette augmentation du coefficient nous permettrait ainsi d'encaisser un montant de fr. 583'000.-- supplémentaire. Pour avoir une image concrète au niveau des ménages, ceci représente une augmentation de 4%. Pour illustrer cette hausse, je me suis amusée un petit peu à regarder un revenu net imposable sous chiffre 26 de la déclaration. Pour un revenu net imposable de fr. 65'000.-- on aurait une augmentation de fr. 240.-- par année. Pour un de fr. 75'000.-- on aurait une augmentation de fr. 256.-- et pour fr. 85'000.-- une augmentation de fr. 306.--. Nous ne pouvons donc pas laisser à nos successeurs une situation financière aussi délicate qui les obligerait à prendre eux-mêmes la décision d'augmenter les impôts. Nous devons faire face à cette situation critique maintenant et prendre sans attendre nos dispositions, même si cette proposition n'est politiquement pas porteuse, on s'en rend bien compte, nous vous demandons donc d'accepter ce nouveau coefficient de 1,30 pour permettre à la législature suivante de travailler dans un climat un peu plus serein. Si aucun amendement conséquent ne permet d'augmenter la marge d'autofinancement et que l'ajustement du coefficient d'impôts n'est pas accepté, le groupe ADG se réserve la possibilité de refuser le budget.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. M. Vuille.

Intervention de M. Côme Vuille : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les municipaux, chers collègues. Le groupe PLR s'est penché avec toute l'attention requise sur la proposition de budget 2015 élaboré par le Conseil municipal, ce d'autant plus que nous avons déjà rappelé l'an passé la situation financière alarmante dans laquelle se trouve notre commune. En effet, le découvert au bilan, impliquant un plan d'assainissement financier était inévitable pour 2016, si rien était entrepris. Nous avons donc annoncé tout au long de cette année, au sein de ce plénum que nous attendions du Conseil municipal des mesures concrètes d'économie pour le budget 2015. Or nous ne pouvons qu'être déçus sur ce point. Certes, la marge d'autofinancement est meilleure que prévu initialement, s'élevant à 2,88 millions, mais elle n'est même pas en adéquation avec la marge d'autofinancement minimale de 4,5 millions sur laquelle la Cogest et la municipalité sont d'accord. Aux yeux de notre groupe, il existe donc un sérieux problème. A la limite, si le Conseil municipal était arrivé avec un véritable plan de mesures concrètes pour redresser la situation à l'avenir et des explications sur les étapes avant d'atteindre cet objectif, nous aurions pu comprendre. Même en regardant plusieurs fois, nous n'avons rien trouvé. C'est ici l'occasion de relever la pauvreté du

CONSEIL GENERAL

message de la municipalité lequel ne nous apprend malheureusement pas grand-chose, ce qui a été reconnu par le Président de commune. Au contraire, du rapport de la Cogest et des questions annexées dont nous saluons la qualité comme de coutume. Il est d'ailleurs assez symptomatique que ce soit la Cogest qui soit allée chercher des pistes d'amélioration là où on attendait plutôt que la municipalité soit proactive au vue de l'état de nos finances et de l'urgence à y remédier. Si l'on s'arrête maintenant plus en détail sur l'amélioration de la marge d'autofinancement proposée, force est de constater qu'elle est quasiment exclusivement dû au vote de ce plénum sur des améliorations de recettes. Il est bon ici de rappeler ces différents votes. Augmentation des taxes sur l'eau potable et sur les eaux usées. Introduction de l'impôt additionnel communal sur les droits de mutation. Introduction d'une taxe sur les déchets. Révision des tarifs des structures jeunesse. Toutes ces mesures ont été acceptées par ce législatif qui a ainsi soutenu la municipalité en lui donnant des outils supplémentaires pour lui permettre de faire face à la situation financière difficile de la commune. Pour sa part, le groupe PLR a toujours rendu la municipalité attentive à ce que ces recettes supplémentaires ne soient pas un blanc-seing qui la dispenserait d'arriver au budget 2015 sans mesures sérieuses d'économie. Or le constat est clair. Les mesures d'économie faite par la municipalité ne représentent que fr. 100'000.-- dans l'amélioration de la marge d'autofinancement. Le déséquilibre est frappant, puisque c'était justement un mixte entre recettes supplémentaires et diminutions des dépenses qui était recherché. D'ailleurs la municipalité elle-même reconnaît qu'il convient d'agir sur ces deux aspects. Le groupe PLR n'arrive donc pas à suivre la municipalité. En effet, il est évident que personne n'est satisfait par le budget tel que proposé. Ni la Cogest à travers son rapport, ni la majorité des groupes politiques à travers les amendements qui ont été déposés et finalement ni la municipalité elle-même puisque la marge d'autofinancement minimale n'est pas atteinte. Nous demandons donc à la municipalité de nous indiquer si elle a concrètement un plan pour redresser les finances communales à très court terme et de nous en dévoiler les grandes lignes. Autres que les artifices comptables qui ne font que différer le problème. Nous craignons en effet que la municipalité ne fasse que reporter le problème sans oser le prendre à bras le corps. De plus, nous ne pouvons comprendre que si la municipalité ne souhaite pas faire les économies nécessaires elle n'ait pas l'honnêteté de proposer alors des augmentations de recettes. Il serait d'ailleurs intéressant de savoir comment le budget a été élaboré au sein du Conseil municipal. Nous attendons d'une collectivité publique qui traverse des difficultés financières d'agir comme au sein d'une entreprise privée. Un objectif précis et défini, la marge d'autofinancement minimale, puis chaque service doit faire le pourcentage d'économie nécessaire en son sein pour atteindre cet objectif en tenant bien entendu compte des besoins essentiels intouchables. Si la commune n'était pas convaincue sur la nécessité de diminuer tel ou tel poste, nous attendions d'elle qu'elle nous présente tous ces postes avec leur potentiel d'économie. Et ensuite c'est un choix politique de ce plénum, de savoir s'il maintient ou non une charge non obligatoire. De cette manière le Conseil municipal sortirait renforcé de l'avis du législatif pour continuer sa politique. Et d'autres parts, nous serions tous ici convaincus que les économies nécessaires ont été faites. Aujourd'hui le groupe PLR n'est pas convaincu que tout a été fait pour dégager des économies dans le budget qui nous est proposé et à voir les amendements déposés la majorité des groupes partage notre avis. C'est pourquoi ce soir nous allons nous prononcer sur les amendements qui, si ils étaient tous acceptés, amélioreraient la marge d'autofinancement de 1,280 millions dont un million d'économie. C'est dire qu'il semble donc exister plusieurs pistes d'amélioration sans toucher à la fiscalité, ce à quoi nous ne sommes pas favorables. En effet, il est plus qu'urgent d'agir enfin concrètement. On s'aperçoit que toutes les recettes supplémentaires votées jusqu'à présent suffisent simplement à repousser le découvert au bilan de 2016 à 2017. C'est-à-dire que nous ne pouvons plus qu'agir sur les budgets 2015 et 2016 si nous voulons éviter un plan d'assainissement à notre commune et donc de voir dans deux ans pour tous les citoyens des hausses drastiques d'impôts et le gel de l'essentiel des mesures non obligatoires prises en leur faveur. Puisque le Conseil municipal n'ose pas prendre lui-même les mesures concrètes c'est à ce Conseil général de prendre ses responsabilités. Ainsi le groupe PLR a proposé deux amendements au budget sur lesquels je reviendrai lors de leur traitement. En plus de ceci, nous demandons ce soir au Conseil municipal de s'engager rapidement à concrétiser les principales pistes d'améliorations soulevées par la Cogest. En particulier nous ne comprenons pas encore que les procédures d'appel en plus-value ne soient pas déjà devenues une systématique dans notre commune. Le Conseil municipal a la compétence de mettre ce système en place dès demain s'il le veut. A nos yeux, si l'amélioration d'une infrastructure publique comme une route engendre une plus-value pour les propriétaires fonciers voisins, il est logique qu'ils y participent. Cela permettrait également qu'ils soient concertés et attentifs à ce que la commune entreprend et pourrait éviter à l'avenir de refaire trois ou quatre fois les mêmes routes. Une autre mesure qui découle du bon sens, et peut être rapidement mise en place, c'est celle de la centrale d'achats. Alors

CONSEIL GENERAL

qu'on nous parle sans cesse d'agglomération et de collaboration intercommunale, voilà un outil concret qui permet simplement de grouper des commandes de besoin que toutes les communes ont, afin de bénéficier de réductions substantielles et de faire jouer la concurrence entre les fournisseurs.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : M. Vuille, je vous prie de conclure s'il vous plaît.

Intervention de M. Côme Vuille : Merci. Il faut enfin reporter les investissements qui ne sont pas urgents à des jours meilleurs, vous l'aurez compris le groupe PLR entre en matière sur le budget 2015, le coefficient d'impôt et le taux d'indexation, mais avertit déjà qu'il n'acceptera le vote final que si plusieurs centaines de milliers de francs d'économies supplémentaires sont votés par le Conseil général. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Quelqu'un dans l'assemblée conteste-t-il l'entrée en matière ? Ce n'est pas le cas, l'entrée en matière est acceptée. Nous pouvons passer au point suivant, coefficient d'impôt et taux d'indexation. Nous allons tout d'abord nous prononcer sur le coefficient d'impôt. L'entrée en matière ayant déjà été acceptée je passe la parole tout d'abord à la municipalité.

a. Coefficient d'impôt et taux d'indexation : Discussion / Vote

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je vous remercie tout d'abord de votre entrée en matière sur ce budget. La proposition du Conseil municipal concernant le taux d'imposition est de maintenir le coefficient d'impôt à 1,25 et l'indexation à 165%. J'aimerais juste vous donner en passant la moyenne cantonale. La moyenne cantonale c'est 1,21 et 150% d'indexation. L'augmentation d'impôts contrairement à ce que j'ai pu entendre de certains tout à l'heure, on est pas du tout tabou dans notre commune ni même au sein de notre Conseil municipal. Nous sommes tous conscients qu'elle sera pratiquement inéluctable à un moment ou à un autre. Toutefois, le Conseil municipal vous recommande de ne pas suivre la commission de gestion dans sa proposition d'augmentation pour les raisons suivantes :

Premier point : Cette hausse d'impôts est prématurée au vue de l'amélioration de la situation. J'ai bien entendu que finalement tout était tombé du ciel que le Conseil municipal devrait finalement reconnaître qu'il n'a rien fait et qu'il doit la totalité de l'amélioration de la marge d'autofinancement aux décisions que vous avez prises. C'est encore heureux que le souverain, finalement le législatif s'exprime sur les propositions du municipal et c'est encore mieux lorsqu'il les accepte. Ça je pense que c'est un élément très positif. Vous avez aussi pu lire la position de la fiduciaire qui est une position qui est peu politique qui est très technique et qui félicite la municipalité pour le travail effectué, qui reconnaît l'amélioration de la situation financière de notre commune et qui trace déjà des pistes, pas dans l'urgence mais dans la réflexion, pour l'avenir de notre commune. Je rappelle également la position du canton qui nous avait répondu clairement lorsque nous avons demandé une diminution du taux d'amortissement fixé à 10% que notre commune se trouvait dans une situation financière qui était encore trop favorable pour rentrer en matière sur cette proposition.

La deuxième raison pour laquelle nous vous recommandons de refuser cette hausse d'impôts : On nous dit qu'on n'a pas trouvé de nouvelles recettes. La parafiscalité a déjà été augmentée. Plusieurs d'entre vous l'ont relevé, c'est vrai la décision au final a été prise par votre Conseil, c'est votre compétence, et de manière, cette augmentation a été faite de manière significative. Taxes sur le raccordement à l'eau potable. Taxes sur le raccordement des eaux usées. Tarifs de l'eau potable. Taxes sur les déchets. Impôts sur les droits de mutations. Et dans le budget que vous nous proposez, augmentation de l'impôt sur les chiens. Et nous savons aussi au vue de l'agrandissement de la STEP, augmentation du tarif des eaux usées. Je crois que ça c'est une réalité, cette augmentation de la marge d'autofinancement, c'est des économies qui ont été faites, même si vous le contestez, mais c'est aussi de l'argent qui a été pris dans le portemonnaie des familles de cette commune, des personnes âgées et de la classe moyenne. Donc c'est déjà de l'argent qui a été ponctionné auprès de nos habitants et je pense que même s'il y a un rattrapage qui était nécessaire, probablement que certaines de ces taxes étaient sous-évaluées, qu'on aurait pu peut-être les augmenter de manière régulière, on se trouve devant une situation où la parafiscalité a été augmentée fortement et simultanément. Si on veut continuer à attirer des contribuables, je pense surtout aussi aux entreprises, il ne faut pas que Collombey-Muraz devienne un enfer fiscal. On sait ce qu'il en est lorsqu'on augmente fortement la fiscalité, on ne dope pas forcément les recettes, bien au contraire. Puis finalement la dernière raison et pas des moindres pour laquelle le Conseil municipal vous recommande de refuser cette hausse

CONSEIL GENERAL

d'impôts, c'est qu'elle est proposée dans une réflexion qui ne semble pas aboutie. Ne pas céder à la panique et confondre rapidité et précipitation. Ça a également été relevé, le reproche qui peut être fait au message du Conseil municipal, je l'ai reconnu tout à l'heure, nous avons du pain sur la planche, peut également être fait au message de la commission de gestion. Si certains disent que la commission de gestion a fait tout juste, le Conseil municipal tout faux, je m'étonne de cette position là au vue même de l'absence totale de chiffre. Jusqu'à ce soir les membres de ce conseil qui ne sont pas membres de la commission de gestion ne savaient pas combien représentait une augmentation d'impôts de 1,25 à 1,30. Personnellement je trouve que c'est insuffisant. On ne sait pas non plus quelles seront les conséquences de cette augmentation d'impôts sur le budget 2015, mais surtout sur les budgets suivants. Qu'est-ce que ça va améliorer ? Quel sera l'impact de cette augmentation d'impôts sur le plan quadriennal ? Donc moi et le Conseil municipal nous posons une question, cette hausse d'impôts est-elle utile maintenant ? Est-elle suffisante ? Parce qu'on nous dit 1,30, pourquoi 1,30 ? Et ne risque-t-on pas ainsi en fixant finalement artificiellement une hausse à 1,30 une hausse à répétition ? C'est-à-dire on augmente les impôts en 2015 et puis peut-être que dans deux ou trois ans on s'aperçoit que c'était insuffisant, on augmente à nouveau les impôts, ce qui rend difficile la possibilité pour les habitants de notre commune de finalement bien planifier leur budget. L'impression est une impression d'inachevé, que la commission de gestion a voulu bien faire mais qu'elle a aussi voulu montrer qu'elle agissait et qu'elle avait un certain souci pour la situation financière de notre commune. On est conscient et on la remercie pour ce souci là, mais on a quand même l'impression que la réflexion n'est pas allée jusqu'au bout. En conclusion, la commission de gestion ne semble pas prête avec sa proposition d'augmentation d'impôt qui pour le Conseil municipal doit rester la mesure ultime, doit pas être prise à la légère et c'est la raison pour laquelle nous vous recommandons de la refuser.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur le Président de la municipalité. Je passe la parole au rapporteur de la commission de gestion. S'il veut s'exprimer sur le coefficient d'impôt.

Intervention de M. Jürg Kilchenmann : Non je n'ai rien à exprimer.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : M. le Président de la commission de gestion.

Intervention de M. Alexis Turin : Alexis Turin, Président de la commission de gestion. Je propose de prendre la parole après les groupes et je ferai un commentaire après que tout le monde aura parlé sur cette problématique merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : J'ouvre donc la discussion et donne la parole tout d'abord aux chefs de groupe. M. Vuille.

Intervention de M. Côme Vuille : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les municipaux, chers collègues, en préambule le groupe PLR souhaite tout d'abord évoquer son étonnement que ce soit la Cogest qui fasse une proposition d'augmentation du coefficient d'impôt. Partout ailleurs c'est la municipalité qui arrive avec une telle proposition et le budget est élaboré en intégrant cette proposition. Sinon on a un peu de difficulté à appréhender le budget et à travailler avec. Cela montre encore une fois que le budget n'est pas satisfaisant et que la Cogest ne pouvait ou ne voulait pas rester dans l'immobilisme. Toutefois, le groupe PLR est d'avis que cette mesure doit rester l'ultime solution et qu'elle ne doit pas être une solution de facilité pour éviter de faire des économies qui sont possibles. Les citoyens ont déjà tous été touchés par les recettes supplémentaires votées par le Conseil général cette année et qui alimentent l'essentiel de l'amélioration de la marge d'autofinancement du budget 2015. Cela suffit maintenant, l'effort doit désormais se faire en restreignant les dépenses au maximum. Même si la municipalité combat aussi l'augmentation des impôts, nous ne partageons toutefois pas son opinion qui consiste à dire qu'il en est hors de question cette année mais qu'on verra l'année prochaine. A nos yeux ce genre de discours n'est pas acceptable pour les citoyens, on ne fait pas de la politique que pour une année. Les citoyens ont le droit de savoir à quel horizon arrivera cette hausse d'impôts, surtout si on annonce qu'elle est inéluctable. Et ce d'autant plus que les investissements ne vont pas diminuer et que la municipalité ne propose pas d'amélioration à court terme. Au lieu d'une augmentation de coefficient d'impôt, le groupe PLR est persuadé que les finances communales peuvent être redressées en acceptant des économies de plusieurs centaines de milliers de francs au travers des amendements proposés. Et d'autre part en concrétisant les

CONSEIL GENERAL

pistes déjà évoquées précédemment. En tous les cas, le groupe PLR rend attentif ce plénum que même dans l'hypothèse où une augmentation du coefficient d'impôt devait passer au vote, cela ne changerait en rien la nécessité de faire des économies que le Conseil municipal s'est refusé à faire et que notre condition à l'acceptation du budget n'en serait aucunement modifiée. Le groupe PLR soutient donc un coefficient d'impôt et un taux d'indexation inchangés. Merci de votre attention.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci M. Vuille. Mme Cretton.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Nathalie Cretton, pour l'ADG. On dit hausse prématurée, donc ça sous-entend une hausse de toute façon, donc on ne va pas y échapper. Donc pourquoi ne pas prendre le taureau par les cornes ? C'est vrai que nous avons eu beaucoup de taxes, mais c'est des taxes qui concernent des services autofinancés. Donc c'est des taxes qui sont obligatoires. Contrairement juste au droit de mutations, où là effectivement c'était une volonté de la commune. Donc nous sommes d'accord que c'est la solution ultime d'augmenter les impôts. Mais si les amendements ne passent pas ou comme ça, il faudra bien trouver une solution pour améliorer notre marge d'autofinancement. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. M. Kamerzin.

Intervention de M. Raymond Kamerzin : Raymond Kamerzin, groupe UDC. Pour nous, une ligne claire, voilà le maître mot. Le groupe UDC demande de ne pas augmenter le coefficient d'impôt à 1,30, mais bien de le laisser à 1,25. Ceci bien sûr sans menacer les conseillers que si on augmente le coefficient nous n'accepterons pas le budget, comme certains le font. Il est plus facile de proposer une augmentation que de chercher à économiser. Mais la vie est parfois injuste, et certains ont appris qu'un budget doit aussi se gérer avec ce que l'on a. Je serais très heureux, pour ma part, si pour équilibrer mon budget familial il me suffisait d'aller voir mon employeur et simplement lui dire « Je n'arrive pas à gérer mes dépenses, donc donnez-moi fr. 1'000.-- de plus par mois. La démarche, bien que sympathique, risque fort de ne pas être acceptée. Que faire ? Et bien simplement réduire les extras ou les dépenses non vitales. Et c'est simplement ce que demande le groupe UDC. On ne touche pas aux impôts, par contre on économise ailleurs, ou on réduit ce qui n'est pas nécessaire en tant de crise. Le groupe UDC vous demande de refuser cette augmentation.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci M. Kamerzin. Mme Knubel .

Intervention de Mme Natercia Knubel : Natercia Knubel, cheffe de groupe PDC. Donc pour le groupe PDC, étant donné toutes les taxes qui ont déjà été augmentées, des taxes qui vont entrer en vigueur, je ne veux pas toutes les citer puisque M. Vuille nous en a fait la liste, et en réponse à Mme Cretton, la taxe des déchets est certes obligatoire, elle l'était déjà en 2011, sous l'ancienne législature n'a rien fait pour la mettre en place. Ça aurait pu éviter de cumuler les taxes toutes la même année. D'autre part, la Cogest ne nous a pas démontré que la hausse d'impôts proposée va améliorer de manière significative la marge d'autofinancement, et surtout elle ne va pas atteindre les 4,5 millions demandés. Le budget est acceptable en l'état et il permet d'attendre encore avant d'augmenter les impôts, ce qui doit être une mesure de dernier recours, d'autant qu'elle va toucher essentiellement les familles et les PME qui participent à l'économie locale. Au vue de ce qui précède, le groupe PDC vous demande de refuser la proposition de la Cogest et par conséquent de refuser l'augmentation du coefficient d'impôt. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Est-ce que quelqu'un désire s'exprimer dans l'assemblée ? M. Schmid.

Intervention de M. Daniel Schmid : Daniel Schmid pour l'ADG. Concernant ces augmentations d'impôts, notre analyse ne dépend évidemment pas que de l'année 2015, mais des perspectives. On nous dit, la situation s'améliore. Moi, quand une situation s'améliore, c'est qu'on va dans le bon sens. Si on regarde le plan financier, jusqu'en 2018, nos marges d'autofinancement sont inférieures aux investissements nets, donc la situation ne s'améliore pas, elle se dégrade. Notre endettement continue d'augmenter. Il sera de 83 millions en 2018, on nous parle d'éventuellement créer une SA, on a aussi entendu que peut-être on devra agrandir le CO, donc notre situation, avec la marge d'autofinancement que l'on a, notre situation elle continuera à se péjorer et en 2018, ce n'est pas 4,5 millions qu'on a, là c'est marqué 3,6 millions. Donc

CONSEIL GENERAL

cette augmentation d'impôts elle est inévitable. Et ça, ça se ressent dans les amendements déposés dans les différents groupes. On parle de diminuer le chèque famille, on parle de diminuer les prestations sur les frais dentaires. Tout ça, ça touche les familles. Donc l'augmentation d'impôts, là on en revient toujours à ce débat sur ces augmentations d'impôts, en principe, et lorsque l'on calcule un peu, les augmentations d'impôts elles servent surtout les familles et la classe moyenne. Parce que, cette augmentation d'impôts comme indiqué, ce sera environ 4%. Des chiffres ont été donnés. Si on n'augmente pas les impôts, on va inmanquablement diminuer les prestations et ces prestations, par exemple, si vous avez 2 voire 3 enfants, et bien pour les soins dentaires, ben les fr. 200.-- que vous avez gagnés aux impôts ben vous allez largement aller les reperdre avec la diminution des subventions. Donc cette augmentation d'impôts, l'avantage en somme de la mise à l'ordre du jour avant le budget c'est que là il n'y a pas, il ne peut y avoir de débat. Notre marge d'autofinancement est tellement en-dessous du minimum souhaité que, comme ça a déjà été dit, que cette augmentation d'impôts est inévitable. Alors au lieu d'attendre encore une année ou deux, puis dire « Ho ben non ça ne sera pas 1,30, ça sera, on devra faire 1,35, voire 1,40 ! Commençons cette année avec 1,30 et puis ça fait fr. 600'000.-- de gagner. L'année prochaine fr. 600'000.-- et peut-être qu'il n'y a pas besoin d'augmenter. Mais comme on est parti là, d'après les prises de position des groupes, et bien peut-être que l'année prochaine ce sera 1,35 et en 2017 1,40. Alors je ne peux que vous inviter à accepter cette augmentation d'impôts. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. D'autres prises de parole ? Mme Knubel. Juste préciser à quel titre vous intervenez.

Intervention de Mme Natercia Knubel : J'interviens en tant que conseillère générale PDC, je n'ai pas compris si M. Schmid s'exprimait pour le groupe ou en son nom personnel, j'ai cru comprendre que c'était pour l'ADG. Or, il n'est pas chef de groupe et nous avons reçu la consigne que seuls les chefs de groupes s'expriment au nom du groupe.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Alors je vous ai passé, parce que j'ai ouvert la discussion à l'Assemblée générale, je vous ai passé la parole et vous avez pris comme membre de l'ADG. C'est juste ! D'autres prises de parole dans l'assemblée ?

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Nathalie Cretton, juste pour une petite remarque.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : A quel titre ?

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Ben au titre de Nathalie Cretton, parce que je ne peux pas parler au nom du groupe étant donné que je n'ai pas parlé au groupe. Alors Nathalie Cretton, conseillère générale, voilà. Je voulais répondre à Mme Knubel qui disait que les taxes sur les déchets et ben c'était, entre guillemets, la faute de la législature d'avant. Et ben peut-être dans deux ans les gens qui seront ici, qui siégeront ici diront : « c'est la faute du Conseil général de 2014 ou 2015 qui n'a pas pris ses responsabilités pour passer de 1,25 à 1,30 ». Voilà.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. M. Turin.

Intervention de M. Alexis Turin : Alexis Turin, Président de la commission de gestion. Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, chers collègues, Mesdames, Messieurs. Alors, je vais profiter de ce point-là pour faire quelques précisions. Tout d'abord, sur le document qui nous a été projeté ce soir de l'organe de révision, la commission de gestion le découvre ce soir, on n'a pas reçu ce document-là.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : S'il vous plaît, je vous prie juste une chose, quand vous vous exprimez, veuillez vous annoncer. Monsieur le Président de la municipalité.

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, là je ne peux laisser passer, je m'excuse c'est une correction matérielle, ce document vous a été lu lors d'une séance de la commission de gestion.

CONSEIL GENERAL

Intervention de M. Alexis Turin : D'accord alors autant pour moi, mais effectivement j'avais pas le souvenir de l'avoir dans les documents.

Intervention de M. Yannick Buttet : Je m'excuse mais si le Président de la commission de gestion ne se rappelle pas que notre fiduciaire-conseil nous félicite pour la tenue des finances et pour les mesures prises, je pense qu'on a du souci à avoir pour la planification future de notre commune.

Intervention de M. Alexis Turin : Bon vous pensez bien que la commission de gestion a d'autres soucis que les attaques personnelles dans sa mission, mais plutôt de l'analyse des chiffres. Alors effectivement, on a un leitmotiv au sein de la commission de gestion, c'est que on veut qu'on nous donne des chiffres. Des paroles, ce n'est pas ça qui nous permet de travailler, pour nous il faut avoir des chiffres pour qu'on puisse préparer le travail, venir devant vous avec une analyse chiffrée. Si vous avez eu le temps de lire ce document qui vous a été mis ce soir, qui m'avait échappé mais je pense que s'il nous avait échappé c'est parce qu'il n'y avait pas de chiffres dedans, vous remarquerez qu'il y a aucun chiffre dedans. Alors la commission de gestion, je crois qu'elle a adopté une ligne claire depuis chaque fois qu'elle s'exprime sur les budgets : budget 2013, 2014 et 2015, elle voit qu'il y a des difficultés au niveau de nos finances et on essaie de proposer des pistes. Alors ça a été dit dans ce plénum, est-ce que c'est à la Cogest de proposer des pistes, est-ce que c'est au Conseil municipal de proposer des pistes ? On a pris une option, à la commission de gestion, c'est de vous proposer des pistes dont la piste qui vous est proposée ce soir au niveau de l'augmentation du coefficient qui a été pris à 4 voix contre 3, c'est vrai qu'il n'y avait pas le chiffre dans notre message, c'est quelque chose à améliorer. En même temps, chaque groupe politique a un représentant au sein de la commission des finances et bien sûr que ce chiffre est très connu de la commission des finances donc j'imagine que dans la préparation de ce soir, ce chiffre était bien sûr parfaitement connu puisque les membres de la commission des finances siègent dans chacun des partis représentés ce soir. Voilà c'était juste pour faire cette rectification, merci pour votre attention.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci, je prierai les conseillers généraux et les membres du Conseil municipal, lorsque vous voulez prendre la parole de vous annoncer, s'il vous plaît pour éviter ce genre d'altercations. Je vous remercie. Est-ce qu'une autre personne désire prendre la parole dans l'assemblée ? Ce n'est pas le cas, je clos... Monsieur le Président de la municipalité, je vous passe la parole, si vous voulez, maintenant. Oui, de toute façon je clos la discussion. Peuvent s'exprimer maintenant encore : le Président de la commission de gestion et le représentant du Conseil municipal. Monsieur le Président de la commission de gestion, est-ce que vous voulez encore vous exprimer ? Ce n'est pas le cas. Monsieur le Président de la municipalité.

Intervention de M. Yannick Buttet : Oui, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, moi j'aimerais corriger certains éléments aussi deux par deux fois, deux groupes ont dit : la marge d'autofinancement minimale est de 4,5 millions et on se serait mis d'accord sur ce chiffre minimal entre la commission de gestion et le Conseil municipal et il me semblait avoir été clair dans mes propos introductifs en disant que ça c'était la marge d'autofinancement idéale, que le Conseil communal pensait arriver entre 4 et 4,5 millions et lorsqu'on prend le canton à parti avec les 15%, 15% de 28 millions ça fait 4,2 millions. Alors vous me direz 4,2, 4,5 on est pas loin mais ça fait quand même fr. 300'000.-- d'écart et puis ça permet aussi de relativiser cette marge d'autofinancement minimale. Juste quand on dit aussi : les taxes qui ont été mises en place, c'est des taxes qui concernent les services autofinancés, c'est vrai mais elles sortent toutes du même porte-monnaie quand même, donc elles sortent toutes du même porte-monnaie et dire aux gens finalement cette taxe on l'a mise en place parce qu'on aurait dû la mettre en place depuis longtemps, ça ne change pas grand-chose sur l'élaboration de leur budget. Quand on nous dit aussi, comme c'est inévitable on y va maintenant, mais pourquoi à 1,30 ? J'entendais M. Schmid dire : « Il faut y aller ». D'ailleurs après on a vu la planification parce qu'il a dit « peut-être que si on passe à 1,30 l'année prochaine, on aura peut-être plus besoin d'augmenter à l'avenir ». Donc on voit aussi une nouvelle fois que cette planification, cette proposition qui est peut-être une bonne proposition, mais elle a pas été aboutie, elle a pas été vraiment réfléchie jusqu'au bout et je doute personnellement que les impôts servent la classe moyenne, en général la classe moyenne est une classe qui, par définition, a un revenu moyen et a peu de déductions, la classe moyenne passe à la caisse partout tout le temps, donc c'est en général la classe moyenne qui est le plus péjorée par les impôts. Et puis pour terminer, cette dynamique générale où on dit finalement la commission de gestion ne devrait pas proposer de piste, elle devrait simplement être l'inquisiteur qui

CONSEIL GENERAL

analyse le mauvais travail de la municipalité et revendique davantage. Mais moi je regrette ça ! Parce qu'on a relevé, vous l'avez aussi relevé vous dans le rapport de la commission de gestion, cette nécessité de travailler ensemble et c'est encore plus vrai dans la situation difficile qu'on vit maintenant, on fait tous le même bilan mais j'ai l'impression que si on veut collaborer ensemble, et bien il s'agit que chacun amène des pistes sur la table et moi je vois, avec satisfaction, quand je lis le rapport de la commission de gestion que la commission de gestion a listé de nombreux points amenés par la municipalité. Alors on ne veut pas se battre sur la paternité d'une mesure ou d'une autre, l'important n'est pas de savoir qui a fait quoi, quand, l'important c'est d'arriver ensemble à une bonne solution. Et puis juste une dernière chose, quand on nous dit finalement qu'on veut une analyse chiffrée, c'est vrai et je crois qu'on a reconnu je répète encore une fois que notre message est lacunaire, je crois qu'on ne peut pas non plus nier le fait que le message de la commission de gestion mais de nouveau : « on s'occupera de nous, vous vous occuperez de vous », aurait pu être plus poussé sur les incidences de cette proposition d'augmentation d'impôts. Ça permettrait probablement aujourd'hui à l'ensemble des membres du conseil de se faire une idée plus précise des conséquences ou finalement des réelles améliorations qu'apporterait la proposition de la commission de gestion.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Alors je vous rappelle, lorsque la parole n'est plus demandée, le Président déclare le débat clos. Dès lors peuvent s'exprimer le Président de la commission et le représentant du conseil municipal. Puis la parole ne sera plus accordée sauf pour rectifier brièvement des erreurs contenues dans les dernières paroles, définir la manière de poser la question et les modalités du vote. M. Turin est-ce que ça rentre dans cette hypothèse ?

Intervention de M. Alexis Turin : Qu'est-ce que vous pensez ?

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je vous pose la question.

Intervention de M. Alexis Turin : Oui alors je pense que j'arrive à comprendre ce que j'ai le droit de dire ou pas dire en tant que Président de la commission de gestion. Je peux pas accepter quand on nous dit que la proposition n'a pas été réfléchie puisque, j'aimerais juste rappeler que, sauf erreur, on s'est vu 5 ou 6 fois la commission de gestion et que je crois que dans la commission de gestion on est des gens qui réfléchissons, mais c'est vous qui prenez après une décision. Ensuite quand on vient nous dire qu'on ne connaît pas l'incidence d'une augmentation d'impôts alors que c'est la municipalité qui a elle-même fourni le tableau où dedans on voit qu'il y a une augmentation de Fr. 580'000.-- . Je suis un peu étonné de cette façon de discuter ce soir parce que ça reflète en tout cas pas la façon dont on a travaillé la commission de gestion ni à l'intérieur de la commission de gestion, ni avec nos relations avec le Conseil municipal, je ne sais pas pourquoi il y a cette emportement ce soir, il y a des propositions, on doit discuter sur une proposition, on vote mais en tous les cas, je pense que les membres de la commission de gestion pourront témoigner, ça se passe de façon tout à fait saine et constructive, mais je voulais quand même faire ces deux rectifications. Merci pour votre attention.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Alors pour une dernière prise de parole, M. le Président de la municipalité et après je termine là.

Intervention de M. Yannick Buttet : Alors on va pas jouer au tennis ou au ping-pong ce soir, simplement dire quand on parle des conséquences de l'augmentation d'impôts, évidemment que pour l'année prochaine on la connaît, mais quel sera l'impact de cette augmentation d'impôts sur les années qui suivent, sur le plan quadriennal et sera-t-elle suffisante pour atteindre cette marge d'autofinancement idéale de 4,5 millions ? Aujourd'hui, nous n'en savons rien.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci M. le Président de la municipalité, je demande aux scrutateurs de se lever et de sortir des rangs. Je passe au vote en opposant la proposition de la commission de gestion à celle de la municipalité. Les conseillers généraux qui suivent la proposition de la commission de gestion de fixer le coefficient d'impôt à 1,3% sont priés de lever la main. Les conseillers généraux qui approuvent la proposition de la municipalité de maintenir le coefficient d'impôt à 1,25 sont priés de lever la main. Merci. Abstentions ? Qui suivent la proposition de la commission de gestion : 8. La proposition de la municipalité: 39. Non 34. Abstention : 1. Donc le coefficient d'impôt à 1,25 est approuvé. Nous passons

CONSEIL GENERAL

maintenant à l'indexation. Selon l'article 178 al.5 et 6 de la loi fiscale, en cas d'augmentation de 3% de l'indice des prix à la consommation par rapport au dernier barème adapté, l'indexation intervient de manière automatique et ne nécessite ainsi pas une décision, ni du Conseil communal ni du Conseil général. Le Conseil général a toutefois la possibilité de s'écarter de ce principe de l'indexation automatique, ce par voie de décision. Il peut ainsi renoncer totalement ou partiellement à l'indexation en cas d'augmentation de 3% de l'indice des prix à la consommation. Il peut également rattraper la progression à froid qui n'a pas été corrigée par le passé. Par contre il ne peut pas revoir à la baisse l'indexation existante à moins, toutefois, que l'IPC ait subi un recul de 3% par rapport au dernier barème. Pour rappel, le niveau de l'indice de la commune de Collombey-Muraz se monte à 165 soit une indexation déjà élevée en rapport avec les autres communes du canton. Ceci étant précisé, je passe la parole à la municipalité. M. le Président de la municipalité.

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je crois que vous avez vu la proposition c'est d'en rester à 165%. Je pense qu'on n'aurait de toute façon pas de possibilité de modifier ce taux qui est déjà bien au-dessus de la moyenne cantonale et il y a aucun des critères objectifs qui est rempli, donc raison pour laquelle nous proposons de ne pas modifier ce taux.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur le Président de la municipalité, je passe maintenant la parole au rapporteur de la commission de gestion. Rien de particulier. J'ouvre la discussion et donne la parole tout d'abord aux chefs de groupes, s'ils désirent s'exprimer. Ce n'est pas le cas, est-ce que quelqu'un dans l'assemblée désire s'exprimer ? Formellement je clos la discussion. Peuvent encore s'exprimer le Président de la commission de gestion ? Ce n'est pas le cas, et le représentant du Conseil municipal, le Président de la municipalité ? Ce n'est pas le cas. Je demande aux scrutateurs de se lever. Je passe au vote. Les conseillers généraux qui soutiennent la proposition de la municipalité de maintenir l'indexation à 165 sont priés de lever la main. C'est bon. Refus ? Abstentions ? Le taux d'indexation à 165% est approuvé à l'unanimité. Je vous remercie.

b. Budget 2015

Mes chers collègues, nous allons maintenant nous prononcer sur le budget 2015 à proprement parlé. Nous avons reçu 15 amendements, toutefois un amendement traite un montant inférieur à fr. 30'000.--, il n'est donc pas recevable à la lumière de notre règlement communal d'organisation, aussi nous n'en tiendrons pas compte. Deux amendements sont identiques, aussi nous les traiterons conjointement. Deux amendements traitent de la même rubrique mais les montants proposés sont différents, nous les traiterons donc en même temps en les opposant l'un à l'autre avant de confronter l'amendement retenu à la proposition de la municipalité. Pour les autres amendements, nous les passerons en revue et les examinerons un à un. Nous allons procéder de la manière suivante, tout d'abord le Président de la commune peut nous présenter la proposition de la municipalité, si elle le désire. Le rapporteur de la commission va s'exprimer et après nous passerons à l'étude détaillée, en passant dans un premier point le message du Conseil municipal, les indicateurs financiers 2015, le plan financier quadriennal puis les amendements un à un, enfin les rubriques non-amendées où vous pourrez poser des questions et engager des discussions puis, nous aurons la discussion finale et enfin le vote final. Avez-vous des questions sur ce mode de procéder ? Ce n'est pas le cas. J'invite donc le Président de la municipalité, M. Yannick Buttet à nous faire part d'un mot du Conseil municipal et de ses explications.

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je crois que j'ai détaillé suffisamment ce budget lors de l'entrée en matière qu'on a déjà eu le débat sur le taux d'imposition et je vous propose de passer directement aux amendements.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci, le rapporteur de la commission de gestion désire-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas, nous allons passer à la discussion de détail. J'ouvre la discussion, mais avant de passer aux amendements, je vais déjà vous demander : avez-vous des questions ou des observations par rapport au message du Conseil municipal page 1A à 1D ? Des questions sur le message du Conseil municipal ? Je crois qu'on en a déjà parlé de ses forces et de ses faiblesses, s'il n'y a pas de questions nous pouvons passer plus loin. Avez-vous des questions par rapport aux indicateurs financiers 2015, soit de la page 3 à la page 12 ? Pas de question. Avez-vous des questions par rapport au plan financier quadriennal 2015-2018, page 107 à 109 ? Ce n'est pas le cas, nous allons donc nous prononcer

CONSEIL GENERAL

maintenant sur chaque amendement un après l'autre et selon le processus suivant. Tout d'abord il y aura une présentation par le déposant. Ensuite une prise de position de la municipalité. Ensuite une prise de position de la commission de gestion, s'ils désirent expliciter encore la prise de position qui a déjà été formulée dans le tableau que nous avons reçu, puis nous aurons la discussion générale et enfin, un vote sur l'amendement.

1) Amendements : Discussion / Vote

Nous passons, selon le tableau que vous avez reçu, commune de Collombey-Muraz, projet budget 2015, prise de position des commissions permanentes du Conseil général sur les propositions d'amendement, classification, compte de fonctionnement 0.29 poste 0.29366.30 : Chèque-famille. Je passe la parole au déposant pour prise de position et explications.

Intervention de M. Raymond Kamerzin : Raymond Kamerzin, chef de groupe UDC. Alors il semble possible à chacun de faire cet effort. Nombre de communes n'ont pas ce système de chèques-famille. En temps de récession, les premiers postes touchés sont ceux qui n'ont pas un caractère obligatoire. Par contre, afin de rester bienveillants et solidaires, la réduction de 50% paraît plus raisonnable et acceptable qu'une suppression totale de ce chèque. Actuellement il est gracieusement offert annuellement 2 chèques de fr. 50.-- chacun par enfant, ceci de la naissance jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire. Le groupe UDC estime que sur un budget de fonctionnement familial, moins de fr. 1.-- par semaine de diminution est acceptable. Par contre, cela représente fr. 60'000.-- d'économie pour notre commune. Le site Internet de la commune de Collombey-Muraz précise bien, sur la page des chèques-famille, qu'en cas de situation financière difficile de la commune, cette action peut être suspendue ou supprimée. Nous ne demandons pas sa suppression, simplement sa réduction.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Le représentant de la municipalité.

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, alors c'est vrai, Raymond Kamerzin vient de citer l'article 3, lettre A du règlement communal sur les chèques-famille. Malgré ça, le Conseil municipal vous recommande de rejeter cet amendement. Tout d'abord parce que on l'a dit aussi. On nous parle beaucoup d'économie, maintenant, les économies qui sont possibles, c'est des économies qui font mal, directement, en particulier à la famille, ou/et aux sociétés locales. De nos jours, nous pensons qu'une commune se doit aussi de fournir d'autres services que simplement les services qu'elle a fournis à une certaine époque. A une certaine époque il suffisait d'avoir la sécurité, la formation et puis c'était quasiment suffisant par rapport à ce qu'on attendait d'une commune. Le plus important, c'est qu'une telle mesure va pénaliser les familles les plus précarisées, comme c'est elles qui souvent bénéficient ou profitent peut-être d'avantage de cette possibilité d'avoir un soutien pour l'achat du matériel scolaire. Donc pour rappel, c'est fr. 50.-- pour l'achat de matériel scolaire, en tout cas pour aider les familles au moment de la rentrée. Et c'est également fr. 50.-- pour pouvoir payer une activité sportive ou culturelle. Donc là, ce qui est important pour nous aussi, c'est non seulement l'ensemble du montant, mais c'est aussi le fait d'avoir ces 2 parties. On a beaucoup parlé de l'augmentation de la population dans notre commune. De la difficulté de tisser des liens sociaux, et nous pensons que le fait de donner cette possibilité aux enfants ou aux familles, d'avoir ce rabais de fr. 50.-- sur une activité collective, sportive ou culturelle, ça permet également de s'intégrer dans une société sportive ou culturelle de manière à connaître d'autres personnes et à soigner aussi cette vie en commun. Raison pour laquelle nous vous recommandons de rejeter cet amendement.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Y a-t-il une prise de position de la commission de gestion par son rapporteur ?

Intervention de M. Jürg Kilchenmann : Alors Jürg Kilchenmann rapporteur de la commission de gestion. La majorité de la Cogest estime qu'il faut maintenir cette aide aux familles qui favorise aussi une intégration dans les sociétés locales comme l'a rappelé notre Président. Au vote, l'amendement est refusé par la Cogest.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. J'ouvre la discussion, est-ce que quelqu'un veut s'exprimer dans la salle ? Mme Cretton.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Oui, Nathalie Cretton pour l'ADG, nous aurions été, nous, favorables à cet amendement s'il avait été stipulé que cette diminution toucherait les personnes ayant un certain revenu net imposable. Pour l'ADG, seul les personnes nécessiteuses devraient bénéficier de ces chèques. Etant donné qu'il manque cet élément indispensable dans la proposition de l'UDC, nous n'acceptons pas cet amendement. Par contre, nous déposerons une motion allant dans le sens de notre suggestion dès le printemps. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci, autres prises de parole ? Mme Knubel.

Intervention de Mme Natercia Knubel : Natercia Knubel pour le PDC, je passe la parole à M. Eric Lattion.

Intervention de M. Eric Lattion : Éric Lattion pour le PDC. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues. La commune de Collombey-Muraz connaît actuellement une très forte augmentation de sa population dont une grande majorité de jeunes. Notre principal risque serait de ne pas arriver à intégrer ces nouveaux habitants dans les prochaines décennies avec tous les problèmes sociaux que cela pourrait engendrer. Les chèques-famille permettent d'intégrer facilement et à relativement peu de frais ces nouveaux habitants, simplement en les encourageant à faire partie des sociétés locales. Ces bons incitent les familles à se renseigner sur les possibilités offertes et encouragent ainsi la pratique d'un sport, du chant ou d'un instrument de musique, tout en créant des liens avec la population locale. Ces activités en commun nous paraissent d'autant plus importantes en cette période où de grands quartiers d'immeubles voient le jour. Pour cette raison et comme l'amendement ne mentionne pas clairement quelle part des chèques-famille devrait être réduite, le PDC vous propose de le refuser.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci, autres prises de parole ? M. Vuille.

Intervention de M. Côte Vuille : Vuille pour le PLR. Comme annoncé le groupe PLR soutiendra en principe les mesures d'économies proposées pour autant que celles-ci soient pertinentes. Ce premier amendement s'inscrit dans le cadre d'économie visant la rubrique par nature N° 36, soit les subventions accordées, le plus gros poste de charges avec 8 millions de francs. Il est donc pertinent de rechercher dans le domaine qui peut apporter le plus d'économie. Il serait intéressant de connaître le pourcentage de charges liées dans la rubrique N° 36, car même si l'on calcule sommairement 80% de charges liées, il reste 1,6 millions de dépenses non-obligatoires où le Conseil municipal doit aller creuser pour examiner si les subventions accordées sont toujours efficaces et adaptées. D'une manière générale cela n'étonnera personne que le groupe PLR est contre la politique de l'arrosoir. En examinant en détail la question des chèques-famille, on s'aperçoit tout d'abord que l'utilisation est d'environ 80% pour les chèques concernant les fournitures scolaires et de 50% pour les chèques concernant les sociétés locales. Si la municipalité peut apporter des chiffres plus précis et plus récents, nous la remercions. En tout état de cause, nous devons convenir que l'ensemble n'est pas utilisé et donc qu'une réduction du montant budgété peut déjà correspondre à l'utilisation réelle. En affinant encore l'analyse, nous devons constater que les chèques concernant théoriquement les fournitures scolaires peuvent être utilisés par les parents pour leurs propres besoins au lieu de ceux de leurs enfants, au contraire des chèques destinés au développement social de l'enfant auprès des sociétés de nos villages. Enfin, le groupe PLR a le souci de l'efficacité de ces chèques-famille, en les distribuant indifféremment à toutes les familles, la contribution de la commune ne cible pas les priorités, ce que la situation financière impose. Le groupe PLR soutient donc cet amendement en demandant à la municipalité de maintenir les chèques destinés aux sociétés locales et de cibler les chèques-famille à destination des familles pour qui cette aide est nécessaire au vu de leur situation financière ou personnelle. Si cet amendement est accepté par le plenum, nous attendons de la municipalité qu'elle nous informe prochainement sur les critères qu'elle mettra en place pour mieux cibler les familles à qui ces chèques seront envoyés. Juste une petite précision par rapport aux dernières prises de parole qu'il y a eues dans cette salle, je crois que nous on se prononce sur un montant, je crois qu'on peut aussi indiquer à la municipalité de quelle manière le montant doit être utilisé. Donc voilà, on ne peut pas reprocher à ceux qui ont déposé l'amendement si ça ne va pas la justification exacte dans le sens qu'on veut, on peut aussi demander à la municipalité d'agir selon ce qu'on lui demande. Merci de votre attention.

CONSEIL GENERAL

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Autres prises de parole dans le plenum ? Le Conseil municipal ? Monsieur le Président de la municipalité.

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, comme j'ai été interpellé pour répondre à une question, le taux d'utilisation des chèques-famille dans les trois dernières années c'est environ 75%. Avec un taux relativement plus élevé du côté du matériel scolaire et un taux relativement plus bas du côté des sociétés locales. Le budget 2015 fait état d'un taux d'utilisation de 80%, donc là on a une toute petite marge qui nous permettrait de pouvoir payer ça. Deux éléments aussi qui ont été soulevés, d'abord pour le matériel scolaire on dit « mais finalement on peut utiliser ça aussi pour d'autres achats ». Alors à l'époque il y avait deux raisons qui avaient amené à ça, c'était de se dire finalement, de l'argent ou un bon qui est utilisé à la boucherie permet à la famille d'économiser ces fr. 50.-- et finalement d'investir fr. 50.-- peut-être en cash dans un magasin d'une autre commune, parce on sait que nos chèques sont valables uniquement dans notre commune. Celui qui veut aller, je veux pas faire de publicité pour notre collègue du Conseil communal mais qui veut aller acheter du matériel scolaire chez Manor, et bien si il va là-bas il va devoir payer en cash et il va peut-être laisser perdre son bon de fr. 50.-- qu'il peut utiliser sur notre territoire communal. Peut-être que la situation a évolué au vue du développement des commerces mais le deuxième argument c'était aussi la volonté de soutenir les commerces locaux et de dire bien finalement si ça peut faire marcher le petit magasin du village et puis que les gens utilisent du cash dans les grands centres commerciaux et bien c'est aussi un élément qui peut fonctionner. Et puis quand on nous dit qu'il faudrait cibler davantage, je pense que c'est une possibilité, j'ai entendu qu'on nous proposait même de prendre certaines rubriques de la déclaration fiscale, c'est toujours très difficile on utilise une rubrique ou l'autre, après je suis pas certain que ça serait le meilleur moyen de cibler les personnes qui ont vraiment besoin, vous savez qu'il y a toujours ce jeu des déductions fiscales qui font que parfois les gens qui ont les moyens payent moins d'impôts et d'autres auraient peut-être davantage besoin de ce soutien, mais en tout cas on a pris note et je pense que j'ai pu répondre à vos interpellations.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Quelqu'un d'autre veut-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas, je clos la discussion et nous allons donc passer au vote. Je prie les scrutateurs de se lever. Si vous soutenez la proposition d'amendement de ramener le montant de ce poste à fr. 60'000.--, je vous demande de lever la main. Si vous soutenez la proposition de la municipalité, de laisser ce montant à fr. 120'000.-- je vous prie de lever la main. Merci, abstentions ? La proposition d'amendement est refusée par 16 voix contre 27 voix pour la proposition de la municipalité. Le Président de la municipalité désire reprendre la parole ?

Intervention de M. Yannick Buttet : Oui, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, juste pour être tout-à-fait correct, je vous ai donné une indication qui était fautive sur la provision 2015. La provision 2014 était à 80% d'utilisation et la provision 2015 était à 76%. C'est un détail mais pour être tout-à-fait transparent et correct.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Est-ce que ce changement demande au plenum que nous revotons ou pas ? Ce n'est pas le cas.

Nous passons à l'amendement N° 2 : fonctionnement 300, 300.30, bibliothèque, charges de personnel. Je passe la parole au déposant.

Intervention de M. Romain Gex-Fabry : Romain Gex-Fabry pour l'UDC. Monsieur le Président du Conseil général, chers collègues, Monsieur le Président de la municipalité, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, cher public bonsoir. Concernant cette rubrique, le groupe UDC se pose quelques questions, depuis maintenant 3 ans, le budget augmente chaque année de 20'000.-- en moyenne uniquement pour les charges de personnel. On nous propose aujourd'hui un budget de fr. 226'700.--. Nous vous laissons le soin de faire les calculs que vous voulez mais cette masse salariale est à nos yeux, bien trop élevée pour une bibliothèque de cette envergure. Le groupe UDC ne remet absolument pas en cause le bon fonctionnement de la bibliothèque communale. Mais au vue du nombre d'heures d'ouverture au public, 4h30 le mardi, 4h00 le mercredi, 3h00 le vendredi, soit 11h30 par semaine, même en tenant compte d'un temps d'ouverture pendant quelques heures scolaires et bien sûr d'un certain temps dédié à l'administratif, nous n'arrivons tout de même pas à admettre une telle somme, même avec une publication future sur

CONSEIL GENERAL

Facebook. De plus, la gestion des retours des livres devrait être simplifiée, avec un investissement de fr. 10'000.-- pour une boîte automatique. Le groupe UDC ne peut donc pas accepter cette augmentation de budget et vous propose une économie de fr. 50'000.-- sur cette rubrique. Merci de votre attention.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Pour la municipalité M. Olivier Turin.

Intervention de M. Olivier Turin : Oui Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, chers collègues. Donc pour répondre à cet amendement. Moi je pense d'abord qu'il faut peut-être se rendre compte que c'est peut-être une méconnaissance finalement de tout ce que fait la bibliothèque qui vous a poussés à poser cet amendement. Je vais m'expliquer. Et pour m'expliquer, ça me permet aussi de vous présenter un peu tout ce que fait la bibliothèque et finalement tout ce qu'elle nous propose et nous offre. D'abord notre bibliothèque fait partie de Biblio Valais Excellence et c'est la deuxième bibliothèque du district. A ce titre-là, je voudrais aussi rendre hommage à sa directrice, à l'excellent travail de sa directrice, Jacqueline Roud qui prendra bientôt sa retraite et qui va être remplacée par une nouvelle bibliothécaire diplômée, documentaliste HES. Donc notre bibliothèque ce n'est pas qu'une bibliothèque municipale, mais c'est aussi et surtout une bibliothèque scolaire. Je vais en profiter pour vous donner juste deux trois chiffres, 2'800 lecteurs inscrits, soit on peut faire la règle de trois, enfin on peut diviser, c'est plus du tiers de la commune. Un nombre de prêts annuels supérieur à 42'000, plus de 22'000 contacts avec des personnes ou des clients chaque année. Moi je ne me rendais en tout cas pas compte d'un nombre pareil de contact avec les clients par année. Et puis là-dessus il faut aussi rajouter que les tâches, une grande partie du temps des bibliothécaires, c'est pour des tâches qui sont hors ouverture du public. Vous parliez avant de catalogage ou en tout cas de préparation, c'est une tâche importante, d'ailleurs c'est pour ça qu'on a aussi pu engager une personne compétente pour ce catalogage. C'est également 80 visites de classe en moyenne annuelle, c'est assez énorme 80 visites de classe sans compter les visites par les groupes des structures jeunesse, ça aussi il ne faut pas l'oublier. Et puis surtout pas également les différentes activités qui sont proposées parfois le matin, parfois le soir, hors des temps d'ouverture. Comme par exemple : Né pour lire, La nuit des contes et d'autres encore. Donc pour la commune je pense que la bibliothèque c'est un outil, un très bon outil aussi de communication. C'est un outil intéressant et puis le Conseil communal dans son ensemble estime qu'on ne peut pas réduire de 45% le taux d'activité, un taux d'équivalent plein temps d'une personne. Et c'est pour cette raison qu'on vous propose de refuser cet amendement. Je vous remercie.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Prise de position de la commission de gestion par son rapporteur.

Intervention de M. Jürg Kilchenmann: Alors la Cogest par rapport à l'intitulé de l'amendement, la Cogest on en a discuté, elle ne pense pas qu'elle puisse se prononcer sur le salaire du personnel. Donc l'amendement a été refusé.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. J'ouvre la discussion. Quelqu'un veut-il s'exprimer dans la salle ? M. Vuille.

Intervention de M. Côme Vuille : Côme Vuille pour le PLR. Sur cet amendement nous nous demandons effectivement comment nous pouvons nous prononcer sur un salaire horaire. Pour nous il nous manque des informations. Pour savoir si l'amendement est pertinent et efficace, le calcul est, à nos yeux, trop réducteur pour remporter notre conviction, il ne semble pas tenir compte de tout le travail qui est fait dans l'ombre et qui vient d'être détaillé par M. Turin. Le groupe PLR ne doute toutefois pas que les questions ayant trait au salaire horaire de l'administration seront examinées par la commission ad hoc qui analyse en ce moment la réforme de l'organisation de l'administration et le traitement de ses employés. Le groupe PLR refuse donc cet amendement.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. M. Zürcher.

Intervention de M. Cédric Zürcher : Cédric Zürcher. Je constate en fait qu'il y a des horaires d'ouverture qui, une fois par semaine vont jusqu'à plus tard que 18h, donc je salue le fait que la bibliothèque puisse le

CONSEIL GENERAL

faire alors que selon mon postulat que j'avais déposé par rapport aux horaires du guichet communal ce n'était pas possible donc voilà, je remercie les bibliothécaires pour cette possibilité.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Autres prises de parole ? Mme Knubel.

Intervention de Mme Natercia Knubel : Natercia Knubel pour le PDC. Nous rejoignons ce qui a été dit par le groupe PLR, nous ne sommes pas tout à fait certains de pouvoir nous prononcer sur les salaires et sur le tarif horaire surtout, en tant que législatif. Je ne pense pas que ce soit notre rôle d'une part, d'autre part, diminuer les prestations, ça revient quand même à supprimer une partie de la vie culturelle de notre commune, c'est dommageable pour la population. C'est dommageable pour les enfants, c'est dommageable pour les étudiants. Merci de votre attention, nous avons bien sûr refusé cet amendement.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Mme Cretton.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Nathalie Cretton pour l'ADG. Donc nous rejoignons ce qui vient d'être dit, donc nous ne nous prononçons pas sur les salaires du personnel. Donc nous refusons cet amendement.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. D'autres prises de parole ? Ce n'est pas le cas, il n'y a plus de prise de parole ni du Conseil général, ni de la municipalité. Nous allons voter l'amendement. Si vous soutenez la proposition d'amendement de ramener le montant de ce poste à fr. 176'700.-- je vous demande de lever la main. Si vous soutenez la proposition de la municipalité de laisser ce montant à fr. 226'700.-- je vous prie de lever la main. Levez la main bien haut s'il vous plait ! Voilà. Abstentions ? La proposition d'amendement est refusée par 7 voix contre 34 voix pour la proposition de la municipalité.

L'amendement n° 3 sur notre liste a trait aux biens et services, site Internet comme relevé très justement par la commission de gestion elle n'est pas recevable donc nous n'allons pas nous déterminer.

Nous passons à l'amendement n°4 : fonctionnement 330, 330.301.00 : Parcs publics et chemins pédestres. Je passe la parole au déposant.

Intervention de M. Romain Gex-Fabry : Romain Gex-Fabry pour l'UDC. Nous trouvons cette augmentation exagérée par rapport au budget proposé l'année passée. Etant donné que cette rubrique a pratiquement doublé. A ce prix-là nous pensons clairement qu'il vaut mieux donner mandat à une entreprise externe. Le groupe UDC vous propose donc d'abaisser le budget pour la rubrique personnel technique et maintenance à fr. 45'000.--. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : M. Planchamp pour la municipalité.

Intervention de M. Jean-Luc Planchamp : Merci excusez-moi. Monsieur le Président, Messieurs, dames les conseillers, mes collègues. Permettez-moi de dire que ce chiffre il est trompeur. Il faut le prendre dans sa globalité c'est-à-dire que c'est une des phases du service technique de maintenance, c'est une des branches du service de maintenance. Le service de maintenance, le service technique, il est composé de 10 personnes. C'est-à-dire une masse salariale en gros de je pense fr. 8-600'000.-- je n'ai pas fait le calcul exact mais il faut compter peut-être fr. 600'00.--. Si vous voyez là-dessus c'est fr. 60'000.-- donc c'est encore une fois c'est une partie des travaux de maintenance de tout le système dans notre commune. Ça veut dire par là que ces fr. 15'000.-- de diminution qu'il y aurait en réalité effective elle n'y sera pas. La masse salariale elle restera toujours la même c'est simplement les vases communicants. C'est-à-dire qu'on enlèvera d'un côté pour mettre de l'autre et ainsi de suite. Mais la masse salariale en elle-même au niveau du personnel technique sera toujours la même. Donc je vous propose de refuser l'amendement.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Pour la commission de gestion le rapporteur.

Intervention de M. Jürg Kilchenmann : Alors la commission de gestion avait repris cette diminution et ça ça aurait été une moyenne entre les comptes 2013 et le budget 2014 donc l'amendement avait été accepté par la Cogest.

CONSEIL GENERAL

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci, j'ouvre la discussion. Quelqu'un dans la salle veut-il s'exprimer ? Mme Knubel.

Intervention de Mme Natercia Knubel : Oui, Natercia Knubel, conseillère générale PDC. Moi j'ai juste un peu de peine avec cet amendement. Parce que d'un côté il faudrait qu'on installe des bancs publics le long du canal pour que les personnes âgées puissent s'asseoir pour se reposer lors de leur promenade, mais d'un autre côté il faudrait qu'ils viennent avec une faux pour faucher devant eux pour pouvoir avancer parce que les chemins ne seraient plus entretenus. Ça me paraît un peu délicat quand même. En plus, c'est pas très cohérent de mettre en place des nouvelles places de jeux pour les enfants, de tout aménager aux normes etc.. Et ensuite de laisser tout aller à vau-l'eau parce que ma foi, on supprime les travaux d'entretien. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : M. Vuille.

Intervention de M. Côme Vuille : Côme Vuille pour le PLR. Le groupe PLR soutient cet amendement à l'instar de la Cogest, car la question soulevée mérite notre attention. Il est en effet étonnant de trouver un si grand nombre d'heures effectuées. Pourquoi ne pas voir pour externaliser certaines tâches. Dans ce domaine particulier, des privés peuvent certainement être intéressés. C'est également l'occasion de s'interroger sur la gestion au mieux des ressources à disposition et notamment de l'adaptation de certains cahiers des charges. Encore une question pour la commission ad hoc.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Autres prises de parole ?

Intervention de M. Mikaël Vieux : Mikaël Vieux, bonsoir. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, par rapport à externaliser certaines tâches de la voirie, en fait nous l'avons déjà fait au niveau de tout ce qui est parcs floraux en fait, nous avons cette année décidé de donner mandat en fait à notre fleuriste qui s'occupe des parcs floraux, pour lequel on a pu baisser déjà une partie de l'entretien. Donc sur les 4 ans on a pu économiser en fait fr. 30'000.-- dans le choix en fait des parcs floraux par rapport à la gestion de ces parcs. Voilà, merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Autres prises de position ? M. Zürcher.

Intervention de M. Cédric Zürcher : Cédric Zürcher. Quand j'entends Jean-Luc Planchamp dire que voilà, on a 10 personnes qui travaillent, je trouve un peu effarant puisque finalement on est dans l'analytique, et puis on va balancer des heures ou dans l'autre, on est dans des vases communicants. Et peut-être que la question de savoir au moment où on impute les heures, c'est de savoir si une fois il ne faudrait peut-être pas passer à 9 ½ ou à 9, au niveau de la commune, plutôt que de dire « ben non on a 10, on doit faire avec 10 et puis on doit les étaler un petit peu comme on veut ». Voilà c'est peut-être aussi une piste de réflexion à faire dans l'avenir, en imputant des heures. En tout cas moi, en terme d'entrepreneur, j'impute des heures en fonction de mes besoins, et puis finalement ben si une année j'ai besoin de 9, au lieu de 10 ou 12, parce que ça peut être aussi plus, finalement ça ne va pas que dans le négatif, et ben c'est une façon de le faire, mais c'est pas étaler ce qu'on a, parce que c'est comme ça.

Intervention de M. Jean-Luc Planchamp : Bien, je vais quand même prendre la parole parce qu'en tant qu'entrepreneur je peux aussi en parler. J'aimerais quand même dire une chose, c'est que cet entretien... on parle donc de parcs publics et de chemins pédestres. Il y a un entretien minimum à effectuer pour ces chemins pédestres, il y a des normes à respecter, il y a des signalisations obligatoires etc. Donc là, on n'y échappe pas, on devra continuer à le faire. Maintenant, mon collègue Mikaël l'a dit, on a externalisé une partie des travaux floraux. Mais le reste, la maintenance, le travail de tous les jours c'est-à-dire le jardinage, c'est-à-dire les décorations florales etc... nous devons continuer à le faire nous-mêmes, par du personnel communal. Et puis j'aimerais quand même revenir sur ce que j'ai dit au tout début. Oui, c'est des vases communicants, oui il y a une masse salariale, mais ça ne va pas changer globalement la masse salariale. C'est ça que j'aimerais vous dire. On sera de toute façon obligé de faire ce travail. Et puis le nombre d'heures sera obligatoire aussi. Donc cet amendement, pour moi, je propose en tout cas de le rejeter.

CONSEIL GENERAL

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : M. Valvona

Intervention de M. Alain Valvona : Alain Valvona. Je suis aussi étonné de la remarque de mon collègue derrière, car moi aussi j'ai été entrepreneur et puis les vases communicants, je connais bien. Je ne crois pas qu'à aucun moment j'ai entendu dire M. Planchamp : « on a 10 personnes qu'il faut occuper donc on met ces montants au budget ». Ce n'est pas ce qu'il a dit. C'est simplement que ces 10 personnes sont là et puis je pense que la gestion des heures, elle est quand même drastique, comme une commission ad' hoc a été nommée, ce sera peut-être à elle de faire le travail qu'il faut pour savoir si c'est vraiment effectif, mais je pense qu'il ne faut pas mettre les mots dans la bouche des gens qu'ils n'ont pas dit. Il faut rester un petit peu objectif et arrêter la politique partisane.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : M. le Président de la municipalité.

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, juste un élément parce que ça n'a pas été dit. Les heures sont imputées, donc les heures sont imputées en fonction de la tâche qui est effectuée, ça c'est juste pour être très clair. Mais effectivement que, comme dans toutes les entreprises, on est beaucoup plus précis sur les comptes que sur le budget.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : S'il n'y a plus de prises de paroles, je clos la discussion et nous allons passer au vote. Si vous soutenez la proposition d'amendement de ramener le montant de ce poste à fr. 45'000.-- je vous demande de lever la main. Si vous soutenez la proposition de la municipalité de laisser ce montant à fr. 60'000.--, je vous propose de lever la main. Abstentions ? La proposition d'amendement est refusée par 13 voix pour et 15 voix contre. 14 abstentions.

Nous passons à l'amendement n°5, fonctionnement 460, poste 460.366.00. Je passe la parole au déposant.

Intervention de M. Raymond Kamerzin : Raymond Kamerzin pour l'UDC. Alors la loi dit que chaque commune valaisanne doit prendre en charge 40% des frais d'orthodontie pour les enfants résidant sur leur commune. Actuellement, la commune de Collombey-Muraz en fait beaucoup plus. Soit une participation d'environ 72%, c'est les chiffres qui ressortent du rapport de la Cogest. Ce qui représente grosso modo un montant annuel de fr. 310'000.-- donc le retour à une aide réglementaire de 40% ferait une économie communale annuelle d'environ fr. 138'000.-- . Le groupe UDC demande donc ce geste. En tous les cas durant la phase de retour à un équilibre financier de notre commune.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je passe la parole à la municipalité.

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs alors juste peut-être rappeler les règles légales et comment on est arrivé aussi à cette situation. Avant la RPT, les communes et le canton payaient conjointement 40% du soutien aux soins dentaires, soins orthodontiques et aux soins conservateurs. Donc il y a ces 2 éléments qui sont différenciés. Et les parents payaient le 60%. Ça c'était le cadre légal général. La répartition entre canton et commune se faisait en fonction de la force financière des communes. A Collombey-Muraz déjà à l'époque, la commune payait 46% dans les soins orthodontiques et 61% dans les soins conservateurs. Le canton payait 18%, c'était sa contribution en fonction de notre force financière et les parents payaient 36% pour l'orthodontie et 21% pour les soins conservateurs. Lorsque la RPT a été mise en œuvre, c'est juste, vous l'avez rappelé, les communes doivent payer elles-mêmes tout seules le 40% légalement, ce n'est plus partagé avec le canton. Les communes ont dû reprendre la part cantonale, et les parents paient toujours le 60% de ces coûts. A Collombey-Muraz, il y avait un geste généreux qui avait été fait, c'est vrai, où la commune a repris à sa part également la part que le canton payait à l'époque, dans notre commune. Donc en clair, aujourd'hui la commune paie 64% des soins orthodontiques et paie 79% des soins conservateurs, et les parents paient 36% et 21% respectivement pour les soins orthodontiques et les soins conservateurs. Malgré ça, le Conseil municipal vous recommande de rejeter cet amendement afin de maintenir un soutien bienvenu et parfois indispensable aux familles. Mais,

CONSEIL GENERAL

mais nous sommes prêts à accepter cette proposition pour les budgets à venir, ce qui nous laisse le temps d'affiner l'analyse et puis surtout d'informer les parents. L'objectif serait d'informer les parents de manière à les inciter à contracter des assurances complémentaires qui, si elles sont faites apparemment à la naissance ne coûtent pas très cher et permettent après de couvrir ces coûts. Donc là, ce qui serait assez logique, c'est que les parents, à nos yeux, c'est que les parents prennent cette assurance complémentaire qui ne coûte pas cher et finalement la commune pourra ainsi ramener sa participation à 40%, ce qui nous paraît aussi, à l'heure actuelle, acceptable. Mais il faut par contre qu'on ait le temps d'analyser en détail quelles sont les conditions de ces assurances complémentaires et puis surtout de pouvoir informer les familles parce que si on enlève du jour au lendemain ce soutien et que les familles n'ont pas contracté d'assurances complémentaires et bien elles risquent de se retrouver dans des situations difficiles. Sur le fond vous avez raison, je pense que cet argent on pourra l'économiser à relativement court terme, mais ce qu'on vous demande, c'est de ne pas l'accepter sur le budget 2015 et de nous laisser la possibilité de mettre en œuvre cet élément-là par étape, pour ne pas mettre les familles dans des situations trop difficiles.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : M. le rapporteur.

Intervention de M. Jürg Kilchenmann : Alors la majorité de la Cogest estime qu'il faut maintenir cette aide à la santé des enfants et l'amendement a été refusé par la Cogest.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : J'ouvre la discussion. M. Kamerzin.

Intervention de M. Raymond Kamerzin : Raymond Kamerzin pour le groupe UDC. Alors au vue des explications de M. le Président de la commune et en tenant compte certainement qu'il va tenir ses promesses pour le mettre au budget l'année prochaine. Nous retirons notre amendement.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Très bien. Alors il y a retrait de l'amendement. On prend acte.

Nous passons au 6^{ème} amendement fonction 700, 700.311.10 : Approvisionnement, eau, véhicule. Je passe la parole au déposant.

Intervention de M. Romain Gex-Fabry : Romain Gex-Fabry pour l'UDC. Nous pensons que cet achat est un peu précipité. Aujourd'hui nous aimerions connaître l'état du parc véhicule de nos travaux publics. Nous aimerions également connaître les raisons de l'achat d'un nouveau véhicule avec un éventuel calcul de rentabilité utilité. Avons-nous vraiment besoin de ce véhicule ? Et pour quelle raison ? Dans cette période financièrement difficile, il nous semble légitime de tout mettre en œuvre pour éviter au maximum les dépenses. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : M. Planchamp pour la municipalité.

Intervention de M. Jean-Luc Planchamp : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, alors je vais reprendre la parole maintenant. Concernant un véhicule, et bien oui je vous dirais que nous en avons besoin. Pourquoi ? Tout simplement parce que ce véhicule sera destiné donc au TP, donc aux travaux publics mais sûr la section principalement des eaux. Ensuite, vous me demandiez l'état du parc des véhicules. Alors effectivement, nous avons sept véhicules à l'heure actuelle mais aucun ne correspond à une utilisation pour le service des eaux, avec tout le matériel qu'on devrait avoir à l'intérieur, style Ford Transit avec des rayonnages etc. Et puis comme nous voyons les tâches actuelles qui ont augmenté au niveau de l'eau potable ou au niveau des eaux usées, il était nécessaire de faire l'acquisition de ce véhicule. Maintenant, l'état du parc des véhicules. Que vous sachiez qu'on en a donc sept, dont le plus âgé il a 14 ans. Il a 14 ans, il a 120'000 km, le deuxième il en a 11 etc. jusqu'à 3 ans pour le dernier, le plus neuf.

CONSEIL GENERAL

Que vous sachiez aussi qu'il n'est pas envisagé dans les 4 prochaines années d'acheter un nouveau véhicule. Celui qui a 14 ans va encore très très bien il fera encore de très vieux. Il va certainement nous rendre service encore quelques années. Donc moi ce que je vous demande c'est vraiment de refuser cet amendement qui nous empêcherait d'acheter ce véhicule pour le service des eaux. Je vous rappelle qu'il y a 2 personnes, limite 3 personnes qui travaillent au service des eaux, qu'ils ont qu'un véhicule et que souvent, chaque année ils utilisent leur propre véhicule privé pour faire des dépannages au niveau du service des eaux. Ça représente tout simplement à peu près un millier de kilomètres. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je passe la parole au rapporteur de la commission de gestion. Ah pardon ! Oui c'est juste, je passe la parole au, le déposant a pris, le municipal... je passe la parole au rapporteur de la commission de gestion.

Intervention de M. Jürg Kilchenmann : Alors la Cogest est aussi d'avis qu'avant de prendre une décision, il faudrait connaître l'état du parc des véhicules et son plan de gestion. L'amendement a été accepté par la Cogest.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : J'ouvre la discussion.

Intervention de M. Romain Gex-Fabry : Romain Gex-Fabry pour l'UDC. J'aimerais savoir si un appel d'offre a été fait pour l'achat de ce véhicule et si ce n'est vraiment pas possible d'équiper un des véhicules que l'on a maintenant.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : M. Mikaël Vieux.

Intervention de M. Mikaël Vieux : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Peut-être pour répondre à cette question donc mon collègue l'a très bien dit avant, au niveau de la gestion du parc des véhicules, donc il a été étudié en fait avec les véhicules que nous avons actuellement, donc il n'y a pas de possibilité en fait, ou très compliqué à équiper un véhicule actuel et on voit que le besoin y est donc le but était en fait d'acquérir un nouveau véhicule et de l'équiper directement pour le service des eaux en fait. Et on voit comme l'a très bien dit mon collègue, à ce jour au niveau du service en fait ils utilisent leur véhicule privé par rapport à des tâches qui ne sont pas toujours les tâches très propres et autres. Et donc au niveau de l'utilisation, c'est pour ça que le Conseil en fait demande à accepter que ce véhicule, qu'on puisse l'acheter en fait. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Y a-t-il d'autres prises de position dans la salle ? M. Vuille.

Intervention de M. Côme Vuille : Oui Côme Vuille pour le PLR. Nous, on était aussi prêts au début à soutenir cet amendement, dans le sens où la question mérite d'être posée. Il y a des explications qui sont données mais ce n'est pas très clair. Nous, on aimerait avoir davantage de détails. Est-ce qu'on ne peut pas acheter ce nouveau véhicule, s'il est vraiment nécessaire, par le biais d'une centrale d'achats ou avec des autres communes qui ont aussi les mêmes nécessités ? Est-ce que le prix, il se justifie vraiment par rapport à ce qu'il se fait ? Et puis alors si je comprends bien ça veut dire que les véhicules des employés ont déjà été équipés pour faire ces tâches. Est-ce que ce ne serait peut-être pas plus économique alors de continuer comme ça en leur payant une partie, par rapport au prix d'achat d'un nouveau véhicule, enfin ça me paraît un peu... Je ne suis pas persuadé, enfin la je parle à titre personnel, je ne suis pas persuadé d'avoir toutes les explications pour la nécessité absolue d'acheter ce véhicule cette année. J'aimerais des compléments. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Pour la municipalité, Mikaël Vieux.

CONSEIL GENERAL

Intervention de M. Mikaël Vieux : Oui, je vais peut-être rajouter encore un complément. C'est vrai que je n'ai pas dit avant. Donc actuellement aucun appel d'offre n'a été fait, en fait c'est un montant qui a été estimé. Les véhicules privés utilisés ne sont pas équipés en fait pour ce genre d'activités. Donc au jour d'aujourd'hui c'est un véhicule privé qui est utilisé pour le ménage privé donc qui n'a pas vraiment l'utilité pour donc voilà.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : S'il n'y a plus d'autres prises de position, je clos le débat et nous passons au vote. Si vous soutenez la proposition d'amendement de ramener le montant de ce poste à fr. 0. - je vous demande de lever la main. Si vous soutenez la proposition de la municipalité de laisser ce montant à fr. 45'000.-- je vous prie de lever la main. Abstentions? La proposition d'amendement est acceptée par 21 voix contre 18 voix pour la proposition de la municipalité. 5 abstentions.

Nous passons maintenant aux deux prochains amendements comme je vous l'ai annoncé en préambule, fonctionnement 790 : Le centre de Collombey, nous avons deux propositions de ramener le montant de fr. 30'000.-- à fr. 0.--. Je passe la parole, s'il vous plaît, je passe la parole au premier déposant par rapport à la liste que nous avons reçue.

Intervention de M. Véronique Chervaz : Donc Véronique Chervaz, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de la municipalité, Mesdames et Messieurs. La situation financière de notre commune, on l'a entendu maintes fois ce soir, est pour le moins délicate. Par conséquent, toutes les économies sont les bienvenues et nous avons là, avec ce plan de quartier, l'opportunité d'économiser fr. 30'000.--. Cette dépense est-elle indispensable ? Est-ce une dépense vitale ? Pour reprendre une question chère à l'UDC tout à l'heure, il y a-t-il péril en la demeure ? Certainement pas. La municipalité nous a expliqué que ce plan était nécessaire pour garantir une certaine homogénéité des constructions. Or, sur les 5 bâtiments en imaginant que le bâtiment sur le cimetière soit abandonné. 4 dépendent de la volonté communale. Soit celui prévu sur la place de la Collombeyrienne, celui qui remplacera le bâtiment de l'Etoile, celui prévu à côté de la défunte maison de la Cour et celui prévu entre le café de l'Etoile et la Maison de commune. Quant à l'hoirie Roch, elle ne pourrait sans doute pas construire son immeuble sans l'apport de places de parc extérieures. N'oublions pas non plus l'accueil très réservé de la population, qui a montré tous les défauts d'un plan de quartier idéalisé avec une route cantonale à 30 km/h, des places de parking qui manquent et j'en passe. Mais là n'est pas l'essentiel, dans l'édition du Nouvelliste du 28 octobre, Mme Bonnard disait, je cite : « Qu'il s'agit d'une vision à 30, 40 ou 50 ans. » Dans la même édition, le Président de la municipalité Yannick Buttet expliquait, je cite encore : « Que l'avancée des travaux serait liée au capacité financière de la commune. » Au niveau financier, il est donc clair que ce projet ne peut être envisagé avant le redressement des finances publiques. Donc poursuivre une étude qui sera irréalisable à court ou moyen terme est une aberration. La municipalité rétorquera que des sommes ont déjà été engagées dans ce projet. Et qu'il est indispensable de finaliser l'étude. Mais quid du développement de notre commune dans 20 ans, pensez-vous sérieusement que l'étude de ce jour sera encore d'actualité ? Quand on sait qu'actuellement on souhaite refaire une étude pour la route de Clos-Novex, alors qu'il y en a déjà une qui a été révisée je crois en 2006, je vous laisse imaginer le sort réservé à ces fr. 30'000.-- que le Conseil municipal souhaite investir. Je vous remercie.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci, je passe la parole au déposant, au deuxième déposant aussi par rapport à ce même amendement.

Intervention de M. Côme Vuille : Côme Vuille pour le PLR. Le groupe PLR a déposé cet amendement car il est nécessaire de reporter les investissements non-urgents. Nous ne nous prononçons donc pas encore sur le fond. Nous observons simplement que concernant l'étude du centre de Collombey en particulier, ce Conseil général a eu droit à une présentation il y a exactement une année, avec l'interdiction de poser des questions puisqu'une autre séance devait être prévue pour cela. Depuis silence radio devant ce plénum, il y

CONSEIL GENERAL

a certes eu une présentation devant la population où de nombreuses interrogations ont été soulevées par les citoyens. Toutefois, c'est ce législatif qui devra prendre les décisions. Déjà l'an passé un montant d'étude était prévu au budget, un an après fr. 30'000.-- nous sont encore demandés alors que personne ne sait quand ce projet sera réellement traité et quel est le calendrier. Il nous paraît peu vraisemblable que ce Conseil général vote en 2015 sur ce sujet. Enfin, je rejoins ici la première signataire dans sa citation du Président de commune dans le Nouvelliste, et donc le groupe PLR suit le raisonnement du Président de commune et vous invite à accepter cet amendement.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je passe la parole à la municipalité. M. Jean-Pierre Veuthey.

Intervention de M. Jean-Pierre Veuthey : Jean-Pierre Veuthey. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, chers collègues du Conseil. Je reviens donc sur différentes questions qui ont été posées. Premièrement vous donner, je dirais déjà maintenant des décisions prises ce soir par le Conseil. Donc le Conseil a décidé actuellement de retirer le bâtiment de l'ancien cimetière du plan de quartier. Donc, premier effet je dirais de l'accueil, que je ne trouve pas réservé, j'ai trouvé que l'accueil de la population lors de la séance de présentation a été très positif pour le Conseil municipal. Donc nous avons entendu notre population et avons retiré l'entier du cimetière, de l'ancien cimetière pardon. Ensuite nous avons également décidé de mandater le bureau d'architecture pour améliorer la dotation en place de parcs, donc ils vont devoir nous faire une proposition pour augmenter et nous proposer en fait des endroits, soit en sous-sol, soit en surface, d'amélioration du parking. Donc je reviens également sur différentes affirmations qui ont été faites, oui on peut dire que c'est faire peu de cas du montant déjà investi, je peux déjà vous dire que ce montant représente fr. 109'000.-- actuellement donc si vous souhaitez mettre fr. 109'000.-- à la poubelle c'est la responsabilité à mon avis du Conseil général. Ensuite c'est faire peu de cas, comme je le disais tout à l'heure, de l'accueil favorable que la population a fait lors de la présentation du plan de quartier aux Perraires. Ensuite, je dirais qu'il est faux que les 4 bâtiments sont de compétence communale, donc lors de l'établissement du plan de quartier, les propriétaires reçoivent des surfaces donc il n'est pas, et ces surface sont réparties en fonction des surfaces de propriété et de surfaces de planchers. Donc les répartitions ne sont pas uniquement faites pour la commune. Ensuite, la vision à long terme, oui un plan de quartier c'est une vision à long terme. Je vous rappelle éventuellement que le plan de quartier Delavallaz était mis en route il y a 15 ans, 20 ans peut-être, et qu'il se réalise maintenant. Il se réalise en fonction des décisions qui avaient été prises à l'époque, donc c'est des choses qui sont valables à long terme. Ensuite, au niveau du calendrier, et bien le calendrier a été présenté lors de la présentation à la population et il est vrai que l'année de ces fr. 30'000.-- permettront durant l'année 2015 de traiter la manière administrative, ça veut dire de mettre à l'enquête et après de pouvoir faire le travail auprès du Conseil général, donc 2015 va être une année où le Conseil général sera interpellé. Donc pour nous c'est une vision, une planification qui est utile, c'est sûr que le montant, on parle de dépense vitale, mais ce montant pour nous il est indispensable pour pouvoir poursuivre le développement que l'on a souhaité au centre de Collombey. Donc nous vous proposons de refuser cet amendement. Je vous en remercie.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Prise de position de la commission de gestion par son rapporteur.

Intervention de M. Jürg Kilchenmann : Alors la majorité de la Cogest estime qu'il faut poursuivre cette étude pour finaliser le plan de quartier. L'amendement est refusé.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : J'ouvre la discussion et passe la parole à la salle. Je passe la parole au Président de la municipalité.

CONSEIL GENERAL

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je me permettrais juste de reprendre certains éléments qui ont été soulevés tout à l'heure. Finalement l'objectif était d'avoir une homogénéité des bâtiments, alors oui, mais dans le cadre d'un lieu de vie qu'on veut créer au centre du village de Collombey. On a tous dit, et je ne suis pas allé rechercher les programmes électoraux de l'ensemble des partis présents dans cette salle, mais je suis persuadé que dans tous nos programmes on avait la volonté de soigner la qualité de vie dans les villages. Suite à la présentation qui a été faite, c'est vrai, il y a eu beaucoup d'interventions et c'était très positif, on a senti quelque chose de très participatif. On a vu que les soucis de la population s'orientaient principalement sur le bâtiment sur l'ancien cimetière. Et sur le nombre de places de parc. Raison pour laquelle le Conseil, Jean-Pierre Veuthey l'a dit, a décidé d'exclure la partie de l'ancien cimetière du plan de quartier, par respect pour les personnes concernées. L'objectif sera probablement à terme et même à relativement court terme, de créer un parc public à cet endroit-là. Et en parallèle de revoir le nombre de places de parc à la hausse. Donc je pense que ça c'est un élément, un pas qui a été fait dans la direction de la population. Je sais que certains d'entre vous ne veulent pas de ce plan de quartier, vous l'avez combattu à gauche depuis le début. Alors je peux comprendre que vous trouviez des prétextes de chaque situation pour essayer d'empêcher le développement du cœur du village de Collombey. Personnellement je le regrette. Parce que je pense que ce qu'on a commencé, on doit le terminer. On doit arriver au moins jusqu'à un dossier de mise à l'enquête. C'est vrai que les plans de quartier prennent du temps pour être réalisés mais c'est très important d'avoir une planification et de savoir où on va. Et quand on nous dit « on pourrait reporter l'investissement », oui on pourrait reporter l'investissement, mais dans une année vous allez nous dire exactement la même chose parce qu'on connaît la situation de notre commune, on a dit qu'elle allait s'améliorer par étape. Mais elle ne sera de toute façon par rose l'année prochaine et donc on va nous dire aussi : « écoutez finalement ce n'est pas si vital » Et du côté du Conseil communal nous sommes persuadés que la qualité de vie dans nos villages, et bien c'est aussi quelque chose de vital pour l'avenir de notre commune. Un mot encore sur la capacité financière. Vous avez repris ma citation dans le journal, c'est vrai. Ce sera lié à la capacité financière de notre commune mais aussi aux investisseurs privés et il y a déjà des personnes qui sont venues nous rencontrer en disant : « Ecoutez je trouve que votre projet est magnifique et j'aimerais pouvoir investir de l'argent dans le projet. » Donc finalement un partenariat, public, privé pourrait tout à fait être envisagé et permettrait espérons-le de réaliser plus rapidement l'ensemble du plan de quartier. Et puis une dernière chose peut-être, quand on nous dit « on a eu l'interdiction de poser des questions », ou alors on dit « il y a eu beaucoup d'interventions ou d'interpellations de la population », je crois que la population a aussi obtenu des réponses lors de la séance que nous avons organisée. L'objectif c'était ça, même si certains avaient colporté avant la séance que finalement les gens ne pourraient pas poser des questions, au contraire il y a eu de nombreuses questions. Celles et ceux qui étaient présents dans la salle l'ont vu. Il y a eu de nombreuses questions qui ont été posées et les personnes ont obtenu des réponses et nous avons pris en compte aussi leur avis. La preuve, par la décision du Conseil communal. Donc moi je pense que là il y avait une possibilité et je pense que c'est vrai, il y aura aussi, à nouveau, une intégration très grande du Conseil général pour la suite du projet. Je rappelle aussi que les conseillers généraux sont aussi des citoyens, des habitants de cette commune, qu'ils avaient aussi la liberté, certains l'ont fait d'ailleurs, de poser des questions lors de cette présentation publique.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Mme Cretton.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Nathalie Cretton, conseillère générale. Je tiens juste une petite rectification, c'est pas la gauche, c'est une partie de la gauche. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Mme Chervaz.

Intervention de Mme Véronique Chervaz : Tout simplement, M. Veuthey si j'ai bien compris, le cimetière va sortir totalement du plan de quartier, l'ancien cimetière. Ça veut dire donc que le parc qui était prévu

CONSEIL GENERAL

sur cet ancien cimetière va disparaître. Donc il nous reste quoi ? Le bétonnage de la commune. Je vous remercie.

Intervention de M. Yannick Buttet : J'ai le micro, je me permettrai de répondre. Sans vouloir griller, brûler la politesse à mon collègue. Non au contraire, au contraire ! Pas de béton, parce que vous aurez le parc public, sans le bâtiment ! Donc c'est tout bénéf, sur l'ancien cimetière, l'objectif du Conseil c'est d'effectuer un parc public, cette zone est en zone d'intérêt public, l'objectif est de ne faire que le parc public et de supprimer ce bâtiment que la population trouvait trop haut. Et les gens trouvaient qu'il y avait trop de béton et qu'il y avait une sensibilité aussi pour celles et ceux qui ont encore des proches qui sont enterrés dans ce cimetière. Donc c'est exactement l'inverse. Vous aurez un magnifique parc public !

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : M. Vuille.

Intervention de M. Côme Vuille : Oui, Côme Vuille, c'est juste pour reprendre les propos du Président de commune. J'aimerais quand même signaler que nous aussi nous sommes représentatifs de la population. C'est d'ailleurs pour ça qu'on a été élu. On représente la population. Il ne faut pas faire 2 choses différentes. Qu'on fasse une séance d'information tout public, je trouve ça très bien. Mais on doit avoir au minimum les mêmes informations que ces personnes-là. Quand nous, on fait une séance au mois de décembre, qu'on nous dit que les personnes reviendront, qu'on pourra poser des questions, nous en tant que conseillers généraux, qui théoriquement doivent au minimum pouvoir expliquer aux citoyens qui nous posent des questions aussi, ce qu'il en est. Actuellement, ben le dossier, les informations elles filtrent comme ça, mais en tout cas pas de la même manière que vous avez donné ces informations à la population. Nous on demande juste d'avoir au minimum les mêmes informations. Vous nous les avez promis l'année passée, on ne les a pas eues. Maintenant on est aussi des partenaires qu'on doit travailler avec vous, c'est la simple question qu'on pose. Et puis c'est pour ça que nous on estime que cet investissement pour 2015 il est trop prématuré puisque les informations vous nous les donnez maintenant et c'est vraiment aussi un peu tard.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Monsieur le Président de la municipalité une dernière prise de parole.

Intervention de M. Yannick Buttet : Oui je suis quand même un peu étonné. Alors effectivement on n'a jamais remis en question le fait que vous représentiez la population, bien au contraire, j'ai dit que vous étiez aussi des citoyens et des habitants de cette commune, donc tout d'abord pour dire, alors si, dans la procédure, vous auriez souhaité être informés plus tôt ou qu'on a manqué à notre devoir alors je m'en excuse, au nom de l'ensemble du Conseil. Mais je regrette que vous ne l'ayez pas dit peut-être avant, disant : on aurait voulu ces infos. Et je regrette que vous preniez une information publique avec la volonté de recueillir les informations de la population comme finalement un moyen détourné, ou un moyen de défiance par rapport au Conseil général. L'information qu'on vient de vous donner ce soir, par exemple, sur la modification du périmètre et sur la modification au niveau des places de parc, c'est une information de première main ! La population ne l'a pas. C'est vous qui êtes les premiers informés. Le projet que nous avons présenté à la population n'avait rien de plus, ou de moins que le projet qui vous a été présenté ici. C'est le même projet que nous avons présenté à la population, il y a eu peut-être 2-3 détails, ou des choses qui ont été affinées, mais il n'y a pas d'informations centrales qui ont été différentes entre ce que vous avez eu bien avant la population et ce qui a été présenté. Et maintenant vous avez déjà des informations de première main sur l'évolution du dossier en 2015, et vous les aurez aussi dans la procédure, comme maintenant le partenaire, la population a été entendue, le partenaire unique, c'est vous !

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Mme Knubel

CONSEIL GENERAL

Intervention de Mme Natercia Knubel : Halo ! Je pense que mon micro fait une pause. Natercia Knubel pour le PDC, je passe la parole à Guillaume Joris.

Intervention de M. Guillaume Joris : Guillaume Joris, PDC. Le groupe PDC s'oppose à cet amendement, qui demande la suppression du montant accordé à la finalisation du plan de quartier de Collombey. Tout au long de ces dernières années, plusieurs dizaines de milliers de francs ont déjà été engagés pour des frais de concours et mandats d'études, afin d'arriver à l'homologation d'un plan de quartier pour le centre de Collombey-Muraz. Nous sommes à bout touchant et les 2 tranches de fr. 15'000.-- prévues pour 2015 nous permettront d'arriver à ce but. Ce plan de quartier est une vision à long terme. Contrairement à ce que laisse entendre certaines personnes, les retours de la population sont positifs. Qui plus est, le Conseil communal est à l'écoute de notre population. Différentes remarques et demandes d'adaptations ont été transmises au bureau d'architecte. Le projet initial a déjà bien évolué et continue de l'être. Accepter cet amendement reviendrait à mettre en échec tout le travail déjà réalisé et les investissements financiers qui vont avec. Collombey-Muraz mérite un plan de quartier abouti. C'est pourquoi nous recommandons, tout comme la commission de gestion le préconise, de refuser cet amendement. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. M. Kamerzin.

Intervention de M. Raymond Kamerzin : Raymond Kamerzin groupe UDC. Je pense que tout a été plus ou moins dit sur cet amendement, donc le groupe UDC ne soutiendra pas cet amendement.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Voilà, je vous remercie, tous les groupes politiques ont pu s'exprimer. On a largement pu aussi s'exprimer au sein du Conseil général, donc je clos la discussion. Les scrutateurs ! Donc comme nous avons 2 amendements, mais qui portent sur le même montant, il n'y aura qu'une seule proposition. Si vous soutenez la proposition d'amendement de ramener le montant de ce poste à fr. 0.-- , je vous demande de lever la main. Si vous soutenez la proposition de la municipalité de laisser ce montant à fr. 30'000.--, je vous prie de lever la main. Abstentions ? La proposition d'amendement est refusée par 31 voix contre 9, 3 abstentions.

Nous allons développer les 2 prochains amendements, et après nous ferons une pause. Les 2 amendements, comme je l'ai dit, traitent de la même rubrique, nous les traiterons donc en même temps, en opposant tout d'abord le 1^{er} amendement au 2^{ème} amendement, et la proposition qui sera retenue sera finalement opposée à la proposition de la municipalité. Je prie le 1^{er} déposant de s'exprimer.

Intervention de M. Daniel Schmid : Daniel Schmid, pour l'ADG. L'amendement du chiffre 31 : Bien, service et marchandise. Diminuer les coûts de 5%. Il s'élève à 6'616'000 millions dans le budget 2015, contre 5'878'000 millions dans les comptes 2013, soit une augmentation de fr. 737'000.-- ou 12,5%. Notre proposition de baisse de 5% représente environ fr. 330'000.-- Les propositions d'amendements acceptées, notamment les fr. 45'000.-- pour les véhicules et à venir, fr. 60'000.-- pour l'étude de Clos-Novex, il existe d'autres possibilités d'économies, par exemple sous le chiffre 029.317.00 : Frais de réception, manifestations et décès. Sur un total de fr. 65'000.-- on peut aisément trouver fr. 10'000.-- . Est-ce que la commune doit financer la rencontre annuelle entre anciens et nouveaux élus pour fr. 5'000.-- ? D'autant plus que cette rencontre est assez récente ! Est-il indispensable de dépenser fr. 7'000.-- pour inaugurer l'EMS et l'école ? Sous le chiffre 309.317 : Manifestations, réception fr. 45'000.-- on peut également économiser environ fr. 5'000.-- . D'autres pistes d'économies sont relatées dans le rapport de la Cogest, notamment au niveau de l'introduction d'une centrale d'achats, ou de l'audit du portefeuille d'assurances. On le voit, ce 5% d'économies n'est pas utopique et peut parfaitement se réaliser. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. La parole au 2^{ème} déposant.

CONSEIL GENERAL

Intervention de M. Côme Vuille : Côme Vuille pour le PLR. Vous aurez tous lu la justification très détaillée que nous avons apportée à l'appui du dépôt de cet amendement. Nous attendons tout d'abord de la municipalité qu'elle nous justifie l'augmentation de fr. 800'000.-- sur la rubrique par nature n° 31, entre les comptes 2013 et la proposition de budget 2015. Pourquoi avons-nous déposé un amendement sur cette rubrique générale ? Parce que c'est la rubrique par nature où la municipalité peut avoir la plus grande maîtrise de ces coûts. C'est la rubrique générale où il y a le moins de charges liées. Il est tant que le réflexe, lors de chaque achat, soit de se poser la question de la nécessité de cet achat et si on ne peut pas trouver moins cher ailleurs. Il est temps de faire l'inventaire des contrats qui nous lient à des prestataires pour examiner si ceux-ci sont toujours adaptés. Il est temps de véritablement négocier avec les fournisseurs pour bénéficier des meilleurs rabais. Les communes autour de nous sont en train de mettre sur pied des collaborations dans ce sens pour grouper les achats. Monthey vient même d'annoncer qu'elle crée un poste supplémentaire dans l'administration pour s'occuper de ces questions. C'est dire le potentiel d'économies espérées et réalisables ! Par la mise en place de cet outil, nous économiserons plusieurs centaines de milliers de francs. Ce soir, vous avez le choix entre 2 propositions qui concernent la même question. Une visant une économie de 5%, l'autre d'à peu près 10%. Notre amendement permet une amélioration de la marge d'autofinancement de fr. 600'000.-- sans péjorer en rien les prestations de la commune. Il s'agit simplement de faire marcher la concurrence et de se battre pour s'équiper à moindre prix. Si vous vous souvenez bien, l'an passé, la municipalité avait refusé de s'engager sur une proposition de la Cogest de diminution de 5% de cette rubrique, alors que nous n'avions pas les moyens par le vote rubrique par rubrique de les contraindre. Ce Conseil général doit prendre ses responsabilités et exiger désormais de la municipalité qu'elle maîtrise ses coûts. Notre proposition à elle-seule dépasse l'effet d'une augmentation du coefficient d'impôt de 1,25 à 1,30. Un soutien à cet amendement démontrerait que nous, organe représentative des citoyens demandons que les efforts, c'est chacun son tour. Après l'augmentation des recettes par les taxes et impôts en 2014, c'est maintenant à la municipalité de faire des efforts. J'insiste encore que jusqu'ici, après 10 amendements, nous avons économisé que fr. 45'000.-- . Je m'adresse aux conseillers généraux qui souhaitent que des économies soient faites et qui ne sont pas satisfaits par le budget, de soutenir cet amendement.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Je passe la parole au Président de la municipalité.

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, alors effectivement vous avez relevé que ce débat avait déjà eu lieu en 2014, nous nous étions engagés d'ailleurs, le Conseil municipal à faire le maximum pour réduire les dépenses, que nous faisons déjà au quotidien et je ne permets pas qu'on mette en cause le travail de l'administration et du Conseil, en laissant sous-entendre qu'aujourd'hui finalement on serait vraiment prodigue, on paierait des produits beaucoup trop cher pour les beaux yeux de la personne qui va nous les vendre ou pour d'autres critères moins objectifs encore. Nous avons réussi avec notre engagement à effectuer cette diminution sans pression du Conseil général. Donc nous avons réussi à effectuer cette diminution. Et c'est vrai que la tentation est grande, je le vois cette année, de penser que chaque année on pourra venir à l'élaboration du budget et puis dire : « bon et bien ils ont réussi l'année passée, ils vont bien réussir cette année ». Alors moi j'aimerais juste vous rappeler ce que je vous ai dit au départ, c'est que cette année on a fait vraiment un budget au plus près de la réalité et que les marges de manœuvres sont vraiment très très faibles. Je vous donne juste certains chiffres. C'est vrai donc on parle d'un poste de 6'616'300 millions. Sur ce montant-là, 4'020'000 millions sont des dépenses liées, donc aucune possibilité de diminuer, ou très peu. Ce qui nous laisse 2'596'900 millions sur lequel on peut travailler. Il faut encore enlever les services autofinancés, ça n'a absolument aucun impact sur les économies qu'on pourrait avoir, comme par définition finalement on encaisse autant que ce qu'on dépense, qui se monte à fr. 445'000.-- Donc au final, il nous reste une possibilité de manœuvre sur 2'151'300 millions. Et je répète ce que j'ai dit l'année passée, donc c'est pas du tout, si le Conseil général évidemment décide et bien voilà, de cette diminution effectivement le Conseil municipal l'assumera, mais je tiens encore une fois, c'est pas du tout pour faire pression, c'est juste pour savoir de quoi on cause

CONSEIL GENERAL

vraiment dans cette rubrique. Donc tout d'abord dire que si on fait une diminution de 10%, selon l'une des deux propositions, ça correspond sur le montant sur lequel on peut travailler à une diminution de 30,7% des dépenses. Donc vous nous dites 10% sur la globalité, comme on a beaucoup de dépenses liées, ça équivaut à une diminution de 30,7% donc près du 1/3 de ce qu'on dépense dans ce poste. Vous dites : écoutez, vous vous débrouillez pour économiser le 1/3. La dépense, si on diminue de 5%, et bien ça fait une diminution quand même de 15,4% de finalement cette partie libre du budget dans le compte 31. Je veux quand même vous dire ce qu'il y a là-dedans alors pour que tout le monde soit au courant. Sur ces 2'151'300 millions, il y a fr. 108'000.-- de papier, fournitures de bureau, publications officielles, il y a fr. 342'000.-- de fournitures scolaires, des livres, du matériel, des cahiers. Il y a fr. 324'000.-- d'achat de mobilier, des petites machines, de l'outillage, des visseries, en particulier aussi pour les travaux publics, il y a fr. 258'000.-- de réparation et d'entretien des immeubles pour éviter un vieillissement prématuré, il y a fr. 636'000.-- d'entretien des routes, fauchage 2 x l'an, remplir les nids-de-poule, fr. 62'000.-- d'entretien des forêts et des pistes forestières, donc là on a aussi une responsabilité du côté de la sécurité, éviter des chutes d'arbres, des chutes de pierres, fr. 73'000.-- en réparation, entretien de véhicules-machines, ce qui nous permet justement d'avoir des véhicules qui a 14 ans peuvent encore être utilisés au quotidien, fr. 110'000.-- c'est vrai, de frais de réception, animations culturelles, donc les frais de réception, animations culturelles ma collègue responsable de ce dossier vous en parlera tout à l'heure, mais c'est aussi la sortie des aînés, c'est aussi finalement les nonagénaires, c'est les nouveaux habitants, c'est tous ces éléments-là, et puis il y a fr. 2350'000.-- d'études diverses et de frais d'actes. Là-dessus on vient de voter déjà un montant de fr. 30'000.-- et puis vous savez que lorsque l'on a une procédure qui est engagée juridique, on ne peut pas vraiment dire « et bien écoutez, on attendra l'année prochaine pour la payer ». Donc je crois que là on voit que chaque économie supplémentaire dans ces postes là, dans ce poste-là, a des conséquences financières. Si on n'entretient pas les immeubles, on a sincèrement déjà essayé de regarder. Mais on a déjà sincèrement essayé de regarder où on pourrait économiser. C'est simple, on a tellement déjà limité les dépenses sur ces postes-là qu'il n'y a plus de gras autour de l'os, ou quasiment plus. Donc pour trouver fr. 330'000.-- sur 2'150'000 millions et bien je peux vous dire que ce sera très très difficile. Et quand on nous disait tout à l'heure aussi, finalement il faut mettre les gens en concurrence, il faut acheter au moins cher, c'est le cas aujourd'hui. On a déjà des partenariats, évidemment on met les gens en concurrence, que ce soit dans le cadre des marchés publics, on s'est même imposé nous-mêmes, à la commune des règles de mise en concurrence en-dessous des seuils fixés par l'Etat. Donc c'est dire si on a la volonté d'avoir les meilleurs prix pour le meilleur matériel. La central d'achats, c'est vrai on a déjà lancé une analyse du côté du Conseil communal, en collaboration avec Monthey. La ville de Monthey serait d'accord d'avoir une collaboration avec nous, sur ce thème là, mais maintenant il faut voir qu'est-ce qu'on va pouvoir acheter par cette centrale d'achats ? Parce que quand vous dites « plusieurs centaines de milliers de francs » qu'on pourrait économiser, j'aimerais bien que vous me donniez des exemples à hauteur pas de quelques milliers de francs, mais vraiment des montants très très conséquents. Parce qu'on voit par exemple, que pour le matériel informatique on a un partenariat romand, pour les véhicules on a aussi des partenariats, donc ce sera très difficile à trouver autant d'économies. Simplement maintenant pour répondre à ce qui a été dit. On nous dit « finalement ce budget ne fait que d'augmenter » ! Alors effectivement, il y a une augmentation notamment du côté des dépenses liées. Je vous rappelle juste qu'on a une nouvelle école qui a été mise en fonction et qu'une nouvelle école et bien ça consomme de l'électricité, du chauffage, du nettoyage, donc là c'est vrai. C'est vrai que chaque fois qu'on a un bâtiment on sait qu'il y a des frais d'exploitation qui sont liés et je prends la question du nettoyage. Vous nous dites de toujours trouver les meilleurs prix, je crois que c'est un thème qu'on avait d'ailleurs abordé dans ce Conseil, c'était exactement ce que le conseil municipal avait fait et qui était remis en question par une partie de votre Conseil. Concernant le poste supplémentaire à Monthey, alors franchement je ne sais pas comment ils vont le financer je me réjouis de voir, j'espère qu'ils puissent vraiment faire ces économies si importantes. Finalement le Conseil municipal remercie la commission de gestion d'avoir déjà diminué le pourcentage proposé d'économies, et nous on pourrait tout à fait accepter 5% de diminution sur les dépenses non liées sur lesquelles on a vraiment une prise et sur lesquelles on peut faire quelque chose. Sur

CONSEIL GENERAL

le reste on n'a pas de prise et je rappelle qu'une économie de 5% sur l'ensemble du poste, c'est une économie de 15,4% sur les dépenses non liées. Donc on peut s'engager à nouveau comme la dernière fois de faire un maximum, pour diminuer cette charge du côté du Conseil je rappelle qu'on a lancé déjà l'analyse sur la centrale d'achats mais on vous remercie du côté du Conseil de rejeter cet amendement. Et avant de clore du côté du Conseil je passe la parole à Geneviève Burdet.

Intervention de Mme Geneviève Burdet : Geneviève Burdet, Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, chers collègues. Bien vivre à Collombey-Muraz ! Ça a été le maître mot de tout un chacun pendant votre campagne électorale. Pour tout le monde. Alors bien vivre à Collombey-Muraz, est-ce qu'on a ce luxe ? On voit l'état de nos finances, c'est vrai qu'elles sont basses alors on veut limiter quoi ? La sortie des aînés, les nonagénaires, les nouveaux habitants, on fait plus rien il n'y a pas de soucis. Je n'ai pas d'autres propositions à vous dire il faut baisser. On voit tous les postes qu'on vient d'énumérer, on pourrait aussi faire des économies parce que tout n'est pas obligatoire, tout n'est pas vital, on vient de le dire je ne vais pas revenir là-dessus. Moi je vous fais une proposition : Lorsqu'il y aura le 1^{er} août, lorsqu'il y aura les manifestations, je vous propose qu'ici tous à tour de rôle on tient une liste et vous venez tous bénévolement travailler. On va faire des économies, donc on va faire une liste et je vous laisse venir. Ensuite vous êtes tous soit président de société, soit membre de société. Alors qu'est-ce qu'on va faire ? On va diminuer toutes les subventions qu'on donne aux sociétés, tout, par rien que les subventions financières pas les montants qu'on vous donne chaque année, mais on va aussi calculer l'entretien des locaux, l'électricité, le chauffage, on va aussi faire ça. Alors maintenant c'est la seule proposition que je peux vous faire pour vous dire, écoutez plus que diminuer, c'est vrai que c'est fr. 110'000.-- par année qu'on dépense pour bien vivre à Collombey-Muraz. A vous de décider. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je passe la parole à la commission de gestion par son rapporteur.

Intervention de M. Jürg Kilchenmann : Alors comme relevé, ces deux amendements ayant un même but, la Cogest les a mis en opposition et la Cogest a retenu la variante d'une économie d'environ 5% au lieu des 10% et cette diminution d'environ 5% maintient un montant qui est supérieur au compte 2013. La centrale d'achats peut être une piste d'économie et l'amendement a été accepté. Donc celui des 6'282'635 millions.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. J'ouvre la discussion et passe la parole à la salle. Mme Knubel.

Intervention de Mme Natercia Knubel : Oui, Natercia Knubel je m'exprime en mon nom personnel et même aussi au nom de mon couple d'ailleurs tant qu'à faire. On s'interroge un peu quand même sur la manière de faire dans le dépôt de ces 2 amendements. On s'est battu pour avoir un ROC, on a dû dans l'urgence mettre en place un ROC, créer une commission, voter tout ça, pour pouvoir voter le budget rubrique par rubrique et on se retrouve là avec toute, une grosse rubrique donc un bloc entier et on a aucun détail quant au poste que ces deux groupes voudraient amender. C'est quand même relativement étrange, c'est se moquer un peu de ceux qui ont justement travaillé dans l'urgence pour faire ce ROC parce que c'était tellement vital de pouvoir voter le budget rubrique par rubrique.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. M. Vuille.

Intervention de M. Côme Vuille : Côme Vuille pour le PLR. Juste alors pour reprendre ce qui vient d'être dit. Si vous vous rappelez bien, l'année passée, il y avait aussi une proposition de la Cogest qui était aussi une diminution de 5% sur une rubrique générale, on n'a pas pu la voter donc ça veut bien expliquer que maintenant cette année on peut le voter sur une rubrique général par un ROC, donc le ROC était déjà utile pour voter ce qu'on n'a pas pu faire l'année passée. Maintenant pourquoi on a fait sur une rubrique générale, je l'ai déjà dit mais je veux bien le répéter, on a voulu que la municipalité nous avait dit ne rentrer

CONSEIL GENERAL

pas dans l'opérationnel, là typiquement on sait très bien ce que ça touche « biens, services, marchandises ». Ça va de la vis à la fourniture scolaire à énormément de choses, au mazout, à l'entretien des bâtiments, on en a parlé. Comment voulez-vous qu'on aille chercher tous les comptes 31 pour vous dire : écoutez, vous pouvez faire une économie si vous faites un achat groupé avec la commune d'à côté pour les fournitures scolaires que vous devez acheter les mêmes. Mais forcément, déjà il sera moins de fr. 30'000.-- donc on ne pourra déjà pas l'amender nous et puis en plus si la commune dit : ah mais non cette année on a acheté pour deux ans, on devait faire sur les vis cette année, il n'y a aucun sens. Le « bien service, marchandise » c'est justement une rubrique générale, on laisse à la commune s'il y a la possibilité cette année de dire on doit renouveler telle fourniture scolaire, tel équipement, tel matériel alors on le fait cette année-là et puis la commune a toute la latitude de savoir où elle peut économiser. Et donc justement nous on veut avoir le détail de ce compte donc on a entendu M. le Président de commune qui nous a donné les chiffres qu'on n'avait pas connaissance, c'est très bien. Maintenant, on a entendu quand même qu'il y avait donc 2 millions sur lesquels on pouvait agir. Alors maintenant, la question c'est justement est-ce qu'on a, je vais juste corriger ce qui a été dit au tout début, on n'a pas dit qu'on devait acheter plus, on achetait du luxe, on se pose simplement la question si on peut acheter moins cher. Je pense que vu les finances communales on a le droit de se poser légitimement cette question sans tout de suite nous accuser de faire un procès à la municipalité qui aurait pas fait son travail etc. Simplement dire que la municipalité défende son budget c'est normal, elle a fait son travail, elle a fait son budget, elle est forcément persuadée que son budget est le meilleur. De l'autre côté maintenant le Conseil général, vu les amendements déposés, on demande des économies et des économies drastiques. Je rappelle, on parle de plus de 1'230'000 millions si on cumule tous les amendements. Et on va arriver si on sort de ce budget, qu'il y a pas de décision qui est prise, pour le moment on a fr. 45'000.-- donc faudrait aussi savoir ce que ce Conseil général veut et puis maintenant voter en conséquence.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : M. le Président de la municipalité.

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je ne vais pas allonger, mais simplement relever 2 formules que M. Vuille a utilisée tout à l'heure. Vous irez relire le PV parce que je vous dis ça de tête, il a dit : « Maintenant il est temps d'avoir le réflexe de voir si on peut acheter moins cher » donc moi quand j'entends ça je me dis jusqu'à aujourd'hui ce réflexe n'existait pas, quand j'entends « il est temps de passer à une époque où on peut voir, mettre les gens en concurrence » je vous laisserai aller relire le PV, tout ça laissait quand même sous-entendre que jusqu'à aujourd'hui le travail de l'administration n'avait pas été à la hauteur de ce qui pourrait être attendu de la population. Donc ça, c'est juste cet élément là que je relève. Effectivement que s'il y a une nouvelle piste, je rappelle on a déjà lancé l'analyse sur la centrale d'achats. On est prêt à voir les économies qu'on peut faire. Très franchement en ayant discuté avec les gens qui sont au front et qui prennent déjà le moins cher, qui mettent déjà les gens en concurrence. Aujourd'hui on a déjà regardé si on trouvait ces fr. 330'000.-- ces 15% d'économie sur les dépenses non liées et on sait que ce sera très difficile, je pense que Geneviève Burdet a très bien dit aussi ce qu'il en était par exemple des frais de réceptions par exemple, des frais de réceptions sur lesquels M. Schmid insistait tout à l'heure.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : M. Kamerzin.

Intervention de M. Raymond Kamerzin : Raymond Kamerzin groupe UDC. Donc nous le groupe UDC on est contre cet amendement uniquement parce que effectivement c'est un montant global, très difficile à, je dirais à déchiffrer, vraiment à être pointu sur quels postes on peut vraiment économiser. C'est un petit peu ce qu'on regrette dans la présentation de cette histoire-là. Par contre je relève une chose et je pense que le groupe UDC pourrait changer d'avis s'il y a un peu plus de détails, et je relève ce qu'a dit le Président de la commune, comme quoi sur les, sur certaines parties des dépenses, il serait prêt s'engager à économiser 5%. Après avoir le compromis on pourrait trouver peut-être un arrangement de pas accepter

CONSEIL GENERAL

l'amendement tel quel mais s'il y a une proposition concrète et ferme de rentrer en matière pour une économie. Voilà.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Mme Cretton.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Nathalie Cretton conseillère générale. Juste une petite remarque concernant justement ces biens services et marchandises. Donc il y a aussi tout ce qui est chauffage et électricité si je ne m'abuse dans cette rubrique. Et bien on voit déjà ce soir on a tous très chaud, je vois que chacun se ventile, on a ouvert des fenêtres, pourquoi on ne baisserait pas un peu le chauffage ? Et peut-être qu'on aurait peut-être aussi des économies de ce côté-là.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Autres prises de position au Conseil général ? Ce n'est pas le cas. La municipalité ? Alors je clos le débat. Nous allons passer maintenant au vote. Donc nous allons mettre en opposition les deux amendements et l'amendement retenu dans un deuxième temps contre la proposition de la municipalité. Si vous suivez la proposition d'amendement de ramener le montant de ce poste à 6'282'635 millions, je vous prie de lever la main. Levez la main bien haut s'il vous plaît. Si vous suivez la proposition d'amendement de ramener le montant de ce poste à 6'000'000 millions, je vous prie de lever la main. Abstentions ? Alors la proposition d'amendement relative au montant de 6'282'000 millions est acceptée par 11 voix contre 8 voix pour le montant de 6'000'000 millions et 11 abstentions. Nous allons maintenant mettre la proposition retenue en opposition à celle de la municipalité. Je passe la parole au Président de la municipalité.

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je pense que le mieux c'est quand même de vous donner le chiffre parce que vous allez voter sur un amendement qui n'est peut-être pas clair pour tout le monde donc l'idée c'est de faire une économie de fr. 107'565.-- soit de passer de 6'616'300 millions à 6'508'735 millions. C'est ce que la municipalité propose avec une diminution de 5% sur les charges non liées.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Alors je rappelle on a voté un amendement contre un deuxième amendement c'est-à-dire qu'il y a un qui a été retenu, c'est celui qui est à 6'282'635 millions et maintenant nous allons voter la proposition de la municipalité contre cet amendement puisque c'est lui qui a été retenu. Donc les scrutateurs je vous prie de vous lever. Oui ?

Intervention de M. Côme Vuille : Oui Vuille Côme. Juste pour que les choses elles soient claires simplement, si vous pouvez Monsieur le Président préciser sur quel montant on vote. On est bien d'accord qu'on vote l'amendement qui a été déposé et qui est proposé, si la municipalité veut réduire elle-même son budget elle peut le faire de son côté mais nous on doit voter sur ce qui a été déposé selon la Directive qu'on a faite, selon notre règlement. Enfin j'aimerais interpellier le Président du Conseil général sur la manière de faire. Et puis avant de voter, de savoir sur quel montant on s'exprime, merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Sur le montant de 6'282'635 millions, c'est la proposition qui a été retenue.

Intervention de M. Côme Vuille : Contre lequel ? C'est ça la question, c'est contre 6'616'000 millions on est d'accord ?

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : 6'616'300 millions qu'a proposé la municipalité.

Intervention de M. Côme Vuille : D'accord, voilà merci c'est juste pour clarifier.

CONSEIL GENERAL

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Donc je prie les scrutateurs de se lever. Si vous soutenez la proposition d'amendement de ramener le montant de ce poste à 6'282'635 millions, je vous demande de lever la main. Si vous soutenez la proposition de la municipalité de laisser ce montant à 6'616'300 millions, je vous prie de lever la main. Abstentions ? La proposition d'amendement est refusée par 18 voix contre 26 voix pour la proposition de la municipalité.

Je clos momentanément la séance pour une pause de 10 minutes, profitez de remplir vos carafes, d'aérer encore un petit peu plus même si on pourrait économiser et on se revoit dans 10 minutes.

Nous reprenons la séance. Nous passons au fonctionnement 900, le poste 900.406.00 : impôt sur les chiens. Je passe la parole au déposant.

Intervention de M. Nathalie Cretton : Oui Nathalie Cretton pour l'ADG. Donc je donne la parole à M. Jean-Pierre.

Intervention de M. Jean-Pierre Rouiller : Jean-Pierre Rouiller. Amendement au compte 900.406.00, impôt sur les chiens. Mesdames, Messieurs. Il est prévu un montant au budget de fr. 50'000.-- le montant amender est proposé à fr. 80'000.--, justification, cet impôt est au minimum légal de fr. 100.-- dans notre commune. Son maximum est de fr. 250.-- selon l'article 182 de la loi fiscale de notre canton. A l'alinéa 4 de l'article 182, il est mentionné que les recettes provenant de cet impôt financent en premier lieu les mesures prises dans le cadre de l'exécution de la loi d'application de la loi fédérale sur la protection des animaux. Le règlement cantonal concernant la perception de cet impôt exonère les chiens qui sont d'une utilité reconnue comme ceux de la protection des troupeaux et j'en passe. De plus, tout détenteur de chien qui suit un cours auprès d'un club affilié à une société sinologique, bénéficie d'une exonération partielle de l'impôt après consultation de quelques barèmes publiés sur internet, cet impôt est de fr. 130.- à Martigny, fr. 125.-- à Monthey, fr. 165.-- à Sion, fr.200.— à Vouvry. Comme plusieurs taxes ont été adaptées dans notre commune, nous proposons d'accepter cet amendement et laissons le soin au Conseil municipal de fixer cet impôt annuel en conséquence, merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je passe la parole au Président de la municipalité.

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Quelques informations d'abord, donc en 2014 sur le territoire de la commune de Collombey-Muraz, il y avait 528 chiens. L'augmentation qui est proposée, pour se rendre compte quand même de l'augmentation concrète pour les détenteurs de chiens que ça représente. C'est une augmentation de 60% donc la proposition c'est de passer de fr. 100.-- à fr. 160.-- pour les détenteurs de chiens. Aux yeux du Conseil municipal, cette augmentation paraît très forte voire exagérée, ça va toucher les personnes âgées et les familles en particulier. Par contre en 2014, la moyenne du canton, M. Rouiller a cité les exemples peut-être les plus flagrants, quand il cite Vouvry, il aurait aussi pu dire Champéry, comme ceux sont les deux seules communes qui ont ce montant le plus cher du Valais Romand à fr. 200.-- donc c'est juste, Vouvry et Champéry ont une taxe à fr. 200.-- mais ceux sont les deux seules communes du Valais romand qui sont à un niveau aussi important. Donc du côté de la municipalité, c'est vrai quand on voit que la moyenne cantonale est à fr. 134.20, et bien nous comprenons votre souci. Du côté de la municipalité nous serions prêts à augmenter cette taxe pour la monter au même niveau que la commune voisine de Monthey. On parle aussi beaucoup de collaboration, on pourrait imaginer de passer de fr. 100.-- à fr. 125.-- peut-être qu'à terme il y aura d'autres augmentations qui devraient être nécessaires ou possibles, mais on trouvait que d'augmenter de fr. 100.-- à fr. 160.-- d'un coup, alors même je ne veux pas rappeler toutes les augmentations de la parafiscalité qu'il y a eue dernièrement, c'était quand même un peu beaucoup. Et puis pour terminer, simplement savoir qu'est-ce qu'on fait concrètement aussi pour ces chiens, parce qu'on a une taxe sur les chiens. Mais qu'est-ce qu'on fait vraiment avec cet argent, alors cet argent rentre dans le

CONSEIL GENERAL

ménage communal. Depuis cette année nous reversons fr. 5.-- par chien à la SPA, pour le travail qu'ils font de prise en charge des chiens errants en particulier et puis l'hébergement de ces chiens et puis sinon vous avez vu quelques poubelles pour les crottes de chiens avec les sacs qui vont avec et l'évacuation. Donc ça c'est les coûts qu'on pourrait imputer directement à la prise en charge des chiens et en lien aussi avec cette taxe. Donc raison pour laquelle on vous propose une augmentation, mais une augmentation plus modérée.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je passe la parole au rapporteur de la commission de gestion.

Intervention de M. Jürg Kilchenmann : Alors la majorité de la Cogest a estimé que cette augmentation, enfin que l'augmentation de cet impôt était supportable, l'amendement a été accepté par la Cogest.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. J'ouvre la discussion. M. Kamerzin.

Intervention de M. Raymond Kamerzin : Raymond Kamerzin groupe UDC. Alors cet amendement ne nous semble pas très judicieux. En effet, pour bon nombre de personnes, seule la compagnie d'un chien est souvent un grand réconfort. Et le seul lien qui les rattache à un semblant de vie sociale. Hormis cela si l'on prend des exemples dans des villes romandes. Et là je sors un peu du Valais, il y a par exemple Neuchâtel où la taxe est de fr. 80.--, donc avec nos fr. 100.-- annuel nous ne sommes pas trop à plaindre, la ville de Monthey elle demande fr. 125.--, ça été relevé tout à l'heure et l'amendement demande fr. 160.--, cela nous paraît vraiment excessif. On pourrait aussi, vu sous l'angle purement financier demander par exemple une taxe de fr. 50.-- par chat, ceux-ci étant beaucoup plus nombreux que les chiens et les caisses communales se rempliraient alors facilement de plus de fr. 50'000.--.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Autres prises de position ?

Intervention de M. Jérôme Vannay : Jérôme Vannay du PDC. Moi je pense que cette taxe ça ne sert à rien de l'augmenter parce qu'on paie déjà assez pour faire des cours maintenant pratique, théorie, on doit suivre des cours. Je pense qu'il faudrait plutôt contrôler les chiens, parce que comme le Président il dit les petits sacs là on les retrouve dans les prés avec la merde dedans, alors ces petits sacs ça sert à rien parce qu'ils ne sont pas biodégradables. Alors pour finir le sac, c'est nous qu'on doit le ramasser. Puis la plupart, les chiens maintenant le propriétaire il a 5 chiens et il les laisse aller dans le pré, il fait ce qu'ils veulent, chier, ils pissent. Alors moi je pense qu'il faudrait déjà faire plus de contrôle avant d'augmenter les taxes. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Je vous demande juste de faire peut-être attention aux termes que vous utilisez !

Intervention de M. Jérôme Vannay : Ah pardon.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Mais on les a compris. M. Vuille.

Intervention de M. Côme Vuille : Côme Vuille pour le PLR. Gardant sa ligne, le groupe PLR ne soutiendra pas cet amendement estimant que l'équilibre entre diminution des dépenses et augmentations des recettes est rompue. C'est donc une question de principe afin d'éviter de toucher encore davantage les citoyens avant l'administration.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Autres prises de parole au Conseil général ? La municipalité ? Ce n'est pas le cas je clos la discussion. Je prie les scrutateurs de se lever. Si vous soutenez la proposition d'amendement de monter le montant de ce poste à fr. 80'000.-- je vous prie de lever la main. Si vous soutenez la proposition de la municipalité de laisser ce montant à fr. 50'000.-- je vous prie de lever la main.

CONSEIL GENERAL

Abstentions ? La proposition d'amendement est refusée par 12 voix contre 27 voix pour la proposition de la municipalité. 4 abstentions.

Nous passons au 12^{ème} amendement, fonctionnement 700.318.50, je passe la parole au déposant.

Intervention de M. Nathalie Cretton : Nathalie Cretton je passe la parole à Jean-Pierre Rouiller.

Intervention de M. Jean-Pierre Rouiller : Jean-Pierre Rouiller. Amendement au compte 700.318.50, études y compris zone de protection des eaux. Mesdames, Messieurs. Ce poste au budget est de fr. 0.-- justification de l'amendement : Au fil des années il y a eu des rapports sur les zones de protection des sources soit en 1989, 2006, 2012, car la commune recense une douzaine de captages sur son territoire. Selon l'article 85 lettre b alinéa c, de notre règlement de construction et des zones, je lis, « les sources captées et aussi non captées pouvant servir à l'approvisionnement en eau potable doivent être protégées par un périmètre de protection déterminé par une étude hydrogéologique ». La dernière étude figure dans les comptes 2011 pour un montant de fr. 27'000.-- environ. Elle a été établie par le bureau d'ingénieur et de géologues Tissières selon la méthode Epik. Cela a été approuvé par le service de la protection de l'environnement. Depuis lors les mesures à prendre pour clôturer sur le terrain les zones S1 tardent à se concrétiser. Les écriteaux de mise en garde envers la qualité de l'eau dans les alpages me laissent dubitatif. Exemple « il faut la cuire avant de la boire » comme cela est affiché au chalet de Conches, occupé par le ski club. A la fontaine extérieure, des quantités de touristes s'y désaltèrent. A Grand-Crau, il y a une mise en garde sur le bassin. Le but de cet amendement est de commencer les mesures de protections soit clôturer la périphérie des zones S1 pendant la période de pâture des troupeaux. Ce ne sont pas des travaux pharaoniques et à haut risque financier. Si l'on considère qu'au début et à la fin de chaque été nos paysans posent et déposent des kilomètres de clôtures pour contenir les troupeaux. Moyennant attribution, ils pourraient aussi poser et déposer ces clôtures sur le périmètre délimité par l'étude précitée. Si leur mise en place se concrétise, on pourrait ensuite vérifier la qualité de l'eau sur plusieurs années avant de réintroduire les captages mis hors service suite à la pollution de 2007. Au point de vue énergétique, une partie de l'électricité consommée par les pompages des sources de l'Avançon et du Crêt jusqu'au réservoir du Noiret, serait ainsi économisée. Peut-être que le numéro du compte 700.318.50 est incompatible avec cette proposition. Aussi je laisse le soin au Conseil communal de ventiler ces coûts autrement. Après l'eau de Bellevue, il serait bien de se désaltérer avec l'eau d'Onnaz sans la cuire. Avec l'eau de Grand-Crau, dans des carafes dédicacées selon les lieux dits. Je possède la première pièce d'une collection que j'aimerais bien compléter. Merci de votre attention.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je passe la parole à la municipalité Mikaël Vieux.

Intervention de M. Mikaël Vieux : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Par rapport à toutes ces zones de captages, donc la discussion elle est je crois chaque année par rapport au budget de savoir si de l'argent doit être mis en jeu ou pas. Donc actuellement à ce jour il n'y a pas de travaux prévus pour être utile et nécessaire en fait à boire de l'eau potable et de l'eau de qualité. Donc sur les alpages donc des visions ont été faites par rapport à nos captages, on a pu relever comme l'été il y avait des moutons et autres, que le fait de poser des clôtures seraient aussi assez important puisqu'il y a quand même pas mal de kilomètres pour couvrir et fermer ces zones. Donc aujourd'hui les captages ont été choisis en fait, quels sont les captages sur lesquels on capte l'eau et lesquels on écarte en fait de notre réseau d'eau potable. Le but étant en fait de jouer la carte de la sécurité donc à ce jour l'eau que nous avons au réservoir c'est de l'eau de qualité pour laquelle on connaît et pour laquelle on peut assurer qu'elle n'est pas contaminée. Par rapport aux autres captages d'eau, actuellement nous avons des discussions avec le service technique, de savoir quels seraient les travaux nécessaires ou quelles seraient en fait les études nécessaires pour amener à avoir une eau de qualité aussi là. Et le but serait de voir aussi quel retour sur investissement de ces investissements. Donc le but est aujourd'hui d'avoir des économies puisqu'on n'a pas d'argent à mettre

CONSEIL GENERAL

pour certains travaux, on est aussi en train de faire des économies un petit peu sur tous les postes et aujourd'hui on joue vraiment la carte de sécurité avec cette eau, pour lesquelles sur les captages on a une certitude. Donc et aussi je relève encore une fois, c'est que nous avons de l'eau en suffisance actuellement, donc vraiment nous sommes en train de regarder pour l'avenir de savoir quels seraient les captages pour lesquels on pourrait amener ces aménagements et d'autres pas. Voilà, merci. Donc peut-être juste relever que le Conseil en fait combat l'amendement.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je passe la parole au rapporteur de la commission de gestion.

Intervention de M. Jürg Kilchenmann : Alors la majorité de la Cogest estime que s'il y a urgence, ce montant peut être pris sur un autre poste 31. Mais c'est vraiment s'il y a une urgence à faire ces travaux, mais l'amendement est refusé.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : J'ouvre la discussion, M. Vuille.

Intervention de M. Côme Vuille : Côme Vuille pour le PLR. Le groupe PLR comprend le souci de l'ADG, toutefois il semble d'abord que le montant dont il est réellement question soit bien inférieur au fr. 30'000.-- de l'amendement. Encore un exemple de l'inadéquation d'une limite de fr. 30'000.-- pour amender le budget, qui ne correspond aucunement à la réalité. Puisque le montant devrait être dérisoire, notamment si l'on met sur pied une collaboration avec les propriétaires et les utilisateurs concernés, notamment en matière de clôture, nous suivons la Cogest et demandons à la municipalité de prendre ses responsabilités et de trouver le montant ailleurs pour réaliser ce qui est nécessaire et de se tenir en conformité avec la loi et les demandes des citoyens.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Autres prises de positions au sein du Conseil général ? Ce n'est pas le cas, je passe la parole à la municipalité, au Président de la municipalité.

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je crois que la réflexion qui a été faite par la commission de gestion est tout à fait juste. S'il y a une urgence, on trouvera les moyens pour faire ça. J'aimerais juste au passage et je pense que Jean-Pierre Rouiller le sait mieux que moi, rappeler que l'eau des alpages n'est pas dans le réseau communal.

Intervention de M. Jean-Pierre Rouiller : C'est de l'eau bourgeoisie !

Intervention de M. Yannick Buttet : Oui mais elle n'est pas, elle n'arrive pas dans le réservoir et n'est pas consommée par les citoyens de notre commune. A part ceux qui sont dans les alpages.

Intervention de M. Jean-Pierre Rouiller : Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord avec votre réflexion, que c'est sur les terrains de la bourgeoisie, mais c'est la commune qui est la haute surveillance sur la qualité de l'eau qui coule dans les bassins, dans les fontaines et qui alimente les chalets d'alpages. C'est la responsabilité de la commune de s'assurer que les sources soient bien clôturées à Onnaz par exemple ou ailleurs parce que ce n'est pas normal qu'on doive cuire de l'eau au chalet de Conches pour la boire. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Monsieur le Président de la municipalité.

Intervention de M. Yannick Buttet : Je crois que c'est tout à fait juste, la commune va assumer ses responsabilités légales, je voulais simplement que toutes les personnes dans cette salle sachent que cette eau-là ne finit pas dans le réseau, c'est pas de l'eau qu'on retrouve dans notre robinet.

CONSEIL GENERAL

Intervention de M. Jean-Pierre Rouiller : Je suis tout à fait d'accord.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Donc tout va bien. D'autres prises de positions ? Alors je clos la discussion. Je prie les scrutateurs de se lever. Si vous soutenez la proposition d'amendement d'inscrire le montant de ce poste à fr. 30'000.-- je vous demande de lever la main. Si vous soutenez la proposition de la municipalité de laisser ce montant à fr. 0.-- je vous prie de lever la main. Abstentions ? La proposition d'amendement est refusée par 6 voix, contre 34 voix pour la proposition de la municipalité. 3 abstentions.

Nous passons au 13^{ème} amendement. 620.318.50. Je passe la parole au déposant.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Nathalie Cretton pour l'ADG. Donc on a déposé un amendement concernant « étude de route et éclairage public, sur la route de Clos-Novex et Pré Raye ». Déjà par 2 fois la route de Clos-Novex a été refaite. L'ADG propose cet amendement afin que toutes les constructions soient terminées, que nous ayons tous les paramètres en nos mains avant de faire une étude. C'est pas qu'on refuse l'étude, c'est juste la repousser. Nous sollicitons donc l'appui des conseillers généraux pour repousser cette étude.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je passe la parole à la municipalité.

Intervention de M. Mikaël Vieux : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, par rapport en fait à cette étude de la route Clos-Novex, donc bien sûr c'est suite aux travaux qui ont été effectués pour le chauffage à distance. La route a mal encaissé en fait ces travaux et nous avons l'obligation, on voit je pense aujourd'hui l'état de cette route, on doit faire quelque chose en fait. La réflexion par rapport à savoir par rapport au plan de quartier qui est à côté, au développement, je pense qu'aujourd'hui on voit le marché immobilier en train de ralentir, on n'a pas de certitude que les immeubles vont continuer à se construire un après l'autre, donc de notre côté on voit aussi un petit peu la volonté d'avoir des routes de qualité, donc sur place, par rapport à cette étude, donc notre but était de planifier, donc comme vous l'avez vu, il a été déjà sur le budget l'année précédente où malheureusement on avait pas mal de choses à faire, donc on a repoussé. On avait une volonté de la faire en 2015, pour après une réalisation en 2016. Et bien sûr, par rapport à ce plan de quartier qui est à côté, c'est d'avoir une discussion avec les promoteurs pour leur donner un délai pour venir s'équiper sur la route pour qu'après, d'une fois que la route qu'elle soit construite, qu'il n'y ait plus en fait de trous à faire dessus. Et de trouver après des solutions peut-être aux passages des camions et autres, qui se feraient peut-être de l'autre côté. Mais ça c'est tout des discussions qu'on doit avoir en fait avec les promoteurs. Mais la volonté vraiment d'avoir une route qui soit finie et qu'on n'ait pas à la refaire dans quelques années. Voilà. Donc le Conseil, en fait, refuse l'amendement. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Prise de position du rapporteur de la commission de gestion.

Intervention de M. Jürg Kilchenmann : Alors la majorité de la Cogest estime aussi judicieux d'attendre la fin des constructions pour faire cette étude et l'amendement est accepté.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : J'ouvre la discussion et passe la parole à Raymond Kamerzin.

Intervention de M. Raymond Kamerzin : Raymond Kamerzin groupe UDC. Donc si l'étude est reportée à fin des travaux, quelles en seront les conséquences financières. En effet, trop souvent nous remarquons une belle route fraîchement terminée qui subit des interventions du type terrassement ou fouille, simplement parce que lors de l'étude on avait laissé de côté l'expansion future d'un quartier ou de la zone. Qui n'a pas vu un trottoir avec des raccords de goudron car il a fallu modifier une canalisation ou augmenter sa capacité pour les besoins de nouvelles constructions. Combien coûteraient ces adaptations ou réaménagements après coup. Certainement plus que les fr.60'000.-- économisés aujourd'hui. Le groupe

CONSEIL GENERAL

UDC estime que le simple bon sens veuille que cette étude aille à son terme sans plus attendre. Donc le groupe UDC est contre cet amendement.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Autres prises de parole ? M. Côme.

Intervention de M. Côme Vuille : Côme Vuille pour le PLR. Ici, pas de longues explications. Il faut éviter de refaire une fois de plus inutilement une étude qui ne servira pas tout de suite. Il faut donc attendre la fin des constructions pour faire une seule étude et à un moment opportun. Se poserait aussi la question à la municipalité si elle entend profiter à l'avenir sur ces études routières de l'opportunité d'introduire l'appel en plus-value. Le PLR soutient cet amendement.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci M. Côme Vuille.

Intervention de M. Côme Vuille : Je corrige, on est contre l'amendement. Excusez-moi.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Vous êtes, si je comprends juste, vous êtes contre l'amendement. Tout à fait. Bien. Autres prises de position au niveau du conseil général ? Du côté de la municipalité ? Ce n'est pas le cas, je clos la discussion. Les scrutateurs ? Si vous soutenez la proposition d'amendement de ramener le montant de ce poste à fr. 40'000.--, je vous demande de lever la main. Je vous demande de lever bien haut svp. Si vous soutenez la proposition de la municipalité de laisser ce montant à fr. 100'000.-- je vous prie de lever la main. Abstentions ? La proposition d'amendement est refusée par 19 voix, contre 23 voix pour la proposition de la municipalité, 2 abstentions.

Nous passons au 14^{ème} amendement, fonctionnement 720.720.43. Je passe la parole au déposant.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Nathalie Cretton pour l'ADG je passe la parole à M. Daniel Schmid.

Intervention de M. Daniel Schmid : Oui concernant ce traitement des déchets, contribution de tiers, à une question lors de l'approbation du règlement communal sur la gestion des déchets concernant le financement de l'achat d'une centaine de Moloks, il a été répondu que si cet achat devait se concrétiser, ces investissements seraient pris en compte par la taxe de base et l'autofinancement des déchets. En prévision de cet achat, nous demandons de créer une prévision annuelle qui nous permettrait d'amortir le choc de cet achat sur 3 ans. Cela permettrait d'avoir une certaine stabilité dans le montant de la taxe et non un pic sur une année ou bien un nouvel emprunt. Si en définitive le système adopté ne devait pas déboucher sur d'importants achats, le montant ainsi provisionné servirait à stabiliser ou voire à diminuer la taxe vu qu'il s'agit d'un service autofinancé et que l'argent collecté ne peut pas se perdre dans l'ensemble du ménage communal. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci et je passe la parole à la municipalité, Sandra Cottet.

Intervention de Mme Sandra Cottet : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal estime qu'il n'est pas nécessaire de prévoir une telle réserve, puisque comme il a été dit, d'une part les investissements doivent être répercutés dans le montant global dans la gestion des déchets et sont répercutés dans le montant de la taxe, puisque c'est un système autofinancé. Et d'autre part, si des investissements sont nécessaires, ils vont être déterminés en fonction des options d'équipements qui seront retenues. Et finalement aussi, à savoir que le système de provision ne correspond pas à la pratique communale, en termes de système comptable. Donc la municipalité vous recommande de rejeter cet amendement.

CONSEIL GENERAL

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Prise de position de la commission de gestion par son rapporteur.

Intervention de M. Jürg Kilchenmann : Alors la majorité de la Cogest estime prématuré de faire des provisions avant de connaître la solution adoptée pour le ramassage des déchets. L'amendement est refusé.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : J'ouvre la discussion et passe la parole à M. Kamerzin.

Intervention de M. Raymond Kamerzin : Raymond Kamerzin toujours pour le groupe UDC. Hypothèse quand tu nous tiens. Il paraît irrationnel de provisionner aujourd'hui une telle somme sur quelque chose d'inexistant. Qui peut à ce jour connaître de quelle manière se fera ce traitement de déchets ? Personne, ou pas grand monde car le projet n'est pas encore défini. Le groupe UDC attendra donc les conclusions et la décision sur la façon de traiter et de gérer nos déchets pour ce jour-là soutenir un budget pour ce poste. Donc nous refusons cet amendement.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Autre prise de position, M. Côme Vuille.

Intervention de M. Côme Vuille : Côme Vuille pour le PLR. A nouveau ici le groupe PLR refuse par principe cet amendement car il vise une recette supplémentaire. De plus, celle-ci vise à faire une provision sur un sujet qui n'est pas encore tranché clairement. Il convient d'attendre les travaux du canton et des communes environnantes, notamment avant de savoir sur quelle piste nous nous lançons. La provision ben de toute façon est trop vite pour être soutenue.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Autre prise de position, Conseil général, ce n'est pas le cas. Je passe la parole au Président de la municipalité.

Intervention de M. Yannick Buttet : M. le Président, Mesdames, Messieurs, juste pour être très clair là-dessus. La proposition de M. Schmid, c'est d'augmenter les tarifs d'un règlement que vous avez voté le 16 juin 2014 et qui a été homologué le 17 septembre 2014. Il rentrera en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Accepter cet amendement, c'est clairement revenir sur ce que vous avez décidé au mois de juin de cette année et de changer déjà aujourd'hui les tarifs alors même qu'ils ne sont pas encore en vigueur et qu'ils n'ont jamais été.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Oui M. Schmid.

Intervention de M. Daniel Schmid : Oui juste une précision. Dire que c'est trop tôt pour penser à une provision, notre règlement est provisoire, juste dans 3 ans. Donc c'est soit on la fait maintenant, soit on ne la fait plus.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. D'autres prises de position ? Ce n'est pas le cas, je clos la discussion. Je prie les scrutateurs de se lever. Si vous soutenez la proposition d'amendement de monter le montant de ce poste à 1'200'000 millions, je vous demande de lever la main. Si vous soutenez la proposition de la municipalité de laisser ce montant à fr. 968'600.-- je vous prie de lever la main. Abstentions ? La proposition d'amendement est refusée par 6 voix, contre 35 voix pour la proposition de la municipalité, 2 abstentions.

Nous passons au 15^{ème} amendement 011.300.10 législatif Conseil général. Je passe la parole à son déposant.

CONSEIL GENERAL

Intervention de M. Alain Schönmann : Alain Schönmann pour le PDC. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Toute la soirée j'ai entendu chers collègues, chers collègues, chers collègues. Très chers collègues je ne l'ai pas entendu. Vous l'aurez compris, notre décision c'est de baisser un petit peu les frais du Conseil général. Nous avons toujours, dans les comptes 2013, siégé 6 fois, alors que maintenant, le bureau le prévoit 4 fois pour l'année prochaine. Donc j'ai fait un petit calcul. Si nous siégeons l'année prochaine 4 fois, ça fait 45 x 110, pour une durée de 3 heures, on arrive à un montant de fr. 20'000.-- à l'année, plus les séances de commissions de bureaux à fr. 1'500.-- 4 x fr. 360.-- ça nous fait des charges de fr. 21'500.--. Maintenant j'ai fait un 2^{ème} calcul. Si on faisait des séances comme nous les faisons maintenant, jusqu'à minuit, on est un petit peu plus cher. On monte à fr. 25'200.-- + fr. 1'500.--, fr. 26'700.--. Si on enlève des fr. 50'000.-- les fr. 26'700.-- pour le plus cher, il nous reste encore fr. 28'300.-- pour des séances de commissions, pour des frais divers. Alors simplement j'aimerais faire passer ce message, c'est que le but de baisser de fr. 20'000.-- ce n'est pas de museler le Conseil général, mais c'est simplement de lui donner des moyens de mieux travailler, comme l'a dit l'autre jour M. Kamerzin à Radio Chablais. Il y a tout plein de moyens pour travailler plus sereinement et comme il faut. Alors ce soir j'utilise ce mot, chers collègues, je vous remercie de soutenir cet amendement. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je passe la parole au Président de la municipalité.

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil municipal renonce à s'exprimer sur une question purement interne au Conseil général.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je passe la parole à la commission de gestion par son rapporteur.

Intervention de M. Jürg Kilchenmann : Alors la majorité de la Cogest estime que ce montant pourra être atteint par la diminution de la charge de travail en 2005 par rapport à la mise en route. Il faut rappeler que par exemple l'année passée, on avait fait deux budgets et il y a eu la mise en route l'année passée. Et l'amendement est accepté.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : J'ouvre la discussion et je passe la parole à Mme Cretton.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Nathalie Cretton pour l'ADG. Nous avons été très surpris par cet amendement. En effet, il ne paraît aucunement opportun de diminuer le montant alloué au Conseil général. Les conseillers généraux sont là pour travailler au plus proche de leur conscience et non pour dilapider l'argent des contribuables. Il est clair que nous ne sommes pas du tout obligés d'utiliser tout le montant budgétisé. Mais nous devons garder une certaine marge de manœuvre pour faire notre travail au mieux. Genre séances extraordinaires, commission ad hoc. Laissons donc ce montant à fr. 75'000.-- et voyons d'ici quelques années si effectivement il faut le diminuer. Merci, donc nous sommes contre cet amendement.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je passe la parole à M. Raymond Kamerzin.

Intervention de M. Raymond Kamerzin : Raymond Kamerzin pour le groupe UDC. Chers collègues alors là c'est la mauvaise idée du jour. Je vous le dis franchement. Comment peut-on demander à un Conseil général de travailler avec une épée de Damoclès sur la tête et les bras liés. Que faudra-t-il faire ? Rendre des conclusions de rapports incomplètes par manque de moyens, donc de temps ? Faudra-t-il reporter des demandes ou requêtes à l'année suivante car nous ne devons pas dépasser le montant alloué pour les séances etc. etc. Le groupe UDC n'est pas pour dépenser systématiquement la totalité d'un budget alloué. Mais bien de donner la possibilité de rendre un travail bien fait. Les citoyens de Collombey-Muraz méritent que le Conseil général travaille pour eux, avec au final des actions qui porteront leur fruit et permettront des économies bien plus importantes que fr. 20'000.-- annuel. Voyons ensemble si en 2015 le budget de

CONSEIL GENERAL

fr. 75'000.-- est surévalué. Il sera alors temps de l'ajuster si nécessaire. Mais aujourd'hui il semble prématuré de mettre un frein à certaines commissions ad hoc qui devront travailler en 2015.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : M. Alain Schönmann.

Intervention de M. Alain Schönmann : Oui bien sûr le montant de fr. 20'000.-- c'est pas tellement élevé. Mais pour nous c'était simplement de donner un signal. Nous avons demandé toute la soirée des économies aux citoyens, au conseil municipal, à l'administration, faire des économies pour les véhicules. C'est clair fr. 20'000.-- mais si on fait le calcul, c'est quand même une réduction de 26% de notre budget. On peut le faire, avec 4 séances c'est faisable ! Nous avons fait 6 séances, des séances de préparation et on peut faire des séances beaucoup plus courtes, plus instructives et puis plus intelligentes. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : M. Côme Vuille.

Intervention de M. Côme Vuille : Côme Vuille pour le PLR. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les municipaux, chers collègues. Au premier abord, on pourrait penser de cet amendement qu'il ne vise en fait qu'à corriger le budget suite aux séances de 2013 qui ont vu la naissance du conseil général et donc tout le travail de mise en place se dérouler. S'il ne s'agissait que de cela, on pourrait comprendre que cet amendement existe et figure à l'ordre du jour tout en ayant conscience qu'il ne s'agisse en réalité pas d'une mesure d'économie car n'empêchant pas les besoins du législatif. A ce stade il serait simplement inutile. Mais en réalité lorsqu'on entend la justification par les dépositaires de cet amendement dans les médias, on s'aperçoit qu'il est en réalité dangereux. Alors qu'on croyait que le conseil général trouvait son rythme de croisière, voilà de la part du groupe PDC une attaque de plein front contre le Président du conseil général, le bureau et les membres de cette assemblée. Est-ce que quelqu'un dans cette salle a déjà eu l'impression de faire une séance inutile ? Est-ce que le bureau organise mal les séances plénières ou faute dans ses examens de recevabilité des interventions ? Est-ce que le Président du conseil général est déconnecté du travail des commissions ? C'est ce qu'insinue l'amendement déposé et c'est une attaque grave contre notre institution. Sur un seul point nous pouvons admettre une dépense qui ne devrait pas figurer dans notre budget, c'est lorsque le conseil municipal utilise nos commissions comme commissions communales par exemple au travers de l'agglomération et de l'AOMC, qui sont des mandats qui n'ont pas été donnés par le bureau du conseil général. Qu'avons-nous encore entendu dans la justification médiatique de cet amendement ? Que les séances duraient trop longtemps ? Que certaines personnes prenaient la parole longuement pour s'exprimer ou revenaient à la charge si elles n'avaient pas obtenu de réponse ? Ou osaient déposer des interventions ? Mais cela s'appelle simplement la démocratie. Les membres du groupe PLR ne se sont pas engagés pour avoir peur de se réunir ou de débattre ou de poser des questions ou d'intervenir dans ce plénum, c'est notre mandat, c'est notre crédibilité devant la population. Si l'on devait suivre cette logique, le groupe PDC aurait dû aller au bout de la démarche et proposer de réduire à 0. Avec un peu de sérieux, force est de reconnaître que la Cogest, par exemple, justifie son travail quand elle fait réaliser une économie d'un demi-million de francs pour la réfection d'une route. Je ne sais pas si certains dans cette salle ont l'impression de toucher des salaires. Mais il s'agit en fait de défraitements modestes pour le travail effectué. Je prends en exemple le travail de ce soir réalisé par tous les groupes pour analyser le budget. Chaque groupe a travaillé sans aucune rémunération puisque ce plénum a décidé de ne pas rémunérer les séances de préparation du conseil général. Et le résultat est que des propositions pour plus d'un million de francs ont été déposées. Je ne crois pas que les conseillers généraux créent un préjudice pour la commune en faisant simplement leur travail. Enfin si le groupe PDC est mal à l'aise avec les indemnités prévues, pourrait aisément faire un geste qui serait salué en les laissant à la commune. Voilà et je m'adresse enfin au Vice-Président, chronométrateur officiel, en espérant avoir pu utiliser pleinement mon temps de parole si cela devait être la dernière fois. Je vous remercie de rejeter cet amendement.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je passe la parole à Alain Valvona.

CONSEIL GENERAL

Intervention de M. Alain Valvona : Voilà, je souhaiterais répondre à mon collègue du PLR par rapport aux justifications. Le PDC n'a peur de rien du tout et ne veut brider personne. Les attaques directes aussi qui sont arrivées, là on rentre vraiment dans le vif du sujet, on ramène le Conseil général à ce qu'il est à une arène politique. Et c'est uniquement ça qu'on est en train de faire. Donc on interprète un message pour son bastion politique en disant : voilà on veut nous museler, voilà, on fait mal notre travail. Si vous vous sentez concernés par un travail mal fait, par une simple déposition d'un amendement, cela vous regarde. Moi étant donné que je l'ai également signé, je me considère comme travaillant mal également peut-être. Ça, ça serait peut-être de la folie ou de l'auto flagellation. J'ai un petit peu de la peine à vous entendre parler en permanence des attaques sans cesse répétées envers la municipalité qui, à vous entendre dire, fait tout faux, et que nous on ferait tout juste, à l'exception du groupe PDC, si j'ai bien retenu ce que vous venez de dire. Donc à un moment donné, c'est vrai qu'on pourrait laisser nos vacances mais aussi ne pas siéger et puis ne pas représenter la majorité des gens de la commune qui nous ont élus à ces places. Je ne peux pas tolérer de tels propos au nom des gens qui m'ont élu à cette place.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : M. Côme Vuille.

Intervention de M. Côme Vuille : Oui, simplement pour préciser que j'ai repris simplement les propos qui ont été tenus dans la presse, puisqu'il y a eu un communiqué de presse qui a été fait sur cet amendement. Donc je ne visais que les personnes qui se sont exprimées à ce titre-là et comme je l'ai dit avant, si c'était simplement ce qui avait été proposé comme correction du budget par les personnes qui ont signé, et bien ce n'est pas du tout la même chose, donc je reprends simplement des choses qui ont été dites. Je m'exprime sur des propos qui ont été tenus en public. Ce n'est pas des attaques personnelles qui sont gratuites. Simplement j'ai le droit de trouver dangereux certaines propositions qui viennent de ce plénum. Et heureusement qu'on peut en débattre et je respecte tout à fait votre avis.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : M. Alain Valvona.

Intervention de M. Alain Valvona : Alors après je vous promets que je vous fous la paix. Pardon, que je vous laisse tranquille, parce qu'il faut choisir ses mots. Ce que je veux vous dire, je ne le prends pas comme une attaque personnelle, mais à un moment donné vous avez parlé de la presse et le PDC, vous avez mis tout le monde dedans, le groupe PDC. Oui, la presse, vous avez cité la presse, vous n'avez pas cité les signataires. Vous venez de le faire maintenant, si je n'étais pas intervenu. Alors c'est ça que je voulais simplement dire, c'est que ça je ne pouvais pas accepter, merci bien.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Mme Natercia Knubel.

Intervention de Mme Natercia Knubel : Oui alors puisque c'est moi qui étais dans la presse, Natercia Knubel pour le groupe PDC. Je vais me permettre de répondre aux attaques. La phrase de notre communiqué disait : « Nous estimons par contre que le temps de l'apprentissage étant terminé, le législatif doit montrer l'exemple et faire des efforts pour réduire ses dépenses. » Je n'ai pas dit qu'on n'était pas intelligent, je n'ai pas dit qu'on était incapable, je n'ai pas dit qu'on n'arrivait pas à mener des séances, je n'ai pas dit qu'on devait rendre des rapports incomplets. La chose était que cette année, donc en 2015, nous allons avoir deux séances de moins comme l'a dit mon collègue Alain Schönmann. Là on va déjà économiser une grosse grosse somme par rapport au budget. Ensuite les commissions se sont réunies beaucoup plus de fois la première année aussi puisqu'il y avait toutes les constitutives. Ça ne sera pas forcément le cas l'année prochaine. Concernant les commissions ad hoc dont parle M. Kamerzin, et comme je l'ai déjà dit une fois dans les journaux ou à la radio, ce n'est pas dit qu'il y aura des commissions ad hoc. Les sujets qui vont être traités, ils pourront peut-être être attribués aux commissions qui existent déjà. Donc il n'y aura pas de création de nouvelles commissions. Je n'accepte pas du groupe PLR qu'il dise que je

CONSEIL GENERAL

remets en cause la légitimité du Conseil général, ce n'est pas le cas. La situation est que le PDC estime que si on demande aux citoyens de mettre la main au porte-monnaie pour payer des nouvelles taxes, si on demande à la municipalité de faire des économies sur tous les postes, comme demandé, on peut nous aussi faire un effort et essayer d'être plus efficace en moins de temps. Ce n'est pas parce que ça dure que c'est efficace. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : M. Kamerzin.

Intervention de M. Raymond Kamerzin : Raymond Kamerzin UDC. Juste pour répondre, je ne suis pas le seul à avoir parlé de commission ad hoc, il y a aussi Mme Cretton, alors on peut l'associer, c'est aussi une collègue, chers collègues.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Autres prises de parole au sein du Conseil général? La municipalité, Monsieur le Président je vous passe la parole.

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Comme la municipalité a été interpellée je prierais M. Vuille de nous laisser en dehors de vos combats de chiffonniers. Et je rappellerai aussi simplement que quand les conseillers généraux siègent dans une commission de l'exécutif, ils sont payés sur le budget de l'exécutif au tarif de l'exécutif. Donc ça ne péjore pas le budget du Conseil général mais ça permet au contraire à certains des membres du Conseil général d'être au courant à l'avance des dossiers qui seront traités et probablement d'avoir une certaine efficacité.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Mme Cretton.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Oui, Nathalie Cretton. Moi bon ça me fait un peu mal au ventre ce qu'il se passe à se crier dessus de tous les côtés. La seule chose qu'il y a, je ne vois pas l'intérêt de diminuer de fr. 75'000.-- à fr. 55'000.-- alors qu'on est encore en phase d'apprentissage à mon avis, et puis qu'il nous faut peut-être une législature pour voir où c'est qu'on va point de vue dépenses. Mais je ne pense pas qu'on dilapide l'argent. Je ne pense pas. Je pense qu'on fait notre travail au mieux et puis voilà c'est tout. Il n'y a pas à faire une bataille de chiffonniers ou je ne sais quoi.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Mme Knubel.

Intervention de Mme Natercia Knubel : Juste une précision pour Mme Cretton, on n'a jamais parlé de dilapidation de l'argent. On a juste dit qu'on pouvait rationaliser les choses et arriver à un montant moins élevé pour le fonctionnement du Conseil général. Juste à titre d'informations, il y a des conseillers généraux dans le Valais central par exemple, c'est un exemple, dont la commission de gestion se réunit deux fois pour traiter le budget. Comme quoi c'est possible de rationaliser.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : M. Schmid.

Intervention de M. Daniel Schmid : Oui, évidemment la commission de gestion finit par arriver sur le tapis. Celle qui est responsable de tous les maux de la commune, c'est la commission de gestion. Mais simplement on a parlé de commission ad hoc, si on avait laissé faire le travail à la commission de gestion, on n'aurait pas eu besoin de commission ad hoc qui va coûter je pense entre 8 et fr. 10'000.--. Et puis la vous avez fait le constat que la première année il y avait eu 6 séances plénières, il y avait eu la commission du ROC, la commission du règlement. Cette année on a fait 4 séances plénières, l'année prochaine on est parti à 4, donc il n'y a pas besoin d'accepter un amendement pour faire ça, de lui-même ça se fait, ces économies se font d'elles-mêmes.

CONSEIL GENERAL

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci, autres prises de parole ? Ce n'est pas le cas au sein du Conseil général, la municipalité ? Non. On passe au vote, les scrutateurs je vous prie de vous lever. Si vous soutenez la proposition d'amendement de ramener le montant de ce poste à fr. 55'000.--, je vous demande de lever la main. Si vous soutenez la proposition de la municipalité de laisser ce montant (*discussion hors micro*). ... à laisser ce montant à fr. 75'000.--, je vous prie de lever la main. Abstentions ? La proposition d'amendement est refusée par 19 voix contre 24 voix en faveur de la proposition de la municipalité, 1 abstention. Même si je laisse en dehors la municipalité. Voilà nous allons continuer, nous allons passer maintenant aux rubriques non-amendées : questions et discussions.

2) Rubriques non amendées : Discussion

Nous allons passer en revue le budget de fonctionnement, et ensuite le budget d'investissement. Pour être plus pragmatique, je vais passer en revue les différents comptes fonctionnels.

0. Administration générale, page 15 à 22, il n'y a pas de question ?

1. Sécurité publique, page 23 à 30

2. Enseignement et formation, page 31 à 40. Oui ?

Intervention de M. Didier Sallin : Oui donc Didier Sallin PDC, petite question concernant le compte 210.461.10. Il y avait en 2014 fr. 10'000.-- de revenu prévu et cette année le budget est à 0. Y a-t-il un revenu qui ne sera pas présent sur ce compte ? 210.461.10.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : M. Olivier Turin, je vous prie de répondre.

Intervention de M. Olivier Turin : Oui Monsieur le Président, chers collègues, donc si je comprends bien la question c'est pourquoi pas de subvention cantonale ? Donc ces comptes enregistreraient la subvention donc le 300... oui, c'est bon. Et puis donc pour le matériel acheté, très ponctuellement et pour cela il n'y a pas de projection d'achat spécifique subventionnable, donc on demandera toujours le subventionnement donc il y aura toujours quelque chose dans ce compte. Je ne sais pas si je réponds un peu à votre question.

Intervention de M. Didier Sallin : Donc en fait c'est des subventions du canton pour du matériel qui est acheté dans le cadre scolaire.

Intervention de M. Olivier Turin : Oui c'est ça.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : N'oubliez pas, s'il vous plaît, de vous annoncer. Moi je vous vois je vous reconnais mais pour la personne qui fait le PV c'est plus difficile, s'il vous plaît.

Intervention de M. Olivier Turin : Oui c'est ça, effectivement.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Madame Cretton.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Nathalie Cretton, j'ai le 210.318.10, c'est juste la page d'avant. Transport des élèves, déplacement piscine, Corbier, Sous l'Eglise fr. 4'000.--. Ça serait un déplacement comment ?

Intervention de M. Olivier Turin : Olivier Turin. Monsieur le Président, c'est un déplacement par bus urbain.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : D'autres questions pour l'enseignement et la formation ?

3 . Culture, loisirs et culte, page 41 à 54.

CONSEIL GENERAL

Intervention de M. Stéphane Angst : Stéphane Angst, j'avais juste une question par rapport aux bibliothèques avant on parlait qu'on était l'une des plus grosses bibliothèques du district, qu'on louait beaucoup de livres, ça génère pas plus de recette que ça la bibliothèque finalement ? C'est le 300.30 page 41.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Pour la municipalité ? M. Turin ! Alors je crois que c'est le Président de la municipalité qui prend la parole.

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, c'est vrai que l'objectif ce n'est pas forcément de faire de l'argent avec la bibliothèque par contre l'année prochaine, ce qu'il devrait y avoir, mais on doit encore analyser la chose, c'est des subventions supplémentaires parce que la personne qu'on a engagée pour gérer la bibliothèque c'est une personne qui est formée, donc qui a une formation de gestionnaire en, maintenant il faut que je retrouve le terme exact, donc de documents en tout cas, avec un titre qui finalement est reconnu. Ce qui veut dire que en engageant une personne qui a cette formation, et bien on devrait bénéficier de davantage de subventionnements cantonales, sinon c'est vrai le montant qui figure là correspond aux rentrées qu'il devrait y avoir en 2015.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : D'autres questions pour culture, loisirs et culte ? M. Kamerzin ?

Intervention de M. Raymond Kamerzin : Raymond Kamerzin, groupe UDC. Sur le point 320.310.10 concernant le site internet, je vois qu'il y a un montant de fr. 18'000.-- qui est marqué, l'année d'avant il était de fr. 3'000.--, qu'est ce qui justifie ces fr. 15'000.-- de différence ?

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je crois qu'on revient à l'amendement qui n'était pas valable concernant le site internet, mais je vous donne volontiers des informations. En fait dans le cadre de tout le processus de communication, du plan de communication de la commune, il a été identifié une faiblesse du côté du site internet. Je pense que si vous êtes allés sur le site internet vous avez pu remarquer qu'il est difficile de trouver des informations, vous avez aussi vu que techniquement il est plus du tout au goût du jour, si vous avez un Smartphone vous ne pouvez pas accéder ou alors c'est très compliqué d'y accéder. Donc dans ce montant-là, c'est le début du site internet avec la réflexion sur la structure, avec ensuite toute la construction du site internet donc il faut aussi le construire et puis également la volonté du Conseil municipal d'intégrer un guichet virtuel qui, nous l'espérons, permettra d'avoir aussi certaines économies dans le temps de travail de l'administration. Pour répondre à la question qui a été contenue dans l'amendement, en fait il ne s'agit pas seulement d'un travail d'entretien du site internet et ces compétences pointues nous ne les avons pas du côté de l'administration. C'est vraiment un travail particulier et propre d'une entreprise et ça c'est une première tranche du site internet.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : D'autres questions pour culture, loisirs et culte ?

4. Santé, page 55.

5. Prévoyance sociale, page 56 à 61. Mme Cretton.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : ça concerne le 541.313.20, alimentation sans repas de midi, donc je reviens avec mes petits déjeuners et goûters, donc ça a complètement disparu, c'est ça ?

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : M. Olivier Turin pour la municipalité ?

Intervention de M. Olivier Turin : Monsieur le Président, oui effectivement, ça a totalement disparu. Est-ce que vous souhaitez avoir des renseignements complémentaires, faut que je vous explique un petit peu ?

CONSEIL GENERAL

Puisque je vous avais déjà expliqué ça, effectivement en commission de gestion, mais je le fais volontiers pour, donc au plenum ! La rubrique « collation » a totalement disparu, en fait, peut-être ou il y a une incompréhension, c'est dans le terme. Maintenant on ne parle plus de repas de midi, mais on parle d'alimentation, en général. Finalement c'est, oui non mais ce n'est pas rigolo, enfin je vous explique pourquoi on parle d'alimentation en général ! C'est tout simplement parce que dès lors qu'on a forfaitisé, je ne sais pas ce qu'il y a de drôle, dès lors qu'on a forfaitisé et bien on en revient aussi à forfaitiser aussi les repas. Les repas sont facturés, combien même ils ne sont pas consommés. C'est pour cette raison là qu'on parle d'alimentation dès lors désormais et non plus de repas de midi. C'est d'ailleurs un projet dans le PayPal aussi en lien aussi avec le site internet d'ailleurs, c'est de modifier aussi cette grille tarifaire et de bien faire comprendre que la forfaitisation comprend également l'alimentation.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : D'autres demandes ou questions ?

- 6. Trafic, page 62 à 68
- 7. Protection et Aménagement de l'environnement, page 69 à 79
- 8. Economie publique, page 80 à 82
- 9. Finance et impôts, page 83 à 87

Nous pouvons passer au budget d'investissements

- 0. Administration générale, page 94
- 1. Sécurité publique, page 94
- 2. Enseignement et formation, page 95
- 5. Prévoyance sociale, page 96
- 6. Trafic, page 97 et 98

Intervention de M. Jean-Pierre Rouiller : Jean-Pierre Rouiller, je voudrais poser une question au sujet du budget d'investissement sous la rubrique route communale. Il s'agit du compte 620.506.65 – Rénovation éclairage public. Au poste d'éclairage public il est prévu une tranche de fr. 180'000.-- Ce doit être la 5^{ème} et dernière étape d'un plan d'assainissement. La mise en place de nouveaux luminaires est louable dans le but d'économiser l'énergie. Lors de la 1^{ère} étape, j'étais intervenu sur ce sujet en assemblée primaire pour demander aussi la mise en place de compteurs de kWh. Car à l'époque, la SEBV facturait l'électricité sur une base approximative. Soit la multiplication d'environ 4200 heures d'éclairage par la puissance en Watts des points lumineux ! Et il y en a quelques centaines. La municipalité m'avait répondu que la mise en place des compteurs pourrait se faire par étapes. Comme nous arrivons au terme de ces travaux, je pose la question pour savoir si tous ces compteurs d'achat d'énergie sont installés. Si tel n'est pas le cas, je propose de financer en priorité leur mise en place avec une partie du montant mis au budget. Ceci dans le but de payer son électricité sur une base étalonnée et reconnue par l'office fédéral des poids et mesures. Je remercie d'avance la municipalité pour les renseignements qui seront donnés sur ces investissements prévus de fr. 900'000.-- au total. Un petit rapport sur ces améliorations serait aussi le bienvenu, soit dans la revue communale ou la presse locale. Je vous remercie.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Monsieur le Président de la municipalité je vous passe la parole.

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, alors effectivement c'est vrai que ce remplacement, en fait, il était prévu dans une planification sur 5 ans. C'était aussi une obligation légale qui nous permet d'économiser de l'énergie parce qu'on passe à une technologie qui est moderne, par rapport à une technologie qui était ancienne. Et ça répond aussi à une exigence. Donc on ne peut pas vraiment dire on prend des montants, qu'on transfère et puis on finira la modernisation l'année prochaine. Par contre, oui on a des bonnes nouvelles pour vous. Les compteurs ont été installés, pas encore partout mais sur une bonne partie du réseau, on peut vous donner des informations plus détaillées, mais je

CONSEIL GENERAL

pense que la proposition de relater la fin du renouvellement des réseaux dans la revue communale ou dans la presse, c'est une bonne proposition et ça nous permettra aussi de parler de ces compteurs.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : D'autres questions par rapport à ce point 6. Trafic ?

7. Protection et Aménagement de l'environnement, page 99 à 102

8. Economie publique, page 103

Nous avons terminé avec le budget d'investissement et de fait, nous avons terminé avec l'étude de détail.

Nous passons au débat final. Est-ce qu'il y a une prise ? M. le Président de la commission de gestion je vous passe la parole de toute façon tout à la fin. Est-ce qu'il y a une prise de parole pour des observations générales ? M. Turin.

Intervention de M. Alexis Turin : Alexis Turin, Président de la commission de gestion, au sein de la commission on avait discuté de quelle position adopter par rapport au budget qui nous était présenté et ensuite on se réservait aussi de revoir éventuellement notre position à la fin de l'étude du budget. Ce que je vous propose, au nom de la commission de gestion, c'est une interruption de séance où la commission de gestion réexamine sa position et puis ensuite, j'ai aussi cru comprendre que certains groupes voulaient aussi avoir une interruption de séance pour éventuellement discuter à la fin de cet examen de détail. Donc dans un 1^{er} temps, la commission de gestion s'en irait dans la salle derrière où on refait un petit tour d'analyse, puis ensuite les membres de commission de gestion peuvent retourner à l'intérieur des groupes pour faire le relai de la position puis ensuite on continuerait la séance. Voilà, une interruption de séance, s'il-vous-plaît.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Oui. Alors nous interrompons la séance ce qui permettra à la commission de gestion de se réunir comme vous l'avez demandé, vous pouvez très bien aller donc derrière et puis les groupes politiques vous pouvez vous rencontrer. Il vous faut combien de temps ? Dès que vous avez fini vous me... Très bien alors j'interromps la séance pour le moment.

Voilà nous reprenons, nous reprenons la séance. Monsieur le Président de la commission de gestion vous avez demandé une interruption de séance pour consulter votre commission je vous passe la parole.

Intervention de M. Alexis Turin : Alexis Turin, Président de la Cogest. Je vous remercie Monsieur le Président. Effectivement, alors je vous donne le résultat du vote. Donc on a, on s'est posé la question est-ce qu'on acceptait le budget tel qu'il aboutit à la fin de cet examen de ce soir. On accepte à 5 voix contre 3. Merci pour votre attention.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci pour cette information. Nous sommes au débat final. Encore d'autres personnes qui désirent émettre des observations ? Mme Cretton.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Nathalie Cretton pour l'ADG. Donc je vais faire très bref, comme je l'avais stipulé dans mon texte, nous ne pouvons pas laisser à nos successeurs cette situation financière aussi délicate qui les obligerait par le futur d'augmenter les impôts et étant donné que aucun amendement à part bien sûr celui de fr. 45'000.-- n'a été accepté et que l'ajustement du coefficient d'impôt n'a pas été accepté, le groupe ADG se réserve la possibilité de refuser le budget. Donc voilà.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : M. Kamerzin.

Intervention de M. Raymond Kamerzin : Raymond Kamerzin pour le groupe UDC. Donc le groupe UDC au vue de la promesse faite par M. Yannick Buttet de travailler sur le poste 31 afin de diminuer de plus de fr. 100'000.-- ce poste, le groupe UDC acceptera le budget tel que discuté.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Côme Vuille.

CONSEIL GENERAL

Intervention de M. Côme Vuille : Côme Vuille pour le PLR. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les municipaux, chers collègues. Le groupe PLR est très étonné de constater qu'au début de cette séance la majorité du Conseil général n'était pas satisfaite du budget proposé et qu'après quelques heures, il ne reste qu'une seule économie de fr. 45'000.--, le groupe PLR ne comprend pas ce phénomène alors qu'il y avait sur la table à discuter pour 1 million d'économie. Le groupe PLR a pleine conscience de la situation financière de la commune d'une part et de ses responsabilités en tant qu' élu d'autre part. On constate aujourd'hui qu'on nous annonce une hausse d'impôts inéluctable, mais qu'aucune mesure conséquente n'est prise pour l'éviter et pour améliorer la situation financière. Nous prenons note que c'est le message que le Conseil général adresse aujourd'hui aux citoyens. Le groupe PLR ne peut adhérer à cette position et doit donc refuser le budget au vote final.

Intervention de M. Joël Mariaux : Joël Mariaux PDC. Moi j'ai juste, moi j'ai une question. Si on s'amuse à tous refuser le budget, qu'est-ce que ça va apporter comme économie pour la commune ? Qu'est-ce que ça va engendrer comme..., il va falloir refaire un budget ? Il va falloir se réunir une soirée comme celle-ci ? Il va falloir, alors peut-être il faudrait aussi réfléchir à ce qu'on fait ici dedans. Parce que si on écoute les arguments de, que vous nous présentez ici et puis qu'on ne suive pas la politique partisane alors qu'est-ce qu'on va économiser. Je m'excuse, je ne m'exprime pas aussi bien que certaines personnes ici dedans, mais je dis ce que j'ai sur le cœur.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : M. Sotillo.

Intervention de M. José Sotillo : José Sotillo pour le PDC. Déjà j'aimerais saluer le travail qui a été fourni par la municipalité. Il faut croire que le Conseil général approuve quand même puisque la majorité de ces amendements ont été refusés. Donc ça montre bien que le travail a été fait en amont, que dans la salle on a des Arnold Winkelried, si on se rappelle un peu l'histoire suisse par rapport à Sempach où on ose aller de l'avant, où on ose dire des choses qui ne paraissent parfois sensées, je dirais sensées parce que oui je crois qu'on est là aussi pour discuter, pour débattre, mais je crois que c'est important quand même de voir aussi les choses positives qui sont faites et je trouve que aujourd'hui comme à plusieurs de nos séances on ne voit que le négatif et ça c'est vrai que ça devient pénible. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : M. Schmid.

Intervention de M. Daniel Schmid : Pour ce qui est du négatif, je crois que ce sont les comptes qui sont négatifs mais pas les réflexions. Parce que ce soir, bon apparemment le budget va être voté, on a 4 indicateurs financiers négatifs, un endettement de 74 millions qui passera à 83 millions en 2018. On a aucune réponse dans le message du Conseil municipal. On nous propose un endettement continu sans solution pour l'atténuer. Au niveau de la marge d'autofinancement aucune proposition, on sera à 3,2 millions, 3,6 millions dans 3-4 ans alors qu'on devrait être plus haut. Ce budget nous mène droit dans le mur. Et il n'y a pas un pilote dans l'avion. On nous pousse en-là, on nous dit on verra l'année prochaine, on verra la prochaine législature, donc la question ne se pose pas, ce budget doit être refusé.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : M. Kamerzin.

Intervention de M. Raymond Kamerzin : Raymond Kamerzin, groupe UDC. Juste pour revenir sur ce que disait M. Vuille, il y a quand même eu quelques économies ce soir, une pas très concrète, mais qui est une promesse et je suis certain qu'elle va être tenue, et une autre quand même, une économie sur un véhicule qu'on a repoussé, fr. 45'000.-- c'est insignifiant c'est vrai je ne suis pas content du tout par rapport aux chiffres, mais il y a un moment donné où il faut prendre des décisions, il faut aller de l'avant. Et je pense

CONSEIL GENERAL

que si tout le monde met un peu d'eau dans son vin, on va arriver à faire quelque chose qui ne sera peut-être pas la panacée, mais au moins on va de l'avant.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Plus personne ne demande la parole. Je déclare le débat clos. Conformément à notre règlement, peuvent encore s'exprimer, le Président de la commission de gestion. Non ce n'est pas le cas. Et le représentant du Conseil municipal ? M. Yannick Buttet je vous passe la parole.

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Moi je vous remercie d'abord pour le débat nourri et intéressant qu'il y a eu ce soir. Je crois que les économies qui ont été décidées c'est vrai elles peuvent paraître insignifiantes, il y a un engagement qui a été pris et qui devra être tenu, non seulement sur le compte 31. Mais on a aussi parlé des améliorations qu'on aura sur les soins dentaires. Et puis moi j'aimerais relever ce que j'ai entendu dans le débat sur le budget du Conseil général. J'ai entendu M. Schmid dire : « Mais là il n'y a pas besoin d'amendement on va de toute façon le faire » et puis j'ai entendu Mme Cretton dire : « Mais nous on ne veut pas dilapider l'argent des citoyens, on travaille au plus proche de notre conscience et au mieux de ce qu'on peut faire. » Alors ce que je peux vous assurer, c'est que les 7 membres du Conseil municipal, ils sont exactement dans cette dynamique et que leur souci c'est vraiment le bien commun et l'avenir de la commune de Collombey-Muraz, alors je vous remercie d'avance de votre responsabilité d'élus, à chacune et chacun dans votre engagement dans ce débat. Et aussi de votre responsabilité d'élus dans l'acceptation de ce budget.

3) Vote final

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Nous allons donc passer au vote. Je prie les scrutateurs de se lever. Les conseillers généraux qui acceptent le budget 2015 amendé sont priés de se manifester en levant la main. Refus ? Abstentions ? Pour le budget 27. Contre le budget 17. Abstentions 17, heu 0. Je répète pour faire plus juste, pour le budget 27, contre le budget 17 et abstention 0. Le budget 2015 tel qu'amendé ce soir est donc accepté. Je remercie la commission de gestion et le Conseil municipal pour leur travail. Je passe la parole à M. Turin.

Intervention de M. Alexis Turin : Alexis Turin Président de la commission de gestion. A mon tour de vous remercier pour le bon accueil que vous avez réservé à notre rapport. On a bien pris note de vos remarques qui sont toujours pour nous très importantes, les chiffres sont là donc nous on travaillera toujours sur des chiffres et on essaiera toujours de vous amener un éclairage sur des chiffres. J'aimerais aussi remercier le Conseil municipal et l'administration qui nous fournissent l'élément nécessaire pour notre réflexion, c'est-à-dire des chiffres. Et puis j'aimerais aussi bien sûr remercier tous les membres de la commission de gestion, j'ai entendu que certains arrivaient à faire en deux séances ce que nous ça nous prend 5, on va voir si on arrive à mieux faire. Et puis bien sûr une mention spéciale à notre rapporteur Jürg Kilchenmann parce que c'est bien joli de débattre au bout d'un moment il faut mettre les choses par écrit, il faut surtout aussi les communiquer rapidement sous une forme j'espère qui vous plait et puis dans des délais qui sont très courts, sachant qu'on est aussi des miliciens. Alors merci pour le bon accueil et j'en profite pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Nous passons au point 5 de l'ordre du jour.

5. Informations de l'exécutif

Je passe la parole au Président de commune Yannick Buttet.

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Au vue de l'heure avancée et de l'absence d'informations urgentes, je vous propose qu'on vous informe lors de la prochaine séance sur les dossiers de l'exécutif.

CONSEIL GENERAL

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Nous passons au point 6 de l'ordre du jour.

6. Questions

Avant de passer la parole à la salle pour poser d'éventuelles questions, je rappelle qu'il y avait des questions qui étaient restées ouvertes lors de notre dernière séance, M. Planchamp doit nous apporter une réponse sur la Meunière, en particulier nous parler des mesures concrètes qui ont été prises. Et je crois que M. Olivier Turin devait aussi apporter une réponse à une question. Si c'est le cas, avant de passer la parole à la salle je vais passer la parole à M. Olivier Turin Vice-Président de la municipalité.

Intervention de M. Olivier Turin : Oui Monsieur le Président. J'avais une question en suspens, une question de M. Alexis Turin au sujet, donc la question je ne l'ai pas exactement en tête, mais c'était surtout par rapport à l'emploi du temps des profs de piscine ou du prof de piscine. C'est-à-dire en fait pour aller de manière plus détaillée, c'était de savoir si cette personne-là était également rétribuée lorsque les cours de piscine n'avaient pas lieu, par exemple parce que la piscine était fermée, pour des raisons techniques ou parce que les enfants ne pouvaient pas suivre les 2 heures de piscine à la suite c'est ça. Donc la monitrice de natation des écoles est engagée pour 33 cours de natation par semaine, 38 semaines par année. Son salaire est annualisé sur cette base et le paiement du salaire intervient que la piscine soit exploitée, exploitable ou non. Voilà, merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Très bien je passe la parole à M. Jean-Luc Planchamp.

Intervention de M. Jean-Luc Planchamp : Bien, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Là j'avais encore une question qui était revenue, c'était déjà la deuxième fois, de Mme Marilyne Hohenhauer concernant le carrefour Av. de la Gare, concernant l'indiscipline des parents d'élèves qui déposent leurs enfants tout près de cet endroit et puis qui créent quelques petits soucis de sécurité. Je vous avais dit la dernière fois qu'on allait en reparler à l'État-major de police, ce qui a été fait. On a pris des mesures, la première c'était premièrement de, la version je dirais « soft » c'est-à-dire d'inciter les personnes qui souhaiteraient s'arrêter de partir tout simplement. Puis après on a vu que ça ne suffisait plus on a pris la décision de commencer à amender, ce qui a été fait. Donc il y a passablement de, ça a créé quelques petits remous, mais il y a passablement de parents qui ont reçu une amende suite à l'interdiction de s'arrêter et puis maintenant on a relâché un peu la pression pour voir si ça rentrait un peu dans l'ordre. Donc pour l'instant en tout cas j'ai encore eu un Etat-major ce matin de police, je leur ai demandé s'il y avait eu des remarques en tout cas de chez eux, pour l'instant plus rien du tout. Donc ça fait maintenant un mois et demi à peu près que ça dure et tant mieux pour nous quoi. J'aimerais quand même rajouter une chose, en reprenant ce dossier, et puis merci de m'avoir poussé à le faire, parce que c'était en 2005 les premières études, c'était en 2005 j'ai un plan ici où il y avait eu la demande effectivement de mettre un passage protégé. 2005 ça a déjà été refusé. En 2008 il y a une nouvelle demande qui a été faite au canton, donc à la commission cantonale de signalisation routière qui là à nouveau, a refusé en argumentant que le, premièrement en principe il n'y a pas de passage protégé dans les zones 30, alors effectivement vous allez me dire qu'il y en a, tant mieux ceux-ci ils ont passé, mais les autres n'ont pas passé. Et puis il y a un deuxième c'est que cette traversée elle est surélevée et par conséquent elle devrait déjà favoriser, c'est marqué le trafic modéré. Donc leur conclusion en 2008 c'était que la CCSR a préavisé défavorablement au projet, donc elle l'a rejeté. Maintenant c'est clair que la situation a légèrement changé. On a rajouté des artifices empêchant le stationnement sur le bord de la route, il y a le bus urbain qui arrive aussi, tout ça. La question s'est de se poser, savoir si peut-être là... il serait plus enclin de mettre peut-être un passage protégé et là, je peux encore vous dire qu'on va remettre l'ouvrage sur le métier et on verra si on a un 3^{ème} refus. Merci.

CONSEIL GENERAL

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci, y a-t-il d'autres questions du Conseil général ? M. Rouiller.

Intervention de M. Jean-Pierre Rouiller : Mes chers, ma question concerne le chauffage à distance, car les communes de Monthey et Collombey-Muraz se raccordent au chauffage à distance. Ce grand projet utilise les rejets de chaleur de la Satom qui est en liaison aussi avec Tamoil. Les travaux de raccordement vont bon train et des quartiers entiers sont alimentés par cette forme d'énergie mentionnée comme renouvelable. La durée de la concession serait de 30 ans. Par contre, il faut aussi songer à son échéance ! Il est écrit dans l'hebdomadaire « Le Régional » n°601 de mars 2011 que, je cite : « l'accord prévoit en outre, qu'après 30 ans, les conduites appartiendront aux 2 communes ».

1^{ère} question : Dans cette expectative, est-ce que la Commune a signé ou signera une convention de reprise des conduites avec Satom au terme des 30 ans d'exploitation?

- Si oui, est-ce que le Conseil général prendra connaissance de cette convention signée ou à signer en concertation avec la commune de Monthey ?

- Si rien n'a été signé pour le moment, quelles sont les options envisagées à l'échéance de la concession ? Est-il prévu une reconduction tacite ou à renégocier ? Selon ce qui était évoqué dans cet article de presse, on pourrait penser que le concessionnaire fournira de l'énergie aux immeubles avec des conduites qui appartiendraient aux communes. La 2^{ème} question c'est un autre sujet, mais toujours avec le chauffage à distance : Suite aux travaux de fouilles pour la mise en place des conduites de chauffage à distance, les chaussées sont déformées et il faudra refaire le revêtement de surface. On peut déjà se rendre compte de cela dans rues de Pré-Raye, Clos-Novex, la route de Collombey-le-Grand. Est-ce que ces travaux seront en partie supportés par Satom ? Car l'article 10 du règlement de chauffage à distance traite de la remise en état des lieux. Il est prévu que cela incombe au concessionnaire et à ses frais. Comme différents services occupent parfois la même fouille, est-ce que une clé de répartition des frais est prévue? Je remercie la municipalité pour les renseignements qui seront donnés.

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs je pense que je vais répondre tout de suite aux 2 questions, comme ça, ça évitera de reporter ça à une date ultérieure. Concernant la convention, je peux vous dire de tête que c'était à négocier à la fin de la durée conventionnelle, mais c'est vrai que je dois avouer que pour l'instant on ne s'est pas vraiment penché sur le dossier, parce que la convention date d'il y a quoi 4 ans et si l'échéance arrive à 30 ans, on a encore un petit peu de temps pour analyser les différentes options, voir aussi l'état de ces différentes conduites, ça se sera aussi un élément important, donc il y aura un avis d'expert, ça c'est les éléments qui interviendront au moment où les conduites pourraient revenir en possession des communes. Je dois quand même dire que dans les débats et les discussions qu'on avait eus à l'époque, je ne sais plus si on en avait fait référence à l'assemblée primaire, l'idée c'était pas forcément que les communes récupèrent, mais qu'il y ait une vraie négociation pour que le chauffage à distance puisse continuer à utiliser ces conduites, à certaines conditions. On sait que sans usine, des conduites toutes seules et bien c'est quand même pas si intéressants. Et puis le 2^{ème} élément alors oui évidemment, évidemment le chauffage à distance, lorsqu'il endommage une route, il y a déjà des factures qui ont été faites à la Satom, comme finalement ce sont eux les maîtres d'ouvrage, donc les factures sont parties et il y a une contribution en fonction de la parcelle de route qui a été utilisée par le chauffage à distance. Et puis juste au passage, quand vous dites, on utilise des fois la même fouille pour différents services, c'est ce qu'on pensait au départ, au vue de la typicité du chauffage à distance et du réseau d'eau potable et d'eaux usées, ça n'a pas été possible. Donc ça permet finalement, l'avantage, c'est qu'on sait clairement quelle est la part de la route qui a été endommagée par la Satom et qui doit lui être facturée.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Juste avant de vous passer la parole, c'est juste pour vous dire il est minuit 18. Si on arrive à terminer avant minuit 30, on évitera de passer à l'heure supérieure et on fera déjà une économie ce soir. Je vous passe la parole.

CONSEIL GENERAL

Intervention de M. Raymond Kamerzin : Raymond Kamerzin groupe UDC. C'est plutôt une demande côté technique. Est-ce qu'on aurait possibilité de recevoir le budget annoté, parce qu'on s'est rendu compte en travaillant sur certaines rubriques que c'était un peu flou. Ça nous permettrait d'être un peu plus pointus puis peut-être de ne pas déposer des amendements qui n'ont pas lieu d'être le cas échéant.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Alors nous prenons note et puis nous examinerons avec le bureau, de concert aussi avec la municipalité pour voir ce qu'il en est.

Intervention de M. Raymond Kamerzin : Et je souhaite des bonnes fêtes à tout le monde.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci.

Intervention de M. Raymond Kamerzin : De la part du groupe.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : D'autres prises de parole, d'autres questions ? Ce n'est pas le cas, je clos ce point 6 : question. Pour ouvrir le 7

7. Divers

Je passe la parole à l'assemblée. Mme Cretton.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Alors je vais aller très vite, juste pour rectifier, j'ai jamais mis en doute le travail du Conseil municipal. Et d'ailleurs c'est pour cette raison qu'on a proposé une augmentation d'impôts pour vous donner un petit peu d'air, c'est tout. Mais on n'a jamais jugé votre travail. A part ça, je vous souhaite aussi des belles fêtes.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci pour cette précision. D'autres prises de parole dans l'assemblée ? Ce n'est pas le cas alors il me reste à vous remercier pour tout le travail accompli durant cette année 2014 et à vous souhaiter, ainsi qu'à vos familles, d'excellentes fêtes de Noël et de fin d'année. Bonne nuit, ou bonne journée.

La séance est close à 0h20

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ

LE PRESIDENT

Bertrand Fontannaz



LE SECRETAIRE

Samuel Rouiller

